

REPUBLIQUE RWANDAISE

PROGRAMME DE SOUTIEN A LA REFORME DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE
ET DE L'EMPLOI

B.P. 2080 KIGALI.-

ETUDE D'IDENTIFICATION DU SOUS-SECTEUR
"ENSEIGNEMENT PRIVE"

Rapport de Consultation de Messieurs

MBAHUNZINEZA Martin, MBONIGABA Joseph et NTAWUNEZA Jean

Butare, Janvier 1989

TABLE DES MATIERES

	PAGE
AVANT-PROPOS	
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1: GENERALITES	5
1.1. Historique	5
1.1.1. Le cadre juridique et le soutien poli- tique de l'enseignement privé au Rwanda	5
1.1.2. La création des écoles privées non subsidiées sur le territoire rwandais ...	11
1.1.3. Vers une démocratisation de l'ensei- gnement secondaire privé	14
1.2. Organisation pédagogique	17
1.2.1. Les structures de l'enseignement secondaire privé	17
1.2.2. La professionnalisation et la spécia- lisation de l'enseignement secondaire privé	19
1.2.3. Les filières et les programmes de l'enseignement secondaire privé	21
1.2.4. L'adéquation formation-emploi	30
1.2.5. Les méthodes d'enseignement et d'éva- luation de l'apprentissage	34
1.3. Organisation administrative	40
CHAPITRE 2: RESSOURCES HUMAINES	46
2.1. Personnel enseignant	47
2.1.1. Appréciation quantitative	47
2.1.2. Appréciation qualitative	52
2.1.3. Formation continue	62
2.2. Personnel administratif	68
2.3. Conditions de travail dans les écoles privées ...	71
CHAPITRE 3: RESSOURCES MATERIELLES	78

3.1. Les infrastructures scolaires	79
3.1.1. Les constructions scolaires	79
3.1.2. Les équipements scolaires	85
3.2. Les Moyens pédagogiques	88
3.2.1. Les curricula et les manuels scolaires ..	88
3.2.2. Les matériels didactiques	90
CHAPITRE 4: RESSOURCES FINANCIERES	96
4.1. Les sources de financement	99
4.1.1. Les apports internes	99
4.1.2. Les apports externes	100
4.2. Destination des fonds obtenus des diverses sources de financement	104
4.2.1. Budget d'investissement	105
4.2.2. Budget de fonctionnement	109
4.3. Contribution des parents à l'enseigne- ment privé	111
4.4. Du coût unitaire et des possibilités de sa réduction	115
CONCLUSION GENERALE	125
BIBLIOGRAPHIE	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Liste des établissements libres subsideés créés avant l'indépendance	8
Tableau n° 2 : Etablissements privés non subsidiés	11
Tableau n° 3 : Evolution du taux d'admission au secondaire (1981-1987)	14
Tableau n° 4 : Tableau récapitulatif sur l'évolution quantitative de l'enseignement privé	15
Tableau n° 5 : Degré de compréhension des aspects professionnalisés et spécialisés de l'enseignement secondaire	19
Tableau n° 6 : Degré de satisfaction envers la spécialisation et la professionnalisation	20
Tableau n° 7 : Ventilation des filières	23
Tableau n° 8 : Répartition des filières d'enseignement secondaire privé sur le territoire national	24
Tableau n° 9 : Appréciation des programmes et des objectifs d'enseignement	28
Tableau n° 10: Prévision des besoins en formation au niveau secondaire	32
Tableau n° 11: Répartition des effectifs à travers les filières de l'enseignement secondaire privé	35
Tableau n° 12: Fréquence de la guidance pédagogique	36
Tableau n° 13: Méthodes d'enseignement utilisées	38
Tableau n° 14: Méthodes d'évaluation utilisées	39
Tableau n° 15: Différents organes statutaires des écoles .. privées enquêtées	41
Tableau n° 16: Degré de satisfaction des Directeurs vis-à-vis le fonctionnement des organes statutaires	42
Tableau n° 17: Différentes propositions pour un meilleur fonctionnement des organes statutaires	43

Tableau n° 18:	Taux de satisfaction des écoles vis-à-vis des rapports avec les autorités scolaires publiques	44
Tableau n° 19:	Evolution du taux d'encadrement dans les écoles enquêtées, de 85/86 à 87/88 ...	47
Tableau n° 20:	Evolution du taux d'encadrement dans les écoles secondaires publiques de 81/82 à 86/87	50
Tableau n° 21:	Importance relative des professeurs visiteurs par rapport aux professeurs permanents des écoles privées enquêtées, de 85/86 à 87/88	51
Tableau n° 22:	Répartition des professeurs selon leurs grandes académiques	53
Tableau n° 23:	Evolution des effectifs enseignants et taux de qualification dans les écoles secondaires publiques de 81 à 87	53
Tableau n° 24:	Répartition des professeurs selon leurs grades académiques et selon le milieu	56
Tableau n° 25:	Facteurs explicatifs de l'affectation des professeurs à des cours qui ne sont pas de leur spécialité	57
Tableau n° 26:	Qualification des professeurs visiteurs dans les écoles privées enquêtées	58
Tableau n° 27:	Qualification des professeurs visiteurs selon le milieu	60
Tableau n° 28:	Facteurs explicatifs de l'inexistence des stages dans les écoles privées enquêtées	63
Tableau n° 29:	Taux de satisfaction vis-à-vis de la fréquence des inspections pédagogiques ...	64
Tableau n° 30:	Répartition des écoles selon le nombre moyen des visites pédagogiques reçues annuellement par un enseignant	65
Tableau n° 31:	Inspections effectuées de 1981/82 à 1986-87	66
Tableau n° 32:	Niveau de formation du personnel administratif des écoles privées enquêtées ...	68

Tableau n° 33: Personnel administratif de l'enseignement secondaire 1986/87 (Ecoles publiques et libres subsidiées)	70
Tableau n° 34: Répartition des écoles selon les différentes bases de fixation des salaires	71
Tableau n° 35: Répartition des écoles selon les différents niveaux de salaire	72
Tableau n° 36: Répartition des écoles entre celles qui assurent le logement et celles qui ne le font pas	75
Tableau n° 37: Répartition des écoles selon la forme de logement privilégiée	75
Tableau n° 38: Etat des locaux dans les écoles secondaires privées	81
Tableau n° 39: Types d'installations sportives disponibles dans les écoles secondaires privées	87
Tableau n° 40: Autres sports et loisirs pratiqués par les écoles privées	87
Tableau n° 41: Nombre de cours qui devaient encore être réalisés pour couvrir tous les niveaux de l'enseignement secondaire rénové en 1987	89
Tableau n° 42: Degré d'équipement des écoles secondaires privées selon les options	92
Tableau n° 43: Dépenses publiques d'éducation dans 39 pays subsahariens 1970-83 (en millions de dollars)	96
Tableau n° 44: Aperçu global des dépenses de l'Etat au titre de l'éducation 1982 et 1987	97
Tableau n° 45: Répartition des effectifs d'élèves du secondaire selon le secteur fréquenté pour l'année 1986/87	98
Tableau n° 46: Sources de financement par fréquence dans les 58 écoles secondaires privées de l'enquête du MINEPRISEC	101
Tableau n° 47: Financement des écoles secondaires privées par le Gouvernement par nature d'investissement	102

Tableau n° 48:	Répartition des dépenses globales de fonctionnement pour le secondaire par source de financement pour l'année scolaire 1986/87	103
Tableau n° 49:	Evolution des budgets des écoles privées depuis l'année scolaire 1985/86	104
Tableau n° 50:	Investissements par nature réalisés par les écoles secondaires privées depuis 1985/86	106
Tableau n° 51:	Intervention du Gouvernement dans les constructions scolaires, extension et réfections + les aides extérieures	107
Tableau n° 52:	Structures des dépenses courantes relatives à l'enseignement privé	109
Tableau n° 53:	Structure des dépenses courantes d'enseignement au secondaire public pour l'année 1987	110
Tableau n° 54:	Enseignement secondaire: dépenses moyennes des parents, par élève et par rubrique	111
Tableau n° 55:	Couverture des frais de scolarité et de logement par nature du contribuable	113
Tableau n° 56:	Tableau réajusté des dépenses courantes des écoles privées	116
Tableau n° 57:	Coût par élève pour chaque catégorie de dépenses courantes fixes	117
Tableau n° 58:	Coûts fixes unitaires réajustés dans l'hypothèse d'un taux d'encadrement de 46	117
Tableau n° 59:	Critères de choix de site scolaire pour les privées	120
Tableau n° 60:	Formation et niveau de qualification des intendants des écoles secondaires privées	122

AVANT-PROPOS

Dans le cadre d'évaluation du projet "Education II" un Groupe de la Banque Africaine de Développement a séjourné au Rwanda au mois de Janvier 1988 et a recommandé à l'issue des travaux une étude d'identification en rapport avec le volet "soutien à l'enseignement privé". Le sous-secteur de l'Enseignement privé ayant été également identifié par le Groupe Technique Mixte de Gestion du projet PRIME comme un domaine prioritaire d'intervention, l'étude a été retenue pour être financée par ce projet et elle a été confiée à une équipe de professeurs de l'U.N.R. ainsi constituée:

- Monsieur MBAHUNZINEZA Martin, Maîtrise en Economie et Gestion des Systèmes de Petites et Moyennes Dimensions, Diplôme de 2ème cycle en Sciences Comptables;
- Monsieur NTAWUNEZA Jean, Maîtrise en Economie et Gestion des Systèmes de Petites et Moyennes Dimensions;
- Monsieur MBONIGABA Joseph, Agrégé du Degré Secondaire Moyen, Option Sciences pédagogiques, certificat des perfectionnement en construction et évaluation des curricula.

Cette équipe a bénéficié des services de Mlles NSENGIYUMVA KAGISHA Charlotte et MIKUZE Perpétue ainsi que de Monsieur HALINDINTWALI Juvénal tous les trois étudiants (la première à l'U.N.R., les deux autres au secondaire) et recrutés par l'Administration à titre d'employés temporaires dans le cadre de l'étude d'identification du sous-secteur de l'enseignement privé.

La supervision de l'étude a été assurée par une cellule de coordination constituée de techniciens du MINEPRISEC en la personne de Monsieur KAYINAMURA Célestin, Directeur à la Planification; du MINIPLAN en la personne de Monsieur KUBWIMANA Bonaventure, Chef de Division; du MINAFET en la personne de Monsieur MULINDAHABI Dominique, Directeur à la Planification; et du MINIFINECO en la personne de Monsieur MPATSWENUMUGABO Théodore, Directeur des Etudes et Evaluation. Ces quatre membres de la Cellule de coordination étaient chargés par le Ministre des Finances et de l'Economie de s'assurer de la cohérence de l'étude et du dépôt du rapport dans les délais prévus.

D'après les termes du contrat de consultation de cette étude - financée par le projet PRIME-celle-ci devait être menée endéans 30 jours à compter du 12 juillet 1988, le dépôt du rapport définitif étant fixé au 17 août 1988. Cependant, suite à certains problèmes, de logistique notamment, un décalage de calendrier a dû s'imposer tant pour la cellule de coordination que pour le consultant qui, par ailleurs, avaient à coup sûr sousestimé la durée nécessaire

^] l'étude. Le mandat du rapport final ne pourra donc être transmis à la Cellule de Coordination que le 24 janvier 1989.

Nul doute que les pouvoirs publics, à plusieurs reprises sollicités par les divers congrès nationaux du M.R.N.D. à l'instar de celui de juin 1988 pour soutenir politiquement, pédagogiquement et même juridiquement l'enseignement privé, trouveront dans cette étude les forces et les faiblesses de ce système d'enseignement qu'il s'agit de promouvoir en se basant sur la connaissance la plus exacte possible de ses problèmes.

ANNEXES

Annexe 1: Termes de référence de l'Etude d'identification du sous-secteur "Enseignement Privé"	135
Annexe 2: Questionnaire de l'étude	137
Annexe 3: Liste des écoles échantillonnées	162
Annexe 4: Effectifs des élèves par section et par niveau de concepteur de programmes, curricula et grilles horaires suivis.....	164
Annexe 5: Prévisions des effectifs scolaires en sortants selon le III ^e plan quinquenal.....	172
Annexe 6: Taux de promotion dans les écoles urbaines ...	175
Annexe 7: Affectation du Budget total par grandes rubriques de dépenses courantes des écoles privées	177
Annexe 8: Les dispositons légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé	178
Annexe 9: Termes de référence du consultant	181
Annexe 10: Profil du Consultant	183

INTRODUCTION GENERALE

Le 7ème principe de la déclaration des droits de l'enfant proclamée par le XIVème Session des Nations-Unies le 20 Novembre 1959 stipule que l'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société (1).

Bien qu'il revient principalement aux Etats de promouvoir par tous les moyens l'éducation et l'instruction de la jeunesse, ceux-ci ne peuvent pas prétendre au monopole de l'action éducative, ne serait-ce que parce qu'ils ne disposeront jamais d'assez de moyens requis pour une entreprise aussi gigantesque qu'est l'enseignement national.

C'est dans ce cadre qu'au Rwanda les autorités politiques, après avoir reconnu que les efforts publics ne seront jamais en mesure de faire face aux besoins immenses d'enseignement, tiennent à susciter et à soutenir par tous les moyens les initiatives privées en matière de création des écoles. Ainsi, dans le souci d'identifier les problèmes majeurs que connaît ce secteur d'activités et, partant, faire la prospection des voies et moyens de permettre à l'enseignement privé d'atteindre ses objectifs dans le contexte de complémentarité de l'enseignement public et privé, une équipe de trois professeurs de l'U.N.R. a été chargée par le Ministre des Finances et de l'Economie de mener une étude d'identification du sous-secteur "Enseignement Privé".

L'essentiel des préoccupations de l'étude se ramène aux points suivants dont il est aisé de lire le détail à l'annexe 1 du présent rapport, lequel annexe fait état des termes de référence du consultant.

Il s'agira:

- de mener une réflexion générale sur la problématique de l'enseignement privé au Rwanda. Cette réflexion portera notamment sur l'historique et l'état actuel de cet enseignement; l'intégration de l'enseignement privé dans la structure éducative du pays; la complémentarité enseignement public et privé; la place de l'enseignement privé dans la promotion du secteur privé en général; les forces et faiblesses de cet enseignement ainsi que les perspectives de développement de ce sous-secteur.

(1) Dionel LESSARD, Education au Rwanda, t.1, a Législation scolaire au Rwanda, U.N.R. 1968, p. 21.

- d'établir une liste et un énoncé des problèmes et questions pratiques sur lesquelles l'étude de faisabilité devra faire la lumière tant du point de vue juridique et financier que de l'impact économique de l'enseignement privé au Rwanda;
- de déterminer le profil du consultant à recruter pour l'étude de faisabilité ainsi que ses termes de référence.

Pour mener à bien cette étude, les professeurs concernés ont eu à recourir à deux instruments majeurs: l'enquête par questionnaire et l'exploitation des rapports, études et publications diverses sur la question.

S'agissant de l'enquête par questionnaire, l'équipe a élaboré à l'intention des Chefs d'Etablissements secondaires privés (il eût été difficile de s'adresser à d'autres personnels ou aux élèves compte tenu des délais impartis à l'étude et au moment de passation du questionnaire situé pendant les grandes vacances). Une liste de questions portant essentiellement sur l'organisation pédagogique, l'organisation administrative, les ressources humaines, matérielles et financières, la qualité de l'enseignement et la formation des formateurs des écoles échantillonnées.

Celles-ci ont été choisies dans une population-mère de 59 écoles figurant sur une liste venue des services du MINEPRISEC (carte scolaire), soit 37 écoles implantées dans le milieu rural et 22 écoles situées dans le milieu urbain. Il convient de noter d'emblée que le MINEPRISEC identifie dans son "Recueil des principaux textes légaux et réglementaires régissant l'enseignement rwandais" daté d'août 1987 dix écoles privées reconnues avec homologation, deux écoles privées reconnues mais sans homologation, trente-trois écoles privées ayant seulement l'autorisation d'ouverture, huit écoles privées sans demande ni autorisation d'ouverture et, enfin, quinze écoles privées avec projets d'ouverture en gestation; en tout 68 écoles privées réparties sur le territoire national. C'est dire que la population-mère de notre échantillon ne couvre pas l'entièreté des écoles privées mais simplement toutes celles qui ne rentrent pas dans la catégorie des écoles privées reconnues avec homologation, sauf l'Institut John Wesley de Kibogora retenu pour représenter le milieu rural dans la préfecture de Cyangugu.

Afin de respecter la représentativité de chaque milieu dans l'échantillon et dans le souci de voir chaque préfecture représentée conformément à ce critère d'implantation, 40 écoles ont été retenues: 25 écoles rurales et 15 écoles urbaines dont 9 sont implantées dans la préfecture de Kigali, 6 dans Gitarama, 3 dans Byumba, 2 dans

Kibungo, 4 dans Butare, 2 dans Gikongoro, 2 dans Cyangugu, 3 dans Kibuye, 5 dans Gisenyi et 4 dans Ruhengeri.

Le questionnaire ainsi que les écoles ayant été concernées par l'enquête sont portés respectivement à l'annexe 2 et l'annexe 3 du présent Rapport.

Sur les 40 questionnaires lancés, seuls 27 sont parvenus dans les délais requis à l'équipe, soit un taux de 67,5% des répondants. L'équipe a estimé que c'était là un taux satisfaisant de participation à l'enquête.

Le dépouillement du questionnaire ainsi que l'analyse des divers rapports et études a permis de dégager un nombre important de problèmes dont il y a lieu d'évoquer déjà certains d'entre eux:

- l'ignorance du contenu exact de la politique éducative nationale par certains responsables d'établissements privés;

- la réticence des promoteurs privés dans l'ouverture des écoles à filières différentes de celles ouvertes dans le public;

- le problème d'adéquation formation-emploi exacerbé par le manque de données précises sur le marché de l'emploi à moyen et long termes;

- l'insuffisance et la faible capacité des locaux scolaires dans beaucoup d'établissements;

- le sous-équipement en matériel didactique et de laboratoire;

- la non-diversité des sources de financement des écoles secondaires privées;

- le coût unitaire de fonctionnement et/ou d'investissement très élevé dans les écoles privées par rapport aux revenus des parents et la question de la démocratisation de l'enseignement secondaire.

Ces divers problèmes, auxquels il faut ajouter d'autres non moins importants, sont analysés dans le Rapport de cette étude d'identification du sous-secteur "Enseignement Privé" présenté en quatre chapitres:

- 1° Généralités
2. Ressources humaines
3. Ressources matérielles
4. Ressources financières

Une synthèse des problèmes abordés ainsi que des suggestions envisagées suivent et terminent le Rapport auquel sont annexés:

1. Les termes de référence de cette étude
2. Le questionnaire de l'étude
3. La liste des écoles échantillonnées
4. La présentation des effectifs des écoles privées préfecture par préfecture et école par école
5. Les prévisions des effectifs scolaires en sortants selon le IIème Plan
6. Les taux de promotion dans les écoles privées
7. Affectation du budget total par grandes rubriques de dépenses courantes des écoles privées
8. Les dispositions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé
9. Les termes de référence du consultant chargé de mener l'étude de faisabilité
10. Le profil dudit consultant.

Il va sans dire que les questions abordées auraient pu être plus approfondies si le délai imparti à l'étude n'avait été tellement court et les moyens pour la réaliser calculés sur ce délai manifestement sousestimé.

CHAPITRE 1. : GENERALITES

L'étude d'identification du sous-secteur "Enseignement Privé" a retenu parmi les termes de référence le contexte et l'historique de l'enseignement privé au Rwanda.

C'est dans ce cadre que les lignes suivantes font état des aspects juridiques et politiques de cet enseignement depuis le début de la scolarisation au Rwanda, ainsi que du tableau évolutif de quelques 60 écoles privées, les unes ayant ouvert leurs portes avant la Réforme scolaire de 1979, les autres après et parmi elles celles de plus en plus nombreuses ayant pour promoteurs les associations des parents.

Un essai d'interprétation prenant notamment en compte la question de la démocratisation de l'enseignement secondaire suivra cette présentation.

De même, la question des structures, des programmes, des méthodes d'enseignement et des filières ainsi que la poursuite des objectifs généraux tels que la professionnalisation et la spécialisation de l'enseignement secondaire sera abordée et brièvement commentée avant de déboucher sur ce qu'il est convenu de qualifier de fin ultime d'une bonne planification de l'enseignement: le problème de l'adéquation formation-emploi.

Enfin, la façon dont ces écoles privées sont gérées administrativement sera rapidement analysée aux fins de dégager les forces et les faiblesses d'une telle organisation pouvant avoir un impact direct sur la qualité de l'enseignement secondaire privé.

1.1. HISTORIQUE

1.1.1. Le cadre juridique et le soutien politique de l'enseignement privé au Rwanda.

Selon une étude publiée par l'UNESCO (1), l'enseignement privé fait partie de l'enseignement national. Néanmoins son importance varie énormément selon les pays depuis ceux où il est interdit jusqu'à ceux où ses effectifs comptent autant ou même plus d'élèves que le secteur public. Au Rwanda la pluralité des réseaux d'enseignement est permise et l'on y distingue comme le fait remarquer P. ERNY (2):

(1) UNESCO, L'Education dans le monde. V. Politique, législation et administration de l'Education Paris, P.U.F., 1972

(2) P.ERNY, L'enseignement au Rwanda in Revue Tiers-Monde n° 59-60, Juillet-Décembre 1974

1. Des établissements publics

- gérés directement par l'Etat;
- confiés par convention à des institutions privées (ex.: sociétés religieuses)

2. Des établissements privés

- subsidiés;
- non subsidiés
 - dont les diplômes sont officiellement reconnus
 - dont les diplômes ne sont pas officiellement reconnus

La loi du 27 août 1966 sur l'Education Nationale stipule en effet, dans son article 17 que: les établissements d'enseignement sont publics ou privés.

Cette disposition est conforme, comme ça se doit, à la loi fondamentale de l'époque qui précise, en son article 32 que la constitution reconnaît également l'enseignement officiel et l'enseignement libre.

Toutefois la subsidiation des écoles libres est subordonnée à la proportion numérique des élèves et au respect des conventions conclues entre l'Etat et les représentants légaux des établissements scolaires intéressés (1).

Comme l'avait noté Dionnel Lessard dans son livre "La Législation scolaire au Rwanda, U.N.R, 1968" en commentant l'article 17 de la loi de 1966:

"trois sections différentes se sont constituées par la suite de l'expérience scolaire:

- 1) Les établissements publics
- 2) Les établissements libres subsidiés (quasi assimilés aux établissements publics
- 3) Les établissements privés, dont les cours peuvent parfois être reconnus et sanctionnés par un diplôme de l'Etat selon certaines conditions" (2).

(1) Constitution de la République Rwandaise in Journal Officiel n° 32 bis du 1er Décembre 1962

(2) D. LESSARD, La Législation scolaire au Rwanda, U.N.R., Butare 1968; p.52.

Est-ce à la suite de cette évolution que la nouvelle loi ne s'est plus contentée d'affirmer que les établissements d'enseignement sont publics ou privés? Un fait est que la Loi n° 1/1985 du 25 Janvier 1985 mentionne en son article 23 qu'il existe trois types d'établissements d'enseignement: les établissements publics, les établissements privés et les établissements libres subsidiés. La nouvelle constitution elle, n'a pas changé en ce point: elle reconnaît comme avant l'enseignement officiel et l'enseignement libre.

Du point de vue historique on note que les établissements libres subsidiés ont probablement été depuis le début de la scolarisation au Rwanda les plus répandus dans le pays.

Les raisons économiques et administratives qui ont présidé à l'épanouissement de ce type d'enseignement sont clairement inventoriées dans ce passage du Rapport sur l'administration belge au Rwanda-Urundi de 1925: "Les missions religieuses sont mieux qualifiées et mieux outillées que toute autre institution pour répondre dans les pays les bienfaits de l'instruction (...). Sans doute, le souci fondamental des missions est celui de l'éducation religieuse.

Mais l'évangélisation elle-même comporte un minimum d'enseignement général. Il appartient à l'Etat, par l'octroi des subsides suffisants, d'amener les missions à perfectionner leur outillage scolaire et à développer le programme de leurs écoles.

C'est ce que l'administration du territoire sous mandat s'efforce de réaliser, faisant dépendre ses subsides des efforts déployés pour l'extension de l'instruction publique" (1)

Il n'est pas inutile d'ajouter que cette activité ne coûtait pas autant que ça devrait à l'administration coloniale et le témoignage du R.P. ARNOUX est éloquent à ce sujet:

"Un missionnaire dans tous les postes consacre toute son activité pour la bonne marche des écoles et on lui octroie 1200 francs par an. Quel fonctionnaire se contenterait de ce "salaire"?" (2).

Dans le cadre des écoles secondaires libres subsidiées, il y a lieu de signaler rapidement celles créées avant l'indépendance du pays:

(1) Rapport sur l'Administration belge au Rwanda-Urundi cité par P.ERNEY dans L'enseignement dans un pays d'Afrique: Le Rwanda, p. 21

(2) R.P. ARNOUX, Les Pères Blancs aux sources du Nil, p 130

Liste des établissements libres subsidiés créés avant l'Indépendance

N°	Année de création:	Etablissement	Promoteur
1	1936	Groupe Scolaire de Zaza (G)	Frères de la Charité
2	1938	Groupe Scolaire de Save (F)	Soeurs Blanches
3	1946	Ecole Normale Technique de Shyogwe (G)	Eglise Episcopale
4	1951	Ecole Normale Primaire de Zaza (F)	Diocèse Catholique
5	"	Ecole d'Economie et de Commerce de Rwamagana	Diocèse Catholique
6	1952	Groupe Scolaire de Nyanza(f)	Diocèse +Soeurs Blanches
7	"	Groupe Scolaire de Byumba (G)	Diocèse +Frères des Ecoles Chrétiennes
8	"	Groupe Scolaire de Nyamasheke (F)	Soeurs Pénitentes
9	"	Ecoles des Sciences de Byimana (G)	Frères maristes
10	"	Groupe Scolaire Notre-Dame de Citeaux Kigali	Soeurs Bernardines
11	"	Ecole des Sciences de Musanze	Diocèse +Frères des Ecoles Chrétiennes
12	1953	Groupe Scolaire de Save (G)	Frères Maristes
13	"	Ecole d'Arts de Nyundo	Frères des Ecoles Chrétiennes
14	"	Ecole Normale de Muramba(F)	Diocèse
15	1954	Ecole des Sciences Infirmières de Kabyayi	Diocèse
16	1956	Collège du Christ-Roi de Nyanza	Diocèse
17	"	Ecole Sociale de Karubanda	Soeurs Auxiliatrices
18	"	Groupe Scolaire de Nyundo (F)	Soeurs Blanches
19	1957	Ecoles de Nutrition et de Diététique de Kansi	"
20	"	Ecole Normale Primaire de Kabgayi	Frères Josephites
21	"	Groupe Scolaire de Nyamirambo	Diocèse de Kabyayi
22	"	Groupe Scolaire de Byimana (F)	Soeurs Benediktes
23	1959	Ecole Normale Technique de Remera	Eglise Protestante
24	1960	Ecole Normale Primaire de Nyamasheke	Frères Joséphites
25	1961	Groupe Scolaire de Gisenyi	Pères Jésuites

L'enseignement privé n'a pas été que libre subsidié au Rwanda et les Petits Séminaires organisés par l'Eglise Catholique ont précisément toujours été libres non subsidiés. On les verra naître successivement à Kabyayi en 1914, à Nyundo en 1953, à Rwesero en 1956, à Kansi en 1957, à Save en 1962, à Kigali (Saint-Paul) en 1963, à Mubilizi et Cyahinda (Pré-séminaires) en 1965, à Zaza et Byumba (pré-séminaires) en 1966 et à Butare en 1972.

Que les Petits et Grands Séminaires du pays aient contribué grandement au développement de l'éducation scolaire au Rwanda, cela se passe de commentaires. B. Paternostre De La Mairien parlant de ceux qui n'ont pas pu accéder à la prêtrise pour des raisons diverses, note à leur endroit: "De cete pépinière d'intellectuels et de cadres chrétiens sortiront, à la veille des années 1950, les promoteurs du Rwanda démocratique moderne" (1)

Dans le cadre de promouvoir l'expansion de l'enseignement privé, des incitations politiques ont été à maintes reprises dispensées comme on peut le lire dans une brochure du MINEPRISEC datée d'Avril 1988 et intitulée: ~~Situation~~ de "l'Enseignement Privé". Le tout premier point abordé dans cette brochure concerne justement le "soutien politique à l'enseignement privé".

Ce document rapporte que dans Son Discours à la Nation prononcé à Ruhengeri le 25 octobre 1983, le Chef de l'Etat a officiellement encouragé les promoteurs des écoles privées qui doivent de fonctionner efficacement et d'épauler ainsi l'Etat dans son effort de faire accéder les jeunes scolarisés au second degré de l'enseignement.

De même dans Son Discours-Programme du 8 janvier 1984, le Chef de l'Etat a déclaré:

"Mes remerciements s'adressent aussi à tous les promoteurs des écoles privées sérieux, honnêtes et consciencieux, qui viennent en aide à l'Etat et aux parents pour développer l'éducation et la formation dans notre pays. J'en appelle ainsi à nouveau aux diverses communautés religieuses, associations, entreprises, à toute personne physique ou morale, qu'elles aident le Gouvernement à augmenter nos infrastructures scolaires"(2).

Lors de la 2^{ème} rencontre du Chef de l'Etat avec les agents de l'Etat, le 30 janvier 1987, le Président de la République a été encore plus explicite, tel que le rapporte la brochure du MINIPRISEC précitée:

(1) PATERNOSTRE de la MAIRIEU, Le Rwanda. Son effort de développement, p. 146

(2) MINEPRISEC, Situation de l'enseignement privé, p.2

"Nous avons encouragé et continuons à encourager les écoles privées qui complètent efficacement les efforts publics, car les efforts publics ne seront jamais en mesure de faire face aux besoins d'enseignement immenses de notre pays, sans compter l'élément de "concurrence" utile et stimulante que cela constitue. Une condition pour que cela puisse être le cas est de veiller, avec le maximum de sérieux, à ce que le niveau des écoles privées atteigne au moins celui des écoles publiques" (1).

Le Document du MINIPRISEC signale enfin les résolutions de IV et V èmes Congrès Nationaux Ordinaires du M.R.N.D sur la question dans le sens de soutenir les initiatives privées dans la construction des écoles, dans le fait d'aider les promoteurs à disposer d'enseignants, de matériel didactique et de conseils pédagogiques à l'occasion des inspections. Les résolutions du VI ème Congrès National Ordinaire du M.R.N.D. sur la question lors de ses assises des 25 au 29 juin 1988 vont dans le même sens. Elles recommandent une guidance pédagogique plus accrue en faveur des écoles privées, un empressement de leur part à se mettre en situation légale leur permettant de prétendre à une homologation des diplômes, l'organisation au sein même des établissements privés du Jury Central pour les écoles jouissant pas encore de l'homologation, l'organisation des examens de reclassement au niveau des préfectures et l'appui substantiel aux écoles privées, particulièrement les écoles privées techniques.

Il faut ajouter, enfin, qu'en ce qui concerne le soutien dont bénéficient aujourd'hui les écoles privées, les dispositions légales et réglementaires qui viennent d'être adoptées consacrent une part importante aux conditions d'ouverture de pareilles écoles, à l'inspection pédagogique et administrative par le MINIPRISEC, à l'homologation des diplômes et aux conditions d'accession au statut des établissements de libre subsidiés.

Il est question principalement des articles 18,19,26, 29,30 et 32 de la Loi organique n° 1/1985 du 25 janvier 1985; ainsi que des articles 4,5,57,58,59,73,et 175 de l'Arrête Présidentiel n° 509/13 du 10 octobre 1985 fixant le Règlement Général de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire. Le libellé de ces articles figure en annexe du présent Rapport.

(1) MINEPRISEC, Idem, Ibidem

1.1.2. La création des écoles privées non reconnues sur le territoire Randaïs.

Les écoles relatées dans le tableau ci-après sont les "58 établissements non encore reconnus et à l'intention desquels une inspection systématique a été effectuée dans le courant du mois d'octobre 1987" dont parle la brochure du MINEPRISEC sous-évoquée en sa page 6.

Tableau 2: Etablissements privés nons subsidiés

N°	Année de création:	Etablissement	Promoteur
1	Janvier 1975	Groupe Scolaire des Parents de Butare	Association des parents
2	1981/1982	G.S. ESAPAG de Citwe	Association des parents
3	"	Ecole des Laborantins de Gatagara	Home de la Vierge des Pauvres de Gatagara
4	"	G.S.ESAPAN de Kigoma	Association des parents
	"	Institut Presbytérien de Kilinda	Eglise Presbytérien au Rwanda
6	"	Collège APACOPE de Kigali	Association des parents
7	"	G.S. APE de Rugunga	Association des parents
8	"	Ecole Technique Libre de Gikondo	Association E.T.L
9	1981/1982	Collège de Rwankeli	Eglise Adventistes du 7 ^e jour
10	1982/1983	Ecole Normale Gacuba II (ENP)	Eglises de Pentécôte
11	"	Lycée APICUR	Association des parents
12	"	Collège APAPE de Gikondo	"
13	1983/1984	E.N.P Nyagahirika	Eglises Baptiste au Rwanda
14	"	Petit séminaire de Gahini	Diocèse Episcopale du Rwanda
15	"	Ecole Economique de Ndera	Association des parents
16	"	G.S du Mont Kigali	"
17	"	Collège St Georges de Gakinjoro	"
18	"	E.S.A. Kimisange	"

(suite)

N°	Année de création	Etablissement	Promoteur
19	"	Ecole Technique Muhazi	"
20	"	CETAI Rugunga	Famille GAHWITA
			America
21	1984/1985	Ecole Secondaire des parents de Nyanza (ESFANYA)	Association des parents
22	"	Ecole Secondaire ACEJ de Mushubati	"
23	1984/1985	Collège APPEC de Remera	Associations des parents
24	1985/1986	Collège st Wenceslas de Nyundo (APEFDF)	"
25	"	Collège APAKAFI de Kayove	Eglises Baptistes du Rwanda
26	"	Collège St Emmanuel de Hanika	Diocèse Episcopale de Butare
27	"	Petit Séminaire Baptiste de Butare	Eglise UEBR
28	"	G.S.A.P.E.S de Nyabikenke	Association des parents
29	1986/1987	G.S. Nyabishambi	"
30	"	Collège APECCM Murambi	"
31	"	G.S. A.P.A.P.E.B Kibali	"
32	"	G.S. A.C.E.P.E.C de Gikongoro	"
33	1986/1987	Collège Agri-Vétérinaire de Gitwe	"
34	"	Institut St Aloys de Kibungo	"
35	"	Collège APAMAPE de Mabanza	"
36	"	Collège APERWA de Rusororo	"
37	"	Ecole Secondaire APEBU de Nyamata	"
38	"	Ecole Secondaire NKUNDUBU-REZI de Janja	Association Nkunduburezi
39	"	G.S. Marie-Reine APEDI de Rwaza	Association des parents
40	"	Ecole Secondaire APARPE de Rwankeli	Eglise Adventistes du 7 ^e Jour
41	"	Institut Député Segatwa de Ruhanga	Association des parents
42	1987/1988	Ecole de Droit et d'Administration de Save	"
43	"	G.S de Runyinya	"
44	"	G.S APAPEDUC de Bungwe	"
45	"	Institut Notre-Dame de la Paix (APEKI) de Tumba	"
46	"	Collège SOPEM de Rukoma	"

(fin)

N°	Année de création:	Etablissement	Promoteur
47	"	G.S APEEDUC de Kamembe	"
48	"	Ecole Secondaire des parents: de Kirarangombe	"
49	"	G.S de Kibihekane	Association de Développement des communes Giciye et Karago
50	"	G.S de Mushishiro	Association des parents
51	"	G.S APECAS de Muyunzwe	"
52	1987/1988	Institut Paroissial de Mukarange	Diocèse Catho - lique de Kibungo
53	"	E.N.P. URUMULTI de Birambo	Association des parents
54	"	Ecole Secondaire de Musha	"
55	"	Centre de Formation Techni- que Croix Rouge Kacyiru	Croix rouge Rwandaise
56	"	Institut Saint Joseph de Busogo	Association des parents
57	"	E.N.P. IBUKA de Kabaya	"
58	"	Ecole Secondaire de Bihembe	"

1.1.3 Vers une démocratisation de l'Enseignement Secondaire Privé

La démocratisation de l'enseignement est l'une des priorités de la politique éducative du Rwanda et réfère à l'une de ces deux approches de la planification de l'enseignement à long terme, à savoir:

- L'approche main-d'œuvre dont la préoccupation essentielle est de fournir à l'économie des qualifications scolaires et des compétences professionnelles adéquates;
- L'approche demande sociale d'instruction dont la ligne directrice repose sur l'hypothèse que la possibilité de suivre tel ou tel enseignement est à la disposition de quiconque le désire et peut en tirer profit (1).

Mais, si comme le note MUNYANTWALI Eustache, "l'on veut assurer à tous les enfants du pays la possibilité de s'instruire, en rendant l'enseignement primaire obligatoire et gratuit et en diversifiant l'enseignement secondaire, il faut alors améliorer les conditions matérielles de l'enseignement primaire et multiplier les établissements secondaires." (2)

Malheureusement, malgré les efforts gigantesques consentis par le pays, le taux d'admission au secondaire n'a pas évolué considérablement comme on peut le lire dans tableau ci-dessous.

Tableau 3: Evolution du taux d'admission
au secondaire (1981-1987)

Année scolaire	Admis en 1ère année second- aire	Inscrits en 8ème primaire l'année précé- dente	Taux d'admis- sion
1981-1982	4011	45965	8,7%
1982-1983	3294	44899	7,3%
1983-1984	3620	47996	7,5%
1984-1985	3369	45767	7,3%
1985-1986	3325	48655	6,8%
1986-1987	3850	51535	7,4%
1987-1988	5335	56000	10%

SOURCE: MINEPRISEC, ETAT ACTUEL DE LA RÉFORME ... P. 167

(1) Ces deux approches sont largement débattus dans une publication de l'OCDE : méthodes et besoins statistiques de la planification de l'enseignement, Paris, 1967.

(2) E.MUNYANTWALI, les écoles privés: une nécessité in Dialogue, n° 100, Septembre-Octobre 1983.

S'il est évident qu'on ne pouvait pas s'attendre à une scolarisation universelle au niveau secondaire au nom de la démocratisation de l'enseignement, il est tout aussi éloquent que le taux de plus élevé soit uniquement de 10%. Il n'y a pas meilleur témoignage pour corroborer la thèse selon laquelle les pouvoirs publics ne seront jamais en mesure de faire face à eux seuls aux besoins immenses d'enseignement de notre pays. C'est, entre autres, la raison pour laquelle les écoles privées connaissent ces derniers temps un essor prodigieux, de telle sorte qu'en la seule année 1987/1988, 17 écoles libres de niveau secondaire ont vu le jour.

Le tableau suivant en donne une vue horistique en 3 périodes distinctes.

Tableau 4: Tableau récapitulatif sur l'évolution quantitative de l'enseignement privé.

Période	Effectifs	Pourcentage	Eglises	Promoteurs Associations des Parents	Autres
Avant la Réforme de l'Enseignement Secondaire	1	1.8%	0	0	-
De 1981/82 à 1985/86	27	46.5%	8	17	2
Les deux dernières années 86/87 et 87/88	30	51.7%	2	27	1
TOTAL	58		10	45	3
Pourcentage		100%	17.2%	77.6%	5.2%

Il est aisé de constater à travers ce tableau, qui présente de façon résumée les 58 écoles privées non reconnues évoquées précédemment, d'une part l'importance de plus en plus accrue de la participation des associations des parents dans l'ouverture des écoles libres par rapport aux églises, et d'autre part, la création accélérée d'année en année de ce genre d'institutions au point que la seule année 1987/1988 a vu l'ouverture de 29,31% de l'ensemble des écoles de notre tableau.

Il y a lieu d'espérer que cet engouement n'est pas dicté par la rapacité des promoteurs que dénonçait le Chef de l'Etat dans son discours du 30 janvier 1987 à l'occasion de sa deuxième rencontre avec les agents de l'Etat et que le désir de répondre à la demande sociale d'instruction secondaire est à l'origine de la plupart des initiatives de cet ordre. Même dans ce cas, cependant, des réserves peuvent être émises à l'instar du MINEPRISEC qui fait remarquer:

"Cependant, des interrogations subsistent sur la compétence des promoteurs, sur les sources de financement des constructions, d'équipement et de fonctionnement, sur l'organisation pédagogique et administrative et sur la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles, particulièrement dans 58 établissements non encore reconnus et à l'intention desquels une inspection systématique a été effectuée dans le courant du mois d'octobre 1987."(1)

Les difficultés d'équipement des écoles et la non diversité des ressources financières sont des problèmes abordés aux chapitres 3 et 4 de ce Rapport. Il ressort de l'examen de ces questions que le sous-équipement des laboratoires bibliothèques et infirmeries est manifeste dans plusieurs établissements et que le minerval ainsi que les cotisations des parents sont les sources principales de financement de ces écoles. Alors, comment peut-on espérer s'enrichir des suites de l'ouverture d'une école privée ? s'agit - là, au contraire, et l'hypothèse reste à vérifier d'une tentative des parents d'attirer l'attention de l'Etat ou des Eglises sur le fait que leur progéniture est laissée pour compte dans l'admission au secondaire et qu'il y a lieu, certainement, de faire quelque chose pour elle également. On constate d'ailleurs que ces attentes n'ont pas été déçues car, comme on le lit dans un rapport que le Comité Central du MRND a présenté au VI^{ème} Congrès Ordinaire du MRND, la présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et le Gouvernement sont intervenus en matière d'aide aux privés pour l'équivalent de 13147577 FRW en 1986 dont seulement 1947577 FRW pour 2 petit Séminaires et 100000 FRW pour la maternelle universitaire IGISAGE; 21390681 FRW en 1987 dont 180000 FRW pour le Séminaire de KARUBANDA et 180000 FRW également pour l'institut Saint-Fidèle; et 5100000 FRW en 1988 dont 800000 FRW pour l'Ecole primaire INYANGE de Kigali à Byumba. En tout l'équivalent de 36110181 FRW sont allés au Secondaire privé ayant pour promoteurs surtout les Associations des Parents pour l'Education. Le détail de ces subventions gouvernementales se trouve au 4^{ème} chapitre du présent Rapport.

(1) MINEPRISEC, op.cit.p6

1.2. ORGANISATION PEDAGOGIQUE.

1.2.1. Les structures de l'Enseignement Secondaire privé.

Comme l'occasion nous sera vite donnée de le constater, la grande majorité des écoles privées se conforment scrupuleusement aux programmes des grilles-horaires des écoles publiques. De fait, sur les 58 écoles privées présentées dans le Rapport de l'Inspection des écoles privées (1), seules 9 écoles déclarent avoir introduit certaines modifications bien souvent légères aux programmes et/ou grilles-horaires officiels. C'est souligner qu'en réalité les structures adoptées par l'enseignement public et libre subsidié le sont également par l'enseignement privé. L'on se souviendra qu'avant la réforme de 1979, "L'enseignement secondaire était destiné aux enfants terminant l'école primaire et ayant été reçus au concours National d'entrée. Il s'organisait au sein des établissements essentiellement d'enseignement général pour une durée de cinq, six ou sept ans dont trois premiers constituaient un cycle de Tronc Commun pour toutes les formations (pédagogiques, générales, techniques) exception faite des orientations techniques professionnelles (ménisierie, maçonnerie...) qui commençaient la formation dès la fin du primaire."(2)

Ce schéma a inspiré les promoteurs privés dans l'ouverture de leurs écoles d'avant la réforme devenue d'ailleurs effective au secondaire à partir de l'année scolaire 1981/1982.

Aujourd'hui, "L'enseignement secondaire est à cycle unique et comporte deux composantes: l'enseignement général et l'enseignement professionnel ou technique".(3)

Cette structure aura connu des modifications importantes avant d'opter pour une durée de six ans dans la presque totalité des filières. En effet, au début de la réforme on prévoyait l'ouverture des filières de 2 ans pour la formation des cadres subalternes; de 4 ans pour la formation des ouvriers qualifiés; de 5 ans pour les sections professionnalisées destinées à former des cadres moyens; et de 6 ans pour les sections d'enseignement général approfondi.

(1) MINEPRISEC, Direction de l'enseignement secondaire, Rapport de l'Inspection des écoles privées, Kigali, octobre-novembre 1987.

(2) MINEPRISEC, Réforme de l'Enseignement. Evaluations et Rectifications. Kigali, 1981, p1.

(3) Art 13 de la loi organique sur l'Education Nationale de la République Rwandaise N° 1/1985 du 25 janvier 1985.

Ces possibilités de préparation des cadres subalternes ne sont pas cependant complètement annulées car la loi stipule que "les études secondaires durent 6 ans. Toutefois, le Président de la République fixe la durée de la formation des cadres subalternes..." (1)

De fait l'arrêté Présidentiel N° 515/13 du 5 Septembre 1988 porte organisation de la formation des cadres subalternes. C'est cette structure qui a été retenue par la majorité des écoles privées examinées comme cela se lit aisément à l'annexe N° 4 de cette étude. Peut-on noter la même référence fidèle aux orientations gouvernementales en ce qui concerne cette fois les buts assignés à l'éducation dans les filières retenues ? Et pour commencer, quels sont ces buts ? L'on sait que parmi les principes fondamentaux adoptés par la Réforme, l'intégration de l'enseignement dans le développement économique occupe une place de choix. Cela s'est concrétisé au niveau de l'enseignement secondaire par la création de plusieurs filières "de façon à couvrir la presque totalité des secteurs socio-professionnels de l'Economie nationale et de permettre aux élèves, quel que soit le niveau où ils les quitteront, d'occuper immédiatement l'emploi sans avoir à suivre une formation complémentaire" (2)

C'est cela la professionnalisation. Mais l'enseignement secondaire n'est pas que professionnalisé, il est aussi spécialisé. Cela revient à dire qu'en plus de préparer les lauréats à l'exercice des métiers déterminés, le secondaire doit préparer aussi aux études supérieures dont les profils d'entrée traduisent déjà une certaine orientation dans la matière. Ceci étant peut-on dire que les écoles privées se sont alignées à cette politique ? Une telle question, qui rencontre à ne pas douter, l'esprit du 2ème terme de référence de cette étude, est intéressante à plus d'un titre. Car il ne suffit pas que les curricula suivis dans une école se réfèrent aux curricula officiels pour conclure que l'esprit qui a présidé à leur élaboration y est aussi. Or, les pouvoirs publics doivent toujours s'assurer que rien dans les programmes des écoles privées n'est de nature à nuire à la politique éducative nationale.

(1) Art. 61 de la loi N°14/1985 du 29 juin 1985 portant organisation de l'Enseignement primaire, rural et artisanal intégré et Secondaire.

(2) MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, Kigali, 1987, p 144.

1.2.2. La professionnalisation et la spécialisation de l'enseignement secondaire privé.

Nous avons lancé un questionnaire auprès des directeurs de 40 établissements privés et récolté à la fin de l'opération d'administration et de ramassage 27 questionnaires remplis. Ce questionnaire a réservé cinq items à la spécialisation et professionnalisation de l'enseignement secondaire.

S'agissant de la question de savoir si les filières existantes dans leurs établissements sont spécialisées et/ou professionnalisées, les réponses sont ainsi ventilées.

Tableau 5: Degré de compréhension des aspects professionnalisation et spécialisation de l'enseignement secondaire.

Question : votre école comporte-t-elle des filières

Spécialisées ?

Oui	16	59,25%
Non	2	7,4%

Professionnalisées ?

Oui	16	59,25%
Non	2	7,4%

Si oui, en quoi ?

- Agriculture
- Mécanique-Auto
- Maths-Physique
- Commerce et Comptabilité
- Psychopédagogie
- Enseignement primaire
- Droit et administration
- Secrétariat

Si oui, en quoi ?

- Commerce et comptabilité
- Secrétariat
- Enseignement
- Droit et administration
- Sciences Infirmières
- Agronomie
- Construction et travaux Publics
- Agri-Vétérinaire.

S'il est évident, à la lecture de ces résultats, que les concepts de spécialisation et de professionnalisation ne sont pas inconnus dans le monde de l'enseignement privé et que, partant, la politique éducative nationale est, de ce côté-là aussi, mise en pratique; il n'est pas moins certain que bon nombre parmi les directeurs des écoles de notre échantillon ne comprennent pas toujours la différence fondamentale qu'il ya entre les deux orientations. C'est ce qui peut expliquer que les filières Economique, Droit Administration, Commerce et Comptabilité, Enseignement Secrétariat se trouvent recensées d'un côté comme de l'autre. Or, si professionnaliser une filière revient à la

doter de programmes qui permettront à l'élève qui la quitte d'occuper un emploi sans avoir besoin de formation complémentaire, la spécialiser ce n'est pas viser d'abord le marché du travail, le métier. C'est accorder un poids conséquent à un certain nombre de disciplines d'une option qu'on veut approfondir comme c'est le cas avec les options math-physique, bio-chimie, latin-langues modernes, etc.

En bref, même si les écoles privées s'alignent aux profils et curricula officiels (à la question de savoir qui conçoit les programmes des filières ouvertes, les 100% de la population de notre échantillon répondent: le MINEPRISEC) des efforts devront être consentis pour expliquer plus en profondeur le contenu exact de la politique éducative en vigueur dans le pays aux utilisateurs, qu'ils oeuvrent dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.

Il est vrai que nombre d'acteurs saisissent bien la différence d'orientation entre les filières des deux types. Nous leur avons demandé s'ils étaient satisfaits du niveau de spécialisation et/ou de professionnalisation instaurées par la Réforme Scolaire d'une part, et s'ils trouvaient d'ailleurs que cette spécialisation ou professionnalisation s'imposait dans le contexte rwandais actuel, de l'autre. Les réponses sont reprises dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6: DEGRE DE SATISFACTION ENVERS LA SPECIALISATION ET LA PROFESSIONNALISATION

Réponse	Degré de satisfaction	Oui	%	Non	%	Abstention	
1. Satisfaction du niveau de:							
- Spécialisation		12	44,4	2	7,4	13	48,2
- Professionnalis.		17	62,96	3	11,1	7	25,92
2. La spécialisation s'imposait		14	51,85	2	7,4	11	40,74
3. La professionnalisation s'imposait		19	70,37	2	7,4	6	22,2

Il faut croire que les enquêtés sont beaucoup plus favorables à la professionnalisation qu'à la spécialisation qu'ils comprennent d'ailleurs moins. Il convient de noter

aussi le taux élevé d'abstention, ce qui vient corroborer la thèse que plus d'un directeur trouve ésotérique les termes utilisés pour véhiculer la politique éducative du pays au niveau du secondaire. Nous avons cherché à savoir pourquoi les gens sont si favorables à la professionnalisation. Les arguments avancés tournent autour de l'adéquation formation-emploi prétendue effective (Nombre de répondants = 10), la nécessité de former les cadres moyens en vue du démarrage prochain de l'artisanat et de l'industrie (Nombre de répondants = 8), le fait qu'en plus de préparer au métier, la professionnalisation ne coupe pas l'accès au supérieur (Nombre de répondants = 2) et qu'elle dit non, enfin, à l'enseignement encyclopédique inutile (fréquence = 1).

Quatre enquêtés lui reprochent néanmoins d'être précocement et de limiter l'accès aux filières universitaires aux seuls lauréats des sections spécialisées.

De tout cela un fait particulier mérite l'attention : professionnaliser à outrance c'est s'exposer au problème de la mobilité professionnelle qui devient impossible, car on limite ainsi les acquisitions scolaires aux techniques cloisonnées entre elles et qui seront probablement dépassées à l'entrée des lauréats dans la vie active. La pratique actuelle ne conduirait-elle pas à orienter des enfants issus du primaire dans des filières pour lesquelles ils n'ont ni aptitudes affirmées ni prérequis indispensables, et cela sans pouvoir réorienter par la suite ceux qui seront victimes d'une orientation hâtive et hasardeuse ? Est-il permis d'espérer que toutes les filières aujourd'hui ouvertes dans les deux secteurs d'enseignement conduisent à l'exercice effectif des métiers disponibles sur le marché du travail ?

Quelles sont d'abord ces filières, sur quelle base les a-t-on ouvertes et qu'y apprend-t-on ? Les lignes suivantes tenteront de répondre à cette question. Quant à celle relative à l'adéquation formation-emploi dont plus d'un directeur se déclare si sûr, nous y reviendrons.

1.2.3. Les filières et les programmes de l'enseignement secondaire privé.

Un coup d'oeil rétrospectif sur la mise en pratique de la professionnalisation et la spécialisation au secondaire dans le secteur public nous permettra de poser une question fondamentale à ce niveau : pourquoi, dans l'ouverture des filières, le privé s'aligne-t-il toujours au public même quand d'autres possibilités d'enseignement existent que le secteur public a laissées de côté ?

Le document portant Evaluations et Rectifications de la Réforme de l'enseignement mentionne 42 sections différentes de 2, 4, 5 et 6 ans prévues pour être ouvertes

dès septembre 1981. Des options ou sections faisant double-emploi seront remarquées cependant, puis rayées de la liste, tandis que d'autres ne verront pas le jour et cela pour des raisons de diverses formes auxquelles fait allusion une publication du MINEPRISEC sans les énumérer outre-mesure. Par contre elle déplore que malgré qu'elles intéressaient directement l'économie nationale, ces filières attendent toujours l'ouverture :

- Horlogers, Rhabilleurs;
 - Topographes/géomètres;
 - Céramistes;
 - Agents de la météorologie et de l'hydrologie;
 - Agents de l'aviation civile;
 - Typographes;
 - Traducteurs;
 - Ciné-photo;
 - Agents de la statistique;
 - Secrétaires médicaux;
 - Artiste dans le domaine dramatique et chorégraphique (Art rwandais)
 - Pompiers;
 - Mines;
 - Transformation des produits agricoles et alimentaires (Pâtisserie, Boulangerie, Confiserie, Sucrierie, Produits laitiers, Fruits, Légumes, Boucherie, Charcuterie, ...)"
- (1)

La situation actuelle des filières et options ouvertes dans les écoles publiques et libres subsidiées est ainsi décrite.

(1) MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme..., pp 147-148

TABLEAU 7: VENTILATION DES FILIERES

Filières d'enseignement	Options
1. Agricole et Vétérinaire	- Agricole - Forestière - Vétérinaire
2. Normale	- Normale Primaire - Normale Technique
3. Scientifique	- Maths-Physique - Bio-Chimie - Latin-Sciences
4. Lettres	- Littéraire - Secrétariat - Latin-Langues Modernes
5. Sociale	- Action Sociale
6. Economie et Commerce	- Economique - Commerce et Comptabilité
7. Droit et Administr.	- Droit et Administration
8. Sciences Infirmières	- Sciences Infirmières
9. Laboratins	- Laborantins
10. Nutritions et Diététique	- Nutrition et Diététique
11. Technique	- Electro-Mécanique - Travaux Publics - Mécanique Générale - Menuiserie - Plomberie - Electricité - Couture - Electronique
12. Arts	- Sculpture - Peinture

Puisque telle est la situation des filières et options de l'enseignement secondaire public, peut-on espérer que le secteur privé a su intégrer dans ses filières à lui les sections identifiées plus haut et reconnues par le MINEPRISEC lui-même comme intéressant directement l'économie nationale ?

L'examen du tableau présenté à l'annexe N° 4 (T 8) ne nous autorise pas de conclure par l'affirmative. Voici, en effet, de façon concise ce qu'on peut y lire sur la question.

TABLEAU 8 : REPARTITION DES FILIERES D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE PRIVE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

Filières retenus dans les établissements privés	Effectif	Pourcentage
1. Normale Primaire	26	25,74%
2. Commerce et Comptabilité	15	14,85%
3. Economique	14	13,86%
4. Droit et Administration	8	7,92%
5. Secrétariat	7	6,93%
6. Maths-Physique	6	5,94%
7. Littéraire	4	3,96%
8. Agricole	3	2,97%
9. Mécanique-Automobile	3	2,97%
10. Infirmière A2	2	1,98%
11. Bio-chimie	2	1,98%
12. Assistants médicaux	1	0,99%
13. Electronique	1	0,99%
14. Normale Technique	1	0,99%
15. Laborantins	1	0,99%
16. Action Sociale	1	0,99%
17. Vétérinaire	1	0,99%
18. Electricité	1	0,99%
19. Mécanique Générale A3	1	0,99%
20. Electromécanique A2	1	0,99%
21. Menuiserie A3	1	0,99%
22. T.P et Construction	1	0,99%
Total	101	99,99%

L'on peut remarquer que les filières d'enseignement technique occupent le bas de l'échelle : Electronique, Electricité, Mécanique Générale, Electromécanique, Menuiserie, Travaux Publics et construction. De fait, quand elles sont par hasard ouvertes, elles n'existent qu'à un seul

endroit à la fois. L'on aura remarqué que cela est vrai aussi pour la filière Normale Technique et il n'est que de comparer la fréquence de cette dernière à celle de la filière-soeur Normale Primaire pour se poser la question : A quoi cela est-il dû ?

La réponse à cette épineuse question semble résider dans ces notes du MINEPRISEC contenues dans La problématique de l'Education au Rwanda sept ans après le démarrage de la Réforme de l'Enseignement: «Le problème urgent que l'on devrait examiner concerne la concentration des efforts dans les filières tertiaires. Cette concentration est en effet préoccupante dans la mesure où elle témoigne plus de la recherche de créneaux d'enseignement facile à occuper (équipement minimum, enseignants relativement nombreux, coûts d'investissement et de fonctionnement réduits) que d'un ajustement à des signaux émanant du marché du travail. Cette auto-organisation de la demande sociale, sans liens avec le type de besoin requis par les employeurs du secteur moderne (le principal, sinon le seul, à absorber des diplômés du secondaire) comporte des dangers de sur-investissement et de surproduction à long terme. C'est pour cela que les autorités publiques ont la responsabilité majeure pour suivre de près, de guider ces créations et d'assister leur fonctionnement. Que doit donc faire le Gouvernement pour encourager ces initiatives privées, l'infrastructure, enseignants, autres) ? » (1).

Le problème est d'autant plus important, qu'il n'est pas particulier aux initiatives privées. De fait, lorsqu'on compare les filières ouvertes par les promoteurs privés et les 12 filières actuellement existantes dans les écoles publiques et libres subsidiées, on est fortement impressionné par la quasi-similitude des options; l'unique différence étant les options mécanique-auto et assistance médicaux qu'on ne rencontre que chez les privés. Pour le reste, toutes les filières dont le démarrage est demeuré en veilleuse sont également mises de côté par l'enseignement privé. Si ces dernières n'ont pas été rejetées à cause de l'un ou l'autre des six critères définissant les priorités dans l'ouverture des sections d'enseignement, critères repris dans le IIIème Plan de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986, à savoir :

- La convergence entre la formation et le marché
- L'équilibre interrégional
- La spécialisation graduelle
- La promotion interne
- La formation limitée (par cohortes dans certains domaines)
- et l'utilisation optimale des installations;

(1) MINEPRISEC, la problématique de l'Education au Rwanda sept ans après le démarrage de la Réforme de l'Enseignement, p 17.

il faut bien revenir à l'explication de la recherche de crêneaux faciles, même pour le Gouvernement. Or, si l'Etat n'est donc pas à même d'introduire dans l'enseignement secondaire ces filières et les promoteurs privés de même, il est indispensable qu'il cherche à s'associer avec ces dernières, en leur octroyant des subsides substantielles par exemple. Mais comme il se trouve que dans les textes légaux et réglementaires les écoles libres subsidiées sont, à peu de choses près, à charge des pouvoirs publics et que, partant, les privés ne peuvent pas s'y sentir chez eux; il faudrait se pencher un jour sur la question de savoir jusqu'où l'Etat peut aller dans l'octroi des subventions sans devoir pour cela induire chez les privés le sentiment que le seul droit qui leur est reconnu est celui d'ouvrir des écoles en y investissant efforts et argent pour tout abandonner à l'Etat ensuite s'ils ont eu l'idée d'accepter son aide. Nonobstant ces difficultés, on voit que le pays gagnerait à ce que l'un ou l'autre des deux partenaires s'oriente dans ces filières laissées en veilleuse.

Par ailleurs, en plus de l'explication précitée, nous pensons que le processus d'élaboration des curricula et des manuels scolaires est tellement long et nécessite un tel nombre de spécialistes que les privés préfèrent se rabattre sur les filières dont ils sont sûrs de trouver auprès du Ministère de tutelle tout cela. En outre, si l'établissement désire délivrer des diplômes homologués - et tous les privés le souhaitent en général - il lui faudra se soumettre à une série d'inspections et de contrôles sur le niveau d'enseignement. L'article 23 de la loi N° 14/1985 dont il a déjà été question dans le texte ajoute : "L'inspection des établissements privés dont les diplômes sont homologués est faite par les Inspecteurs officiels. Ceux-ci vérifient si l'enseignement correspond à celui des Etablissements publics."

Ils font part de leurs remarques au Ministre, qui, le cas échéant, fait dépendre l'homologation des diplômes de la mise en pratique des mesures d'amélioration ordonnées par lui".

Eu égard à tout ce qui précède et sachant qu'au terme de l'article 32 de la loi n° 1/1985 "les diplômes ou certificats non reconnus officiellement ainsi que les diplômes étrangers sans équivalence n'ont pas valeur légale au Rwanda", devra-t-on s'étonner encore que les privés ne retiennent que les filières dont ils sont sûrs qu'elles ne leur occasionneront pas de "déboires", c'est-à-dire celles que le secteur public a retenues lui-même? S'il n'est évidemment pas prouvé que le but du Gouvernement soit d'empêcher aux écoles privées de décerner à leurs lauréats (qui, somme toute, sont aussi des fils de la Nation) des diplômes légaux, il n'est pas certain cependant que les écoles privées iraient prendre le risque de se voir refuser l'homologation des diplômes alors qu'elles tournent pour

l'essentiel avec le minerval et les cotisations des parents; Ce serait de la plus mauvaise politique, en effet, que d'espérer recevoir un financement de la population qui ne croit plus en l'efficacité des écoles qui le lui demandent. Aussi, le problème de la concentration des efforts dans certaines filières où il y a déjà risque de pléthore (la question de l'adéquation formation-emploi, en réalité, et donc le gros point d'interrogation qui accompagne toute planification de l'éducation) subsiste dans son entièreté. Nous y reviendrons, mais auparavant, un mot sur l'avis des utilisateurs privés des curricula de provenance ministérielle.

Nous avons voulu savoir si les directeurs des écoles échantillonnées trouvent réalistes, ambitieux ou insuffisants le niveau des programmes dans le cadre de la spécialisation et de la professionnalisation. Dans le même ordre d'idées, on a souhaité recueillir l'appréciation de ces Chefs d'établissements à propos des objectifs de spécialisation et de professionnalisation ainsi que des manuels qu'ils achètent presque tous dans les services du MINEPRISEC.

S'agissant donc des programmes et des objectifs adoptés, voici le point de vue synthétique des Directeurs d'écoles privées de niveau secondaire:

TABLEAU 9: APPRECIATION DES PROGRAMMES ET DES OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

PROGRAMMES ET OBJECTIFS	NIVEAU	AMBITIEUX		REALISTE		INSUFFISANT		ABSTENTION		TOTAL	
		Effect.	% Effect.	Effect.	% Effect.	Effect.	% Effect.	Effect.	% Effect.	Effect.	%
1. Le niveau de vos programmes de spécialisation		3	11,11%	12	44,44%	1	3,7%	11	40,74%	27	99,99
2. Le niveau de vos programmes de professionnalisation		5	18,51%	17	62,96%	0	0%	5	18,51%	27	99,98
3. Le niveau des objectifs de spécialisation		3	11,11%	13	48,14%	0	0%	11	40,74%	27	99,99
4. Le niveau des objectifs de professionnalisation		3	11,11%	19	70,37%	0	0%	5	18,51%	27	99,99

Les manuels utilisés sont jugés adaptés par 23 directeurs sur les 27, soit un taux de 85,18%, inadaptés par 6 directeurs sur les 27, soit les 22,22% des répondants et inexistantes par les 18,51% des répondants. Il importe d'interpréter ces chiffres avec réserve car pour certaines disciplines il n'existe ni curricula ni manuels scolaires. C'est ce qu'on peut lire dans une publication du MINEPRISEC:

<<En principe, chaque branche enseignée au secondaire doit avoir son curriculum niveau par niveau, option par option. Par ailleurs à chaque curriculum ou groupe de curricula doit correspondre un manuel scolaire ou cours. En 1981, pour satisfaire aux besoins de la réforme, plus de 1000 curricula et plus de 700 cours ou manuels étaient à élaborer.
(....)

(Actuellement) Toutes les filières et tous les niveaux de l'Enseignement Secondaire possèdent les curricula de la presque totalité des branches y enseignées, seules les curricula de musique et d'expression plastique sont encore, à élaborer.

Par contre, l'élaboration des manuels accuse encore un sérieux retard. Elle n'a pas pu suivre le rythme de l'élaboration des curricula. Actuellement 406 cours sont encore à élaborer>> (1).

(1) MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, p. 175 et 178

Il faut ajouter pour les curricula un certain nombre de disciplines enseignées dans les filières mécanique automobile et assistants médicaux non reprises sur la liste officielle.

Les enquêtés, quant à eux, trouvent les manuels bien souvent désuets et au dessus du niveau des élèves (25,92%), d'autres simplistes et schématiques nécessitant quelques retouches en requérant la collaboration des techniciens de terrains que ceux-ci soient dans le secteur public ou privé (18,51%); d'autres, enfin, les trouvent adaptés aux curricula du MINEPRISEC mais déplorent l'encyclopédisme des programmes (44,44%). C'est dire que même si la grande majorité des enquêtés trouvent les cours élaborés par le MINEPRISEC adaptés, il reste cependant à songer à les confectionner en nombre suffisant et à les améliorer autant que faire se peut.

Ces mêmes enquêtés, ceux qui ont répondu à notre questionnaire du moins, estiment que les mesures suivantes contribueraient à l'amélioration des programmes:

- Contacts plus réguliers des concepteurs des programmes avec les utilisateurs; suivi pédagogique des élèves permettant l'adaptation des connaissances au niveau des prérequis, inspections pédagogiques des professeurs pour un meilleur encadrement, collaboration étroite entre les écoles privées et les concepteurs des curricula (44,44%)
- Puisque les programmes sont encyclopédiques déjà, éviter leur redondance (incohérence verticale), équilibrer la théorie et la pratique et procéder à leur allègement pour éviter que la matière devenant trop dense les élèves et les professeurs ne se contentent d'un travail superficiel (51,85%).
- Aider les privés à disposer d'un personnel national qualifié et régulièrement recyclé pour éviter les difficultés que rencontrent certains dans l'interprétation et l'exécution des curricula et manuels scolaires (11,11%)
- Améliorer la transition du primaire au secondaire par le renforcement des connaissances en français, langue d'enseignement au secondaire. De meilleures connaissances de base en sciences seraient également les bienvenues (55,55%).

Il importe de noter que les pourcentages indiqués entre parenthèses à côté de chaque suggestion d'amélioration représentent le taux de ceux qui ont eu cette idée sur l'ensemble des répondants. Ceci étant, il convient d'ajouter qu'en ce qui concerne l'adéquation des programmes aux objectifs de professionnalisation et de spécialisation, l'U.N.R vient d'évaluer, à la demande du Chef de l'Etat, tout l'enseignement primaire, secondaire et E.R.A.I et il est

très probable que cet aspect de la question ait retenu l'attention de la commission d'évaluation. Le Rapport de ladite commission n'ayant pas été publié jusqu'ici, il y a lieu d'espérer qu'au moment où le consultant sera à pied d'œuvre dans l'étude qui succédera à la présente, le texte de ce Rapport aura été rendu public. Un complément précieux d'information est donc susceptible de provenir de cette étude. Mais si l'on peut présumer qu'il y a adéquation entre les programmes et les profils de sortie, si l'on doit tout cas se référer à l'avis des 62,96% des enquêtés sur l'adéquation des programmes aux exigences de la professionnalisation et même à celui des 70,37% sur le niveau jugé réaliste des objectifs de la professionnalisation, peut-on oser affirmer que ces profils ont été dictés par une analyse à la fois objective et approfondie de la structure de l'emploi ainsi que des besoins prévisionnels conséquents en formation ?

1.2.4 L'adéquation formation - emploi.

En 1984 le Bureau International du Travail en collaboration avec le Programme des emplois et des compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA) a publié la version finale et actualisée du Rapport de la mission pluridisciplinaire conduite par le professeur HOSMALIN pour une étude d'ensemble des problèmes d'emploi au Rwanda. Le titre de cette première édition est fortement significatif: Le défi de l'emploi pour le Rwanda. Problématique structurelle en stratégies proposées en vue du III^{ème} Plan Quinquennal de Développement 1982-1986.

S'agit-il donc d'un véritable défi? Une première constatation sur les disparités patentées en ce qui concerne la structure socio-professionnelle tend à justifier cette vision plutôt pessimiste du Rapport :

<<Les disparités sectorielles sont parmi les plus marquées dans le Monde. Le secteur primaire occupe 93% de la main-d'œuvre pour fournir 42% du P.I.B. Les secteurs secondaire et tertiaire cumulés n'emploient que 7% de la main-d'œuvre alors qu'ils sont censés apporter 58% du P.J.B.>> (1).

Que faire alors ? Les auteurs du <<Défi de l'emploi pour le Rwanda>> répondent:

<<Sous l'aspect de la structure socio-professionnelle, il faudrait - pour modérer simplement ou pour stopper le gonflement du sous-emploi parmi les exploitants agricoles traditionnels - prévoir le transfert partiel ou total de leurs effectifs additionnels vers d'autres secteurs d'activité.

(1) B.I.T./PECTA, Le défi de l'emploi pour le Rwanda, p. XL.

Mais on est en droit de s'inquiéter en constatant que la faible dimension de ceux-ci conduirait alors (selon les scénarios) à porter jusqu'à 26 ou même 50% par an le taux de création d'emplois dans les secteurs modernes alors qu'on n'a même pas satisfait à l'objectif de 5,8% par an du IIème Plan. Des distorsions équivalentes sont prévisibles entre besoins, disponibilités et possibilités de formation de cadres.>>

Parlant précisément de ces distorsions entre les besoins et les possibilités de formation de cadres, le Rapport Annuel 1986 du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle déplore cette absence d'adéquation formation emploi en ces termes :

<<Aussi du point de vue niveau de qualification nous avons ce qui suit :

- 0 à 5ans primaires	: 1001 personnes	: soit 45,7%
- 6ans primaires à 2ans P.P (post primaires)	: 632 personnes	: soit 28,9%
- 3ans P.P à D4 et D5	: 338 personnes	: soit 15,4%
- D6, D7, A2	: 155 personnes	: soit 7,1%
- Baccalauréat et A1	: 31 personnes	: soit 1,4%
- Licence et plus	: 33 personnes	: soit 1,5%

La répartition ci-dessus montre à suffisance que notre main-d'oeuvre n'est pas du tout qualifiée du point de vue formation, car 90% des personnes placées ont à peine le diplôme D5 (74,6% ont au plus 2ans post-primaires)>> (1). Il s'agit de la ventilation des catégories de personnes engagées par niveau de qualification en 1986. Faut-il en conclure que la planification des ressources humaines n'a pas retenu l'attention voulue des autorités compétentes par le passé ? Non. En voici pour preuve les besoins en formation retenus par le IIIème Plan pour l'enseignement secondaire. Le détail de ces prévisions préfecture par préfecture figure à l'annexe du présent Rapport.

(1) MTNIFOP, Rapport annuel 1986, p. 183

Or, de ces 37.361 nouveaux emplois, l'hypothèse du Plan veut que 27.000 des 44.000 ménages (un emploi par ménage) en plus chaque année devraient vivre de la seule activité agricole, et l'on sait malheureusement que les terres cultivables sont déjà surexploitées et non extensibles.

La faible capacité de création d'emplois dans l'économie rwandaise est donc un fait. Alors une question qu'il est convenu de qualifier d'insidieuse : La planification de l'éducation a-t-elle aujourd'hui des bases bien solides ? Car ce n'est pas tout que d'établir à intervalles réguliers les correspondances entre les besoins et les filières de formation, encore faut-il faire la prospection régulière du marché du travail dont les fluctuations intempestives sont bien connues des planificateurs des ressources humaines. Et la difficulté est d'autant plus grande qu'il s'agit de faire dépendre la formation de l'évolution-combien difficile à prévoir-de l'économie du pays sur une période de dix à quinze ans ou davantage.

Quel peut être au Rwanda cet observateur attentif de l'évolution économique du pays et planificateur des formations conséquentes ?

Il s'agit-là de l'action conjuguée de plusieurs ministères devant être coordonnée, si l'on en croit le Rapport HOSMALIN, par la Division des Ressources Humaines (aujourd'hui division Programmation des Investissements Humains) du MINIPLAN. Les attributions de cette Division sont apparemment très larges : prévisions en matière d'emploi, de santé, de démographie ; conception et programmation des filières de formation ; enfin, études sur les technologies appropriées.

Le Rapport HOSMALIN note, cependant, qu'en pratique les handicaps structurels, comme le fait pour un Chef de Division d'être appelé à coordonner les activités des Directeurs de ministères auxquels il doit s'adresser, n'ont pas permis à cette cellule d'être d'une efficacité tangible.

Dès lors, comme il s'avère que ce travail de planification des ressources humaines, du côté des prévisions d'emplois en particulier, n'a pas été régulièrement fait, il est temps pour nous de conclure que l'adéquation formation-emploi reste un idéal tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé et qu'il ne revient pas aux seuls responsables de l'enseignement d'y veiller.

L'on a pu constater que des prévisions des besoins ont été faites au niveau du IIIème Plan et que bon nombre de filières actuellement ouvertes dans le secteur public comme dans le secteur privé s'inscrivent dans ce cadre, mais à combien d'emplois effectivement créés à moyen et long terme pourront-elles préparer les lauréats ? C'est que si l'on n'a pas cette information, on ne devrait pas affirmer que telle filière est saturée et que telle autre ne l'est pas.

Encore heureux que, comme le demandait le MINIPLAN dans son Evaluation du IIIème Plan pour la période 82-85 et parlant des emplois créés ou potentiels dans ces termes: "Il y a là un domaine d'investigation très important qui nécessite la programmation d'une étude d'envergure à entreprendre dès les premières années du IVème Plan", heureusement donc que le Conseil du Gouvernement s'est déjà prononcé; l'enquête nationale sur l'emploi vient de démarrer sous l'égide du Ministère du Plan. Il y a lieu d'espérer que cette étude fournira au planificateur de l'éducation les données qui aujourd'hui lui manquent sur les besoins réels du marché de l'emploi à plus ou moins longue échéance.

1.2.5. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage.

L'action didactique comprend, comme plus d'un auteur l'a souligné, un grand nombre d'activités dont il y a lieu de noter en plus des actes d'enseignement qui sont le propre du formateur, les actes d'apprentissages qui, eux, sont destinés à l'apprenant. Une question qu'il n'est plus permis de passer sous silence concerne l'évaluation de l'action didactique sans laquelle il serait vain d'essayer d'apprécier le rendement pédagogique. Ce dernier, s'il est assez consistant et élevé, permet au planificateur de l'éducation-plus particulièrement des ressources humaines-de se prononcer sur l'allocation optimale des travailleurs disposant chacun des aptitudes professionnelles requises entre différents secteurs de l'économie.

A ce niveau de notre analyse, il serait intéressant de pouvoir se prononcer sur la question suivante: les conditions pédagogiques sont-elles réunies pour que les lauréats des filières et options des écoles secondaires privées puissent répondre le plus fidèlement possible aux profils de sortie décidés après prospection du marché du travail? En d'autres termes, quelle est la qualité des actes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation au niveau du secondaire privé?

S'il nous a été donné d'examiner au tableau n°8 la façon dont se concentrent les filières de ce secteur et de noter que les sections normale primaire, commerce et comptabilité économique, droit et administration et secrétariat sont les plus répandus sur le territoire national, force est de constater, à l'analyse des effectifs d'étudiants tels qu'ils figurent au tableau de l'annexe n°4, que les filières sont ainsi peuplées, par ordre d'importance. Nous verrons par la suite, à l'aide d'un certain nombre de paramètres, quelle est la qualité de l'action didactique qui s'y déroule généralement.

bleau n°11 : Répartition des effectifs à travers les filières de l'enseignement secondaire privé.

Filières	Effectifs	Taux	Filières	Effectifs	Taux
Normale Primaire	2450	26,5%	12. Infirmières A2	136	1,5%
Commerce et Comptabilité	1593	17,2%	13. Agricole	128	1,4%
Economique	1542	16,7%	14. Electronique	124	1,3%
Secrétariat	862	9,3%	15. Electricité	78	0,8%
5. Mécanique Auto	477	5,1%	16. Laboratins	66	0,7%
Droit et Administration	430	4,65%	17. Normale Technique	46	0,5%
Math-Physique	423	4,6%	18. Menuiserie	35	0,4%
Littéraire	258	2,8%	19. TP et Constructions	34	0,36%
Bio-Chimie	201	2,1%	20. Action Sociale	26	0,3%
Mécanique Générale	164	1,8%	21. Electromécanique A2	17	0,2%
Assistants médicaux	139	1,5%	22. Vétérinaire	15	0,16%
			TOTAL	9244 (1)	

L'on voit que, compte tenu des chiffres disponibles, la répartition des effectifs suit, à peu de choses près, la concentration des filières sur le territoire national.

Il suffit d'appliquer auxdits effectifs les taux de promotion respectifs tels qu'ils apparaissent à l'annexe pour se faire une idée du nombre de sortants auquel on s'attendre d'ici 5,4 ans, etc... selon les classes dans lesquelles ces étudiants se trouvent. Correspondent-ils aux besoins réels du marché de l'emploi? La réponse a déjà été donnée au 1.2.4. Sont-ils dotés de compétences requises pour exercer dans leurs domaines respectifs à l'issue de leur formation? donner suite à pareil point d'interrogation est à analyser un certain nombre de paramètres tels que le cadre pédagogique des professeurs, les méthodes de enseignement auxquelles ils recourent, le règlement de décision utilisé lors des délibérations et, enfin, les modalités qu'appliquent les professeurs pour évaluer les performances des élèves.

Il s'agit ici du total des effectifs recensés lors de l'inspection effectuée par le MTNEPRISEC en octobre-novembre 1987 dans les 58 écoles privées non reconnues.

S'agissant de la guidance pédagogique, la réglementation scolaire en vigueur (1) assigne au Directeur de l'établissement secondaire des tâches suivantes:

- Contrôler et guider le travail journalier des enseignants et des élèves dans les limites des lois et du règlement interne;
- Veiller au respect de l'horaire hebdomadaire et du règlement interne;
- Vérifier périodiquement les documents exigés de l'enseignement : le journal de classe, le cahier de préparation et de répartition des matières d'enseignements.

Le même texte ajoute que le Directeur assiste régulièrement aux cours et voit chaque enseignant au moins une fois par mois. A l'issue de la leçon, il y a échange de points de vue entre le Directeur et le professeur sur le déroulement de la leçon et les procédés utilisés.

C'est en référence à ces articles que nous avons voulu savoir si dans l'enseignement privé on procède comme dans le public sur la question précise de la guidance pédagogique.

Invités à relever le nombre de fois en moyenne par trimestre que les 27 directeurs de notre échantillon ayant rempli notre questionnaire vont voir les professeurs à l'oeuvre dans leurs classes, les réponses de ceux-ci se répartissent comme suit:

Tableau 12 : Fréquence de la guidance pédagogique

Type de réponse	Fréquence	Pourcentage
Sans réponse	1	3,7%
1 Visite	6	22,2%
2 visites	10	37,03%
3 visites	6	22,2%
4 visites	2	7,4%
5 visites	1	3,7%
24 heures par semaine de cours	1	3,7%
Total	27	99,93%

(1) Arrêté Présidentiel n° 509/13 du 10 Octobre 1985 fixant le Règlement Général de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, Art. 192.

Il ressort de ce tableau que presque tous les Directeurs des écoles privées, sinon tous, s'acquittent de leur tâche d'encadrement pédagogique des professeurs, les uns plus souvent que les autres, la plupart consacrant à cette activité 2 visites par trimestre et par enseignant. La norme officielle est d'une fois par mois. Ces visites suscitent - elles des réactions positives ou négatives chez les professeurs visités? Personne des directeurs interrogés ne trouve l'attitude des professeurs vis-à-vis des visites pédagogiques franchement négative, 3 la trouvent cependant réticente, tandis que 24 la trouvent tout à fait positive, soit une grande majorité des 88,8%. Pour leur part, les 100% des directeurs ayant répondu à notre questionnaire se déclarent satisfaits de la performance de leurs professeurs, ce qui ne manque pas de surprendre quand on sait par ailleurs que pour des raisons de charge horaire minimum par enseignant ou de manque de spécialistes à recruter, 72 professeurs sont signalés par les enquêtés comme donnant des cours en tout ou en partie qui ne sont pas du ressort de leur spécialité.

Il est évident que quand un Directeur d'école visite une classe, il a certainement fort à faire pour évaluer à sa juste mesure la leçon à laquelle il assiste. Il n'est que de considérer le large éventail des "teaching skills" identifiées par plusieurs auteurs dont Gilbert de LANDSHEERE (1) pour se convaincre qu'à l'occasion d'un peu moins de 3 visites par trimestre, les Directeurs des écoles privées de notre échantillon n'ont pas le temps matériel de vérifier ces diverses aptitudes de façon à se déclarer à l'unanimité satisfaits des performances de leurs enseignants.

Au fait, et ce n'est pas moins inquiétant, peut-on être assuré que par leurs qualifications respectives ces Chefs d'établissements soient tous à la hauteur de la tâche d'encadrement pédagogique qui leur incombe?

Que faudrait-il faire, cas échéant, pour les aider à se tirer d'affaire et promouvoir du même coup la qualité de l'enseignement dans les écoles privées? Des recyclages et/ou séminaires y suffiraient-ils? De quelles compétences pédagogiques minimales convient-il de les doter; en d'autres termes, peut-on définir aujourd'hui le profil d'un directeur d'établissement secondaire pour qu'on y veille au moment de son recrutement?

Cette question est à ce point importante qu'il nous a semblé qu'une étude approfondie mérite d'être entreprise pour que les réponses apportées servent plus tard à un meilleur recrutement de ces cadres.

(1) Gilbert DE LANDSHEERE, Introduction à la recherche en éducation, Liège, 5ème édition, 1982.

Nous avons aussi interrogé les Directeurs de notre échantillon sur les méthodes d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage des élèves auxquelles les professeurs de leurs établissements recourent le plus souvent et les réponses suivantes nous ont été fournies:

Tableau 13 : Méthodes d'Enseignement utilisées

Méthodes	Fréquence	Pourcentage
1. Expositive	12	20%
2. Interrogative	11	18,3%
3. Déductive	6	10,0%
4. Inductive	5	8,3%
5. Méthodes actives	4	6,6%
6. Pédagogie par objectifs	4	6,6%
7. Intuitive	3	5%
8. Analytique	2	3,3%
9. Synthétique	2	3,3%
10. Audio-visuelles	2	3,3%
11. Structuro-Globale et audio-visuelle	1	1,6%
12. Travail de Groupe	1	1,6%
13. Observation	1	1,6%
14. Participation	1	1,6%
15. Démonstration	1	1,6%
16. Visites et excursions	1	1,6%
17. Stages	1	1,6%
18. Méthodes classiques	1	1,6%
TOTAL	60	99,1%

L'examen de ce tableau montre qu'en définitive toute la panoplie des méthodes didactiques dont fait état la littérature, scientifique sur la question sont ici et là évoquées. Il importe simplement d'inviter les concernés à ne pas se limiter à une seule méthode didactique. Cela leur est d'autant plus facile, par ailleurs, que le MINEPRISEC met un soin particulier à décrire dans les manuels qu'il conçoit les méthodes qu'il recommande à chaque phase de la leçon.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons sous forme de tableau les méthodes qu'appliquent les professeurs pour évaluer les connaissances des élèves tout le long du trimestre. En posant cette question aux Chefs d'Etablissements, nous avons cherché à apprécier l'opinion selon laquelle les examens et autres instruments d'évaluation du rendement pédagogique sont utilisés par l'administration

comme instrument de régulation du flux d'effectifs estudiantins. Un tel instrument, revêtu du rôle de décider sur le sort des étudiants, conduirait, si l'on en croit la même opinion, aux tentatives inavouables du genre trafic d'influence, interventions intempestives, laxisme, complaisance, inconscience professionnelle, corruption, bradage des notes, etc..

Le tableau suivant montre la fréquence dans l'utilisation des instruments d'évaluation variés et fait ressortir certaines pratiques d'évaluation continue qui visent généralement la correction opportune des lacunes diagnostiquées et s'inscrivent en faux contre l'opinion précitée.

Tableau 14 : Méthodes d'évaluation utilisées.

Type de contrôle	Fréquence	Pourcentage
1. Interrogations générales	21	23,86%
2. Interrogations orales et écrites	20	22,72%
3. Devoirs en classe et à domicile	18	20,45%
4. Examens trimestriels	16	18,18%
5. Travaux pratiques	3	3,40%
6. Exposés	3	3,40%
7. Petites interrogations au début du cours	3	3,40%
8. Travaux de groupe	1	1,13%
9. Compositions	1	1,13%
10. Evaluation continue	1	1,13%
11. Méthodes de documentation.	1	1,13%
TOTAL	88	99,93%

Pour affiner notre analyse, reportons-nous à l'annexe n° 6 portant taux de promotion par niveau et par

filière depuis l'année scolaire 1985/1986 pour l'ensemble des écoles de notre échantillon qui ont répondu au questionnaire.

L'examen attentif de ces données nous permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle dans l'enseignement privé les examens seraient pour l'administration un moyen de régulation des flux d'élèves, les uns pour maintenir de force dans le système un nombre de plus en plus grand d'élèves vu que le minerval constitue une source importante de financement de l'enseignement, les autres plutôt corrompus et isolés pour décider les parents d'élèves à verser des émoluments illicites. Par ailleurs, les écoles privées qui ont répondu à notre questionnaire ont toutes affirmé se référer à l'Arrêté Ministériel n° 08/13-01/02 du 13/02/1986 portant Règlement de Promotion et de reorientation des élèves de l'enseignement secondaire, tel que modifié à ce jour, pour décider de l'échec, du redoublement ou de la promotion de leurs élèves d'une classe à l'autre.

1.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les textes de loi et réglementaires définissent pour une école secondaire les organes suivants :

a) Conseil d'établissement.

(article 43 de l'Arrêté Présidentiel N° 509/13 du 10 octobre 1985 fixant le Règlement Général de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire).

b) Conseil des Professeurs

(Article 69 de la Loi N°14/1985 du 29 Juin 1985 portant Organisation de l'enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire).

c) Conseil des élèves.

(Article 184 de l'Arrêté Présidentiel N°509/13 du 10 octobre 1985 fixant le Règlement Général de l'enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire).

Les résultats de notre enquête montrent que les écoles privées sont dotées des organes statutaires dont la nature et le nombre varient pratiquement d'une école à l'autre. Il est toutefois des organes que l'on retrouve dans la plupart des écoles alors que d'autres sont plutôt propres à seulement quelques écoles comme le montre le tableau 15.

Tableau 15: Différents organes statutaires des écoles privées
enquêtées.

Organe	Nombre d'écoles	% par rapportat l'échantillon (27 écoles)
Comité de direction	20	74.1
Conseil Professoral	14	51.9
Conseil d'Administration	11	40.7
Assemblée Générale	9	33.3
Conseil de discipline	9	33.3
Conseil de parents	7	25.9
Conseil des élèves	4	14.8
Comité exécutif de l'association	4	14.8
Comité de gestion	3	11.1
Commissariat aux comptes	3	11.1
Commission pédagogique	3	11.1
Comité de contrôle	1	3.7

Tout laisse penser que les écoles privées se dotent des organes assez diversifiés qui vont au delà des trois prévus par les dispositions légales précédemment citées. Il importe peut-être de préciser ici que s'il est un organe (le comité de contrôle) qui ne se retrouve que dans une seule école, nous avons constaté par contre que chacune des écoles qui ont répondu à la question en compte plus d'un. Par ailleurs, certains organes qui a priori, pourraient paraître identiques ont été considérés comme différents parce que cités par une même école. Cela laissait en effet supposer que le statut prévoyait pour eux des attributions différentes.

Le tableau 15 montre que le comité de direction et le Conseil Professoral sont les organes statutaires que l'on retrouve dans plusieurs écoles. Le comité de direction se retrouve dans 20 écoles sur les 27 qui ont répondu au questionnaire soit dans 74.1%. Le conseil professoral existe dans 51.9% (14 écoles sur 27) des écoles qui ont répondu à notre questionnaire.

Doit-on cependant s'étonner de constater que certaines écoles ne comptent pas le Conseil Professoral dans leurs organes (48.1% , 13 écoles sur 27 n'en ont pas). Outre que cet organe est explicitement prévu par les dispositions légales comme nous l'avons déjà vu, nous voyons très mal un établissement scolaire fonctionner sans Conseil Professoral. Il faut peut-être croire qu'étant donné la diversité des organes que l'on retrouve dans certaines écoles privées, les attributions habituelles du Conseil Professoral sont assumées par l'un ou l'autre des organes existants.

Le Conseil des élèves, lui aussi prévu par les dispositions légales, n'existe que dans 14.8% (4 écoles sur 27) des écoles qui ont répondu. Il importe de noter également que le Conseil des parents qui, peut-être beaucoup plus que dans les écoles publiques, est d'une grande importance ne se retrouve que dans 25.9% (7 écoles sur 27) des écoles en question. Mais certains parents ont la possibilité de faire entendre leur voix au niveau de l'Assemblée générale qui, elle, se retrouve dans 33.3% (9 écoles sur 27) de ces écoles.

Il importe cependant de souligner qu'il ne suffit pas que des organes existent. Encore faut-il qu'ils fonctionnent d'une manière satisfaisante. Le tableau 16 fait état des réponses nous fournies par les directeurs à la question de savoir s'ils sont satisfaits ou non du fonctionnement des organes statutaires de leurs écoles.

Tableau 16. Degré de satisfaction les Directeurs vis-à-vis le fonctionnement des organes statutaires.

	Nombre	%
Très satisfait	18	69.2
Moyennement satisfait	7	26.9
Peu satisfait	1	3.9
Pas du tout satisfait	0	0
	26	100%

Le tableau 16 montre que la majorité des Directeurs 69.2% (18 Directeurs sur 26) sont très satisfaits du fonctionnement des organes statutaires de leurs écoles. Nous osons croire que cette satisfaction reflète l'efficacité effective des organes. Certains répondants ont par ailleurs émis des suggestions pour un fonctionnement encore plus satisfaisant des organes. Le tableau 17 présente les différents propositions de nos répondants.

Tableau 17. Différentes propositions pour un meilleur fonctionnement des organes statutaires.

Proposition	Fréquence	%
Réunions régulières	4	36.4
Concertation entre les organes	4	36.4
Exécution régulière des décisions	1	9.1
Contacts réguliers avec les autorités de l'école	1	9.1
Affectation dans les organes des spécialistes des questions qui y sont traitées	1	9.1
	11	100.1%

Les deux premières propositions, Réunions régulières et concertation entre les organes qui apparaissent au tableau avec une fréquence égale de 36.4% (4 fois sur 11) amènent à penser que pour certaines écoles, les organes ne se réunissent pas au rythme souhaité et seraient de ce fait protocolaires. On pourrait peut-être chercher l'explication dans la composition de ces organes qui, dans certains cas, peuvent être dominés par des gens rarement disponibles. En effet, les associations qui sont à l'origine de la création de plusieurs écoles privées, regroupent beaucoup de parents originaires de la commune mais qui n'y résident pas (on plus) de façon permanente (1).

Or la disponibilité de ceux parmi eux qui font partie des organes statutaires peut être limitée.

Nous avons également voulu savoir si d'une façon générale les écoles privées sont satisfaites des rapports qu'elles entretiennent avec les autorités scolaires publiques tel l'Inspecteur d'arrondissement. Le tableau 18 permet de répondre à cette interrogation.

(1) Banque Mondiale le Rôle des communes dans le développement du Rwanda. Octobre 1987.

Tableau 18. Taux de satisfaction des écoles vis-à-vis des rapports avec les autorités scolaires publiques.

	Nombre	%
Satisfaits	22	91.7
Non satisfaits	2	8.3
	24	100%

D'après le tableau 18 les écoles sont plutôt satisfaites de leurs rapports avec les autorités scolaires publiques. En effet 91.7% de répondants se déclarent satisfaits. Des suggestions sont néanmoins émises pour une amélioration des rapports.

Proposition	Fréquence	%
Intensification des Inspections	8	44.4
Echanges sur les points observés lors des visites	3	16.7
Rencontres annuelles des Directeurs de tous les types d'enseignement	2	11.1
Meilleure communication de l'information entre MINEPRISEC et les écoles	2	11.1
Invitation des écoles privées à tous les séminaires et les recyclages	1	5.6
Contrôle et rapport réguliers par le conseil la préfecture	1	5.6
Réunions régulières des Directeurs des écoles privées au niveau de l'arrondissement	1	5.6
	18	100.1%

L'intensification des inspections pédagogiques paraît être la préoccupation majeure de la plupart des écoles qui se sont exprimées sur la question. Cela traduit dans une certaine mesure le souci d'un grand nombre d'écoles (si pas toutes) d'accéder rapidement à une homologation de leurs diplômes. Il va en effet sans dire que les inspections pédagogiques ne constituent pas pour elles une fin en soi (elles ne veulent pas être inspectées pour être inspectées) mais plutôt un préalable nécessaire à l'approbation de leur enseignement et donc à la reconnaissance officielle de leurs diplômes. D'ailleurs quand on analyse de très près les différentes suggestions qui apparaissent au tableau on se rend compte qu'elles vont implicitement dans le même sens. C'est-à-dire la recherche de tout ce qui est de nature à

favoriser une approbation de leur enseignement et conséquemment une homologation de leurs diplômes. Encore faut-il que le MINEPRISEC ait suffisamment de ressources pour rencontrer les souhaits des écoles privées. Nous reviendrons brièvement sur cet aspect plus loin.

Dans ce chapitre sur les généralités nous nous sommes interrogés jusqu'ici sur les structures de l'enseignement secondaire privé que nous avons trouvées similaires à celles de l'enseignement public sur les objectifs de professionnalisation et de spécialisation de ce niveau d'enseignement dans le secteur privé où il nous a été donné de constater que les directeurs ne comprennent pas toujours la différence entre les filières spécialisées et les filières professionnalisées, que les écoles privées s'alignent aux profils et curricula élaborés par le MINEPRISEC et que, comparaison faite avec les filières retenues par le secteur public, les filières rejetées par ce dernier le sont aussi par l'enseignement privé. Il a été fait remarquer dans le texte que les mêmes difficultés d'ouverture d'écoles techniques prévalent également dans les deux types d'enseignement et qu'il reste à se demander s'il n'y a pas pléthore dans certaines filières, tellement la similitude est grande dans les options choisies. Pourquoi les privés ne se démarquent-ils pas des filières qu'ils savent pertinemment ouvertes dans le public et libre subsidé ? Y seraient-ils contraints par la politique éducative nationale et le cadre juridique ? toujours est-il que les initiatives dans ce sens paraissent découragées.

Après avoir passé en revue les opinions et suggestions des directeurs de notre échantillon sur les programmes et objectifs liés à la spécialisation et professionnalisation de l'enseignement secondaire que plus d'un trouve ambitieux et encyclopédiques, nous avons enfin cherché à cerner de près le problème des critères de création des filières et la question de l'adéquation formation emploi. L'on a pu constater avec le IIIème Plan de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986 que ce ne sont pas les prévisions des besoins en sortants par an, grande filière par grande filière, qui manquent; les privés auraient pu s'y référer ou peut-être l'ont-ils fait dans le choix des filières à ouvrir. Mais suffit-il de prévoir les besoins pour estimer terminée la tâche de planification des ressources humaines ? Non, assurément et le Professeur HOSMAIN et son équipe parlaient déjà en 1981 du Défi de l'Emploi pour le Rwanda. Ils y sont revenus en 1984 dans la version définitive de leur Rapport. Car, c'est certes indicateur pour les instances chargées de la planification de l'éducation le fait d'identifier les besoins en formation il y a à long et moyen terme, mais c'est essentiel de savoir si ces besoins correspondent aux emplois en création régulière. Malheureusement ce n'est pas le cas et l'on ne peut pas en vouloir ni au privé ni au public du secteur de l'éducation de n'avoir pas exploité à fond cette situation dans l'ouverture des filières car en réalité, il faut une enquête d'envergure

nationale pour disposer des prévisions solides en matière d'emplois. Cette enquête vient d'être entreprise par le Ministère du Plan, comme nous l'avons déjà souligné.

Nous avons aussi évoqué le problème du profil théorique du Directeur d'école secondaire qui doit encadrer les professeurs et les élèves. Des recyclages dans ce sens seraient les bienvenus.

L'analyse des résultats de notre enquête montre par ailleurs que, d'une manière générale, les écoles privées se dotent d'au moins trois organes statutaires, les plus fréquents étant le comité de direction et le Conseil professoral. Cependant ce dernier, pourtant explicitement prévu par les textes légaux, reste absent dans plusieurs écoles (48% des 27 écoles qui ont répondu à notre questionnaire). Le Conseil d'élèves, lui aussi prévu par la loi, se trouve seulement dans moins de 20% des 27 écoles. Même s'il peut se comprendre qu'une école privée puisse se doter d'organes qui lui paraissent mieux répondre à ses besoins, il n'en demeure pas moins vrai que ceux prévus par la loi ne peuvent être ignorés. Quoi qu'il en soit, prévu par la loi ou pas, le Conseil des professeurs est, à notre humble avis, d'une importance telle que son absence est de nature à compromettre la bonne marche d'une école.

Aussi, autant que les écoles publiques, les écoles privées ne peuvent-elles pas s'en passer sans risque de fonctionnement.

Pour ce qui est du fonctionnement des organes qui existent dans les écoles privées, les directeurs des écoles affirment en être satisfaits. Ils souhaiteraient toutefois des améliorations, plus particulièrement en ce qui a trait à la régularité des réunions de ces organes. Un tel souhait est loin d'être sans fondement car l'irrégularité des réunions peut entraîner l'accumulation des problèmes et paralyser le fonctionnement de l'école. Le choix des membres de ces organes peut donc s'avérer d'une grande importance dans la mesure où la régularité des réunions peut dépendre de leur disponibilité.

Chapitre 2. RESSOURCES HUMAINES

Dans ce chapitre, nous allons faire une appréciation du personnel enseignant, de la formation continue, du personnel administratif ainsi que des conditions de travail de ces agents.

L'appréciation du personnel enseignant se fera aussi bien quantitativement que qualitativement. Du point de vue quantitatif l'analyse se basera sur le taux d'encadrement (le nombre d'élèves par professeur en ne considérant

que les professeurs permanents et sur l'importance des professeurs visiteurs. Du point de vue qualitatif, l'appréciation sera basée sur des normes de qualification des enseignants telles que définies par la loi y relative ainsi que sur base des possibilités de formation continue qui lui sont affectées.

Pour ce qui est du personnel administratif, il s'agira de voir si non seulement il existe mais aussi et surtout s'il est qualifié au regard de la loi en vigueur en la matière.

L'analyse des conditions de travail sera axée quant à elle sur le logement et les salaires offerts aux agents (Personnel enseignant et personnel administratif).

Notons enfin que chaque fois qu'elles nous sembleront être d'un certain intérêt et que les données disponibles le permettront, des comparaisons seront faites d'une part entre le milieu urbain et le milieu rural et d'autre part entre le privé et le public.

2.1. Personnel enseignant

2.1.1. Appréciation quantitative

La disponibilité quantitative des professeurs des écoles ne peut pas être valablement appréciée dans l'absolu. Ce n'est qu'en rapport avec le nombre d'élèves à encadrer que l'on peut se faire une idée plus exacte. Le tableau 19 fait ce rapprochement pour les écoles qui ont répondu à notre questionnaire.

Tableau 19 Evolution du taux d'encadrement dans les écoles enquêtées de 85/86 à 87/88

	Nombre de professeurs	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par professeur
85/86	95	1487	16
86/87	142	2556	18
87/88	248	4738	19

Le tableau 19 montre que le nombre de professeurs a plus que doublé de 85/86 à 87/88, tandis que celui des étudiants a un peu plus que triplé pour la même période. C'est cela qui explique cette légère augmentation du taux d'encadrement qui, sur la période concernée, est passé de 16 à 19.

En nous référant à l'article 172 de l'arrêté Présidentiel N° 509/13 du 10 octobre 1985 fixant le règlement général de l'Enseignement Public Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, lequel article limite à 46 (1) au maximum le nombre d'élèves par classe et donc par professeur les taux d'encadrement dans les écoles privées tels qu'ils apparaissent au tableau 19 nous semblent trop bas. Ils accusent d'après nous, des effectifs d'élèves relativement faibles; conséquence probablement du coût élevé de formation dans les écoles privées.

En effet, dans les écoles privées enquêtées, le seul minerval se situe en moyenne à 27444F(2) pour enfant d'un membre et à 37727 Frs(1) pour enfant d'un non-membre. Or si on tient compte des autres dépenses que doit assumer l'élève, le coût de formation devient manifestement prohibitif. Ainsi et par exemple sur base d'une étude des dépenses encourues des élèves externes des écoles secondaires de Kigali, menée en mars 1988, et en ne considérant que les frais de scolarité et de pension, le Bureau Social Urbain estime à 62700 FRs par an les dépenses moyennes que doit assumer un élève inscrit dans une école privée. C'est pratiquement le double de celles d'un élève qui a la chance de fréquenter une école officielle ou libre subsidiée. Cela concorde avec ce que note les auteurs du Rapport de la Banque Mondiale sur le coût et financement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur au Rwanda (3), qui font remarquer que le "coût de l'enseignement privé pour les parents est plus de deux fois celui de l'enseignement public".

(1) Nous considérons ce chiffre comme étant celui au-delà duquel le nombre d'élève par classe est estimé trop élevé pour un encadrement efficace et au-dessous duquel, il ya une certaine sous-utilisation de celui qui encadre la classe c-à-d le professeur. Autrement dit, nous prenons ce chiffre comme le taux d'encadrement vers lequel il faudrait tendre sans le dépasser.

(2) Ces moyennes sont calculées sur base des 18 des 27 écoles qui ont répondu à notre questionnaire. Les chiffres utilisés sont tirés du rapport d'inspection des écoles privées effectuée par le MINEPRISEC en octobre-novembre 1987. Pour les autres écoles, les données ne sont pas disponibles. Dans les écoles publiques, le minerval n'est que de 9.000 FRW

(3) Banque Mondiale - Coût et Financement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur au Rwanda. Octobre 1988 - page 69.

Même si la solidarité familiale (1) permet certainement à des enfants issus des familles moins aisées d'accéder à l'enseignement privé, le coût de ce dernier reste limitatif. Ce coût y est donc pour beaucoup dans l'explication des effectifs très faibles et conséquemment des taux d'encadrement trop bas.

Des taux d'encadrement trop bas signifient que les écoles privées ont la possibilité d'accroître leurs effectifs d'élèves sans devoir augmenter dans la même proportion le nombre de professeurs. Par exemple si le taux d'encadrement passait de 19 à 30, avec les 248 professeurs que comptent les écoles privées enquêtées, celles-ci seraient en mesure d'accueillir 11 élèves x 248, soit 2728 élèves supplémentaires (2).

Les effectifs des écoles qui ont répondu à notre questionnaire pourraient ainsi passer de 4738 à 7466 élèves. Cela est loin d'être négligeable si l'on pense que pour passer à cet effectif en maintenant à 19 le taux d'encadrement, ces écoles devraient pouvoir engager 142 professeurs supplémentaires avec ceci pour conséquence que le budget salarial devrait pouvoir être augmenté dans les mêmes proportions.

Comme le niveau des dépenses semble constituer un frein pour l'accroissement des effectifs d'élèves dans les écoles privées et partant des taux d'encadrement, il y a lieu de se demander si leur réduction notamment celle du minerval, ne pourrait pas permettre de briser le cercle vicieux. En effet, étant donné que le minerval est élevé, les effectifs d'élèves restent limités et les coûts unitaires deviennent alors trop élevés pour les écoles privées; ce qui ne les encourage probablement pas à diminuer le minerval qui constitue l'une des principales sources de fonds.

(1) Le Bureau Social Urbain constate dans son étude que seulement 66% des parents sont capables de supporter à leurs seuls frais de scolarité et seulement 41% pour les frais de pension. Dans d'autres cas, le recours aux appuis externes est nécessaire (autres membres de la famille, amis et bienfaiteurs ...).

(2) Il faudrait naturellement que les autres facteurs tels que les infrastructures scolaires le permettent.

Si nous expliquons la faiblesse des taux d'encadrement dans les écoles privées par les dépenses élevées que doivent assumer les élèves qui les fréquentent, il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'il en est dans les écoles publiques. C'est la raison d'être du tableau 20 qui fait état de l'évolution du taux d'encadrement dans les écoles secondaires publiques de 81/82 à 86/87.

Tableau 20. Evolution du taux d'encadrement dans les écoles secondaires publiques de 81/82 à 86/87.

	Nombre de professeurs	Nombre d'élèves	Taux d'encadrement
81/82	984	12505	13
82/83	1037	14172	14
83/84	1082	14761	14
84/85	1056	16543	16
85/86	1236	15911	13
86/87	1453	17922	12

Source: Les données sur le nombre de professeurs et sur celui des élèves sont tirées respectivement du tableau de la page 162 et de celui de la page 168 de "Etat actuel de la réforme de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré et Secondaire" Kigali, Décembre, 1987.

Le tableau 20 montre que même dans les écoles publiques le taux d'encadrement est trop faible. C'est que les effectifs y sont limités non pas par les dépenses que doivent encourir les élèves qui y sont inscrits comme c'est le cas dans le privé mais plutôt par une capacité d'accueil réduite à cause surtout du système d'internat qui, jusqu'à récemment, était encore le règle dans les écoles secondaires publiques.

Le rapport de la Banque mondiale sur le coût et le financement de l'enseignement au Rwanda souligne que "les écoles publiques sont conçues avec des internats pour tous les élèves. En 1986, 5% du total des élèves des établissements publics étaient externes..."(1). Il souligne également que les bâtiments d'internat constituaient une des principales contraintes pour l'expansion des effectifs dans les écoles publiques.

(1) Banque Mondiale, op. cit. Coût et financement... p 28

C'est d'ailleurs là l'idée du MINEPRISEC qui fait remarquer que "l'idéal actuel en vue d'augmenter la capacité d'accueil des établissements est de généraliser le régime d'externat dans toutes les écoles ..." (1)

Il importe par ailleurs de noter qu'en dépit des taux d'encadrement trop bas dans les écoles privées enquêtées et donc une certaine sous utilisation des professeurs, ces mêmes écoles affirment souffrir d'un manque de professeurs. Ce fait qui, a priori, constitue une contradiction mais qui en réalité n'en n'est pas une, nous amène plutôt à penser à un autre facteur susceptible d'expliquer la faiblesse des taux d'encadrement aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques. C'est la spécialisation des enseignants qui poussée à l'extrême, ferait qu'il y aurait presque autant de professeurs qu'il y a de matières à enseigner, chacun ne pouvant enseigner qu'un nombre très limité de matières différentes. C'est en partie cela qui permet de comprendre que, en dépit de ce qui pourrait être considéré comme un excédent relatif de professeurs (comparé aux élèves) les écoles privées éprouvent le besoin de recourir à un nombre relativement élevé de professeurs visiteurs (pour dire qu'une spécialisation poussée n'est pas toujours une bonne chose) comme le montre le tableau 21.

Tableau 21. Importance relative des professeurs visiteurs par rapport aux professeurs permanents des écoles privées enquêtées, de 85/86 à 87/88.

	Professeurs permanents	Professeurs visiteurs	% des visiteurs par rapport aux permanents
85/86	95	30	31,6
86/87	142	38	26,8
87/88	248	39	15,7

(1) MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire.

Kigali, Décembre 1987.

Même si trois années ne suffisent pas pour parler véritablement d'une évolution, on ne peut s'empêcher de constater que le pourcentage des professeurs visiteurs par rapport aux permanents tend à diminuer. De 31.6 qu'il était en 85/86, il est passé à seulement 15.7 en 87/88. Cela signifie que les écoles privées diminuent leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur en ce qui a trait aux professeurs. Il faudra cependant éviter l'erreur de vouloir acquérir de l'indépendance à tout prix en remplaçant les visiteurs par des permanents non qualifiés.

Il importe de souligner également que les écoles privées font beaucoup appel aux étrangers puisque dans les écoles enquêtées, ces derniers représentent près de 40% des professeurs rwandais. On y constate une forte prédominance des Zaïrois. En effet dans 14 des 27 écoles qui ont répondu au questionnaire, les Zaïrois représentent plus de 60% des professeurs étrangers.

Cette forte présence des Zaïrois s'expliquerait probablement - ce qui reste à vérifier - par des meilleures conditions de travail notamment les salaires comparativement à celles offertes au Zaïre. (Nous n'avons malheureusement pas de données pour la vérification de cette hypothèse). Mais de façon générale, le recours relativement massif aux étrangers s'expliquerait par le fait que les diplômés rwandais (encore peu nombreux par ailleurs) orientés dans l'enseignement, sont prioritairement affectés dans les écoles publiques. Il faut cependant souligner ici que l'appui de l'Etat aux écoles privées en matière d'enseignants devient de plus en plus systématique. C'est ainsi qu'en 1986/1987, 18 professeurs qualifiés ont été affectés dans les écoles privées. Le nombre a atteint 44 en 1987/1988 (1). Cet appui est à poursuivre et à renforcer car le taux de qualification des professeurs dans les écoles privées reste relativement bas par rapport à celui des écoles publiques comme l'on va le voir dans l'appréciation qualitative du personnel enseignant que nous abordons ci-après.

2.1.2. Appréciation qualitative.

Rappelons que les 27 écoles qui ont répondu à notre questionnaire comptaient en 87/88, 248 professeurs permanents. Le tableau 22 fait état de leur qualification.

(1) PRESIDENCE DU MRND: Rapport du Comité Central du MRND au 6ème Congrès ordinaire du MRND page 77

Tableau 22 Répartition des professeurs selon leurs grades académiques.

Grades	Nmbra de profs	%
Licence ou plus	54	22
Baccalauréat	94	38
D7, D6, A2	90	36
D5, A3	6	2,4
ENTA, EMA	1	0,4
sans diplôme	3	1,2

Le tableau 22 montre que seulement 60% des professeurs détiennent au moins un diplôme de Baccalauréat. En nous basant sur l'Annexe III de l'Arrêté Présidentiel N° 510/13 du 10 octobre 1985 portant statut des agents de l'Enseignement Public Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, force nous est de constater que 40% des professeurs des écoles privées enquêtées ne sont pas qualifiés pour enseigner au secondaire au regard de la disposition précitée. Celle-ci fixe en effet le baccalauréat ou l'équivalent comme niveau minimal pour enseigner au secondaire. Le tableau 23 montre quant à lui l'évolution du taux de qualification dans les écoles publiques de 81/82 à 86/87.

Tableau 23: Evolution des effectifs enseignants et taux de qualification dans les écoles secondaires publiques (81-87)

Années	Total	Qualifiés	Taux de qualification
1981/1982	984	669	69,9%
1982/1983	1037	718	68,2%
1983/1984	1082	768	71%
1984/1985	1056	656	62,1%
1985/1986	1236	793	64,1%
1986/1987	1453	1077	74,3%

Source: MINEPRISEC, Etat actuel ... Op Cit P.162

Si l'on accepte la généralisation de nos résultats à l'ensemble des écoles privées pour convenir que le taux de qualification de ces dernières de situe aux alentours de 60%, on est amené à constater que les écoles privées éprouvent plus de difficultés que les écoles publiques, à attirer des gens qualifiés.

En effet, si, comme c'est le cas de 84/85 à 86/87, le taux de qualification dans les écoles publiques va toujours croissant, il est en 87/88 supérieur à 74,3% (taux de 86/87) et donc assez significativement plus élevé que celui des écoles privées pour le même année scolaire, c'est à dire 60%. Il convient d'ailleurs de noter que ce dernier est inférieur au plus faible taux de qualification constaté dans les écoles publiques sur la période 81-87, soit 62,1% (taux de 84/85).

Il faut cependant rappeler ici que la plupart des écoles privées sont récentes et n'en sont encore qu'au 1er cycle du secondaire. D'aucuns pensent en effet qu'à ce niveau, quelqu'un qui aurait fait par exemple deux ans d'études universitaires sans être parvenu nécessairement au diplôme, pourrait dispenser un enseignement valable. Dans ce sens, il serait peut-être trop hâtif de conclure à une situation dramatique dans les écoles privées concernées en matière d'enseignants même si la situation est améliorable.

Dans une étude de la Banque Mondiale sur l'Education en Afrique subsaharienne (1) les auteurs soulignent que pour le 1er cycle du secondaire, il serait possible d'abaisser les qualifications minimales exigées des futurs enseignants. Ils notent que compte tenu du coût d'une formation préalable par rapport à celui d'une formation en cours d'emploi, ce deuxième type de formation constituerait le moyen le plus économique d'améliorer la qualité de l'enseignement. Autrement dit l'on devrait envisager la possibilité de réduire le nombre d'années d'études et de formation exigée des candidats à l'enseignement, tout en intensifiant la formation continue par de fréquents stages de perfectionnement où l'accent serait mis sur l'amélioration de la connaissance des matières enseignées et sur une bonne utilisation des matériels pédagogiques.

Nous devons par ailleurs ajouter que c'est bien bon d'exiger que pour enseigner il faut un tel niveau. Encore faut-il que le candidat à l'enseignement y soit adéquatement préparé.

(1) Banque Mondiale: Etude sur l'Education subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de rentabilisation et d'expansion. Décembre 1987. P.161

Sur cet aspect la situation actuelle est loin d'être idéale au Rwanda où des ressortissants de l'UNR sont injectés dans l'enseignement sans préparation préalable appropriée à ce genre de métier. Toutefois, avec la concrétisation du projet d'agrégation à l'UNR, la situation devrait s'améliorer très sensiblement.

En effet, il est envisagé la construction à Ruhengeri d'un Centre de formation pédagogique pour assurer la formation des lauréats de l'UNR qui se distinguent à l'enseignement. Une étude de pré-investissement a été déjà réalisée (1).

Qu'il soit noté en passant qu'au moment de la rédaction du présent rapport, une étude sur les programmes du centre ci-haut mentionné, menée conjointement par des agents du MINESUPRES et de l'UNR, est en voie d'achèvement.

Il importe de souligner également que dans le même cadre et comme le précise le document ci-haut cité, il est envisagé l'extension de la Faculté des sciences appliquées à Butare pour assurer une formation technique supérieure. Les ressortissants de ce programme devraient, en principe, être adéquatement préparés, tant techniquement que pédagogiquement, à enseigner dans les écoles secondaires à orientation technique. Il va sans dire que la réalisation de ce double projet sera profitable aussi bien aux écoles privées qu'aux écoles publiques.

Cela étant dit, il n'est peut-être pas superflu de faire une comparaison des taux de qualification entre le milieu rural et le milieu urbain. Le tableau 24 fait état de cette comparaison.

(1) MINESUPRES : Ecole Normale Technique Supérieure. Volet 1 Extension de la Faculté des sciences appliquées à Butare
Volet 2 Construction d'un centre de formation pédagogique à Ruhengeri. Etude de pré-investissement. Avril 1988.

Tableau 24 Répartition des professeurs selon leurs grades académiques et selon le milieu.

Milieu rural (15 écoles)		Milieu urbain (12 écoles)	
Grades	Nombres Profs %	Nombres de Profs	%
Licence ou plus	16 16,7	38	25
Baccalauréat	36 37,5	58	38,2
D7, D6, A2	39 40,6	51	33,6
D5, A3	2 2,1	4	2,6
ENTA, EMA	1 1	0	0
Sans diplôme	2 2,1	1	0,6
TOTAL	96 100%	152	100%

Sous réserve des considérations faites précédemment sur l'appréciation de la qualification des enseignants dans les écoles privées, le tableau montre que 25% des professeurs des écoles du milieu urbain ont un diplôme de licence ou plus. Ce pourcentage n'est que de 16,7% dans le milieu rural. A ce niveau déjà, la différence est assez nette. La situation est plus favorable au milieu urbain. Si l'on calcule le taux de qualification (C'est-à-dire % de bacheliers + % de licence ou plus), on trouve 54,2% pour le milieu rural et 63,2% pour le milieu urbain.

Ces chiffres laissent penser que les écoles privées du milieu rural ont plus de difficultés que celles du milieu urbain à attirer des gens qualifiés. Cela s'expliquerait probablement par le fait que, dans la mesure où d'une manière générale, l'on se fait engager librement dans une école privée, on est naturellement attiré par une école du milieu urbain où les conditions de vie sont meilleures par rapport à celles du milieu rural. Ce constat porte à émettre une hypothèse que, toutes choses restant égales par ailleurs, la qualité d'enseignement serait plus faible dans les écoles privées rurales que dans celles du milieu urbain.

Avec l'affectation des enseignants dans les écoles privées par l'Etat, affectation devenue quasi systématique, l'on devrait pouvoir corriger cette situation en donnant priorité aux écoles rurales; les écoles urbaines pouvant grâce au milieu d'implantation, attirer elles mêmes des enseignants qualifiés. Il est aussi possible d'accorder une certaine priorité aux écoles rurales dans l'attribution des stages et des recyclages. Les écoles rurales elles-mêmes devraient évidemment aussi y mettre du leur en essayant d'améliorer les conditions de travail de façon à attirer davantage de professeurs qualifiés.

Il importe toutefois de noter que l'appréciation de la qualification d'un professeur sur base de son diplôme pose pour hypothèse implicite que chacun ne dispense que des cours de sa spécialité. Or la réalité semble prouver que tel n'est malheureusement pas toujours le cas, du moins si nous nous référons aux résultats de notre enquête.

En effet à la question de savoir le nombre de professeurs qui dispensent des cours qui ne sont pas de leur spécialité, les réponses tournées font état de 72 professeurs dont 28 des écoles du milieu rural et 44 de celles du milieu urbain. Cela représente 29% (72 sur 248) pour l'ensemble des écoles qui ont répondu au questionnaire; 29,2% (28 sur 96) pour les écoles du milieu rural et 28,9% (44 sur 152) pour celles du milieu urbain. Le tableau 25 montre les raisons essentielles avancées par les écoles pour expliquer cet état de choses.

Tableau 25 Facteurs explicatifs de l'affectation des professeurs à des cours qui ne sont pas de leur spécialité.

	Milieu rural		!	Milieu urbain		Total	%
	Fréquence	%		Fréquence	%		
- Difficultés de trouver des spécialistes	9	75	!	8	72,7	17	73,9
- Charge horaire insuffisante pour un spécialiste	3	25	!	2	18,2	5	21,7
- Les professeurs ont une expérience dans le domaine	0	0	!	1	9,1	1	4,4
	12	100	!	11	100	23	100

Le tableau 25 montre que la raison la plus fréquemment avancée pour expliquer la situation mise en exergue ci-haut est la difficulté de trouver des spécialistes. Dans l'ensemble elle revient avec une fréquence de 73,9% tandis que pour les écoles rurales elle est avancée par 75% des répondants et pour les écoles urbanisées, par 72,7% des répondants.

Il faut noter que peu important les facteurs qui l'expliquent, cet état de choses (Professeurs dispensant des cours qui ne relèvent pas de leur formation) ne peut qu'affecter la qualité d'enseignement des écoles privées.

t devrait alors tenir compte des besoins réels des
 us dans l'attribution des professeurs. Mais encore faut-
 que les écoles les aient elles-mêmes exprimées
 blement en indiquant les domaines qui souffrent le
 de manque de spécialistes. Ainsi ne pouvant évidemment
 satisfaire à tous les besoins exprimés, l'Etat pourrait
 au moins affecter dans une école un professeur dont
 a le plus besoin. Par ailleurs, en attendant de pouvoir
 ter sur leurs propres spécialistes, les écoles privées
 ient choisir les visiteurs en conséquence. Cela nous
 e justement à apprécier la qualification des professeurs
 ceurs auxquels recourent ces écoles. Le tableau 26 est
 i à cet effet.

BLEAU 26 : QUALIFICATION DES PROFESSEURS VISITEURS DANS LES ECOLES PRIVEES ENQUETES

		85/86				86/87				87/88				
Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	%
15	2	4	21	70	20	2	4	26	68,4	20	0	2	22	56,4
1	1	7	2	6,7	5	2	0	7	18,4	5	4	3	12	30,7
5	2	0	7	23,3	2	0	0	2	5,3	3	0	0	3	7,7
0	0	0	0	0	2	0	0	2	5,3	1	0	0	1	2,6
0	0	0	0	0	0	0	1	1	2,6	0	0	1	1	2,6
21	5	4	30	100	23	4	4	38	100	29	4	6	39	100

Le tableau 26 révèle que les écoles privées
 tent leurs visiteurs essentiellement chez ceux qui
 ont déjà dans l'enseignement. Ces derniers représentent
 fet, par rapport au total des visiteurs 70% (21 sur 30)
 /86, 60,5 (23 sur 38) en 86/87 et 74,4% (29 sur 39) en
 87/88. Cela constitue a priori un facteur positif dans la
 mesure où ceux qui oeuvrent dans l'enseignement devraient,
 en principe, offrir une meilleure qualité.

En effet, non seulement ils ont plus de temps pour
 la préparation des cours, mais encore peut-il se faire
 que les dispensent, dans les écoles privées, des cours
 particuliers à ceux qu'ils enseignent dans leurs
 établissements d'attache. Ce qui est de nature à faciliter
 et à alléger plus leur tâche et devrait contribuer à
 l'amélioration de la qualité de leurs enseignements.

Cependant, d'aucuns se demandent plutôt si, devant
 perdre leur temps de préparation et de correction entre
 les établissements et les écoles privées dans lesquelles

ils oeuvrent comme professeurs visiteurs, ces derniers ne compromettraient pas la qualité de leurs enseignements d'un côté comme de l'autre. Cela peut effectivement être le cas si les autorités concernées, en l'occurrence les directeurs des écoles, ne font pas preuve de rigueur quant au respect de la loi en la matière qui, à notre sens, a prévu des "garde-foux".

En effet, l'article 199 de l'Arrêté Présidentiel N° 509/13 du 10 octobre 1985 fixant le règlement général de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire précise que les professeurs doivent donner 18 leçons théoriques ou 24 leçons pratiques par semaine et qu'ils ne peuvent être chargés à titre permanent de plus de 6 leçons supplémentaires par semaine. La charge maximale qu'un Directeur permettrait à un de ses professeurs d'assumer dans une école privée devrait donc tenir compte des normes fixées par la disposition ci-haut citée.

Pour ce qui est de la qualification des professeurs visiteurs auxquels recourent les écoles privées, il est heureux de constater qu'elle est plus qu'acceptable. Le taux de qualification atteint 76,7% en 85/86, 87% en 86/87 et 89,5% en 87/88. Quant on fait une distinction entre les écoles rurales et les écoles urbaines, on trouve les résultats que présente le tableau 27.

TABLEAU 27: QUALIFICATION DES PROFESSEURS VISITEURS SELON LE MILIEU

MILIEU RURAL

GRADE	85/86					86/87					87/88				
	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :
Licence ou plus	3	0	2	5	71,4:	6	0	3	9	69,2:	3	0	1	4	40
Baccalauréat	0	0	0	0	0 :	2	0	0	2	15,4:	1	1	3	5	50
D6, D7, A2	2	0	0	2	28,6:	0	0	0	0	0 :	1	0	0	1	10
D5, D3	0	0	0	0	0 :	2	0	0	2	15,4:	0	0	0	0	0
Sans diplôme	0	0	0	0	0 :	0	0	1	0	0 :	0	0	0	0	0
	5	0	2	7	100 :	10	0	3	13	100 :	5	1	4	10	100

TABLEAU 27: QUALIFICATION DES PROFESSEURS VISITEURS SELON LE MILIEU (suite)

MILIEU URBAIN

GRADE	85/86					86/87					87/88				
	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :	Profes- seurs	Agents de l'Etat	Agents du secteur privé	TOTAL	% :
Licence ou plus	12	2	2	16	69,6:	14	2	1	17	68 :	17	0	1	18	62
Baccalauréat	1	1	0	2	8,7:	3	2	0	5	20 :	4	3	0	7	24,1
D6, D7, A2	3	2	0	5	21,7:	2	0	0	2	8 :	2	0	0	2	6,9
D5, D3	0	0	0	0	0 :	0	0	0	0	0 :	1	0	0	1	3,5
Sans diplôme	0	0	0	0	0 :	0	0	1	1	4 :	0	0	1	1	3,5
	16	5	2	23	100 :	19	4	2	25	100 :	24	3	2	29	100

La constatation globale sur la prédominance de ceux qui, parmi les professeurs visiteurs, oeuvrent habituellement dans l'enseignement est valable aussi bien pour les écoles rurales que pour les écoles urbaines sauf en 87/88 pour les écoles rurales. Pour les écoles rurales, ceux qui oeuvrent dans l'enseignement représentent, par rapport au total des visiteurs, 71.4% (5 sur 7) en 85/86, 76.9% (10 sur 13) en 86/87 et 50% (5 sur 10) en 87/88.

Pour les écoles urbaines, ceux qui oeuvrent habituellement dans l'enseignement représentent, par rapport au total des visiteurs, 69.6% (16 sur 23) en 85/86, 76% (19 sur 25) en 86/87 et 82.8% (24 sur 29) en 87/88.

On se serait attendu à ce que dans les écoles urbaines les agents du secteur privé et des agents de l'Etat prennent une certaine importance, mais les résultats montrent que tel n'est pas le cas. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'étant proches de nombreuses écoles publiques, les écoles privées urbaines recrutent davantage chez ces dernières pour sans doute des raisons de disponibilité des professeurs, en tout cas plus que d'autres agents comme nous avons déjà eu l'occasion d'y faire allusion.

Concernant le taux de qualification, il est pour les écoles rurales, de 71.4% (71.4% + 0%) en 85/86, de 84.6% (69.2% + 15.4%) en 86/87 et de 90% (40% + 50%) en 87/88.

Pour les écoles urbaines, il est de 78.3% (69.6% + 8.7%) en 85/86, de 88% (68% + 20%) en 86/87 et de 86.1% (62.0% + 24.1%) en 87/88.

Le taux de qualification des professeurs visiteurs est un peu plus élevé dans les écoles urbaines que dans les écoles rurales sauf 87/88. Etant probablement plus proches des écoles publiques, les écoles privées urbaines ont relativement plus de facilités à y trouver des professeurs visiteurs.

Il faut cependant constater que, aussi bien dans les écoles urbaines que dans les écoles rurales, le taux de qualification des professeurs visiteurs est de loin plus élevé que celui des professeurs permanents. Cela peut se comprendre dans la mesure où ils sont essentiellement recrutés dans les écoles publiques qui, comme on l'a vu ont, un taux de qualification assez élevé. Il est par ailleurs permis de penser que le recrutement d'un professeur visiteur non qualifié ne peut avoir lieu qu'en cas de force majeure. C'est d'ailleurs cela qui permet de comprendre que le taux de qualification des professeurs visiteurs va croissant. En effet, on a déjà vu que, les écoles publiques, principale base de recrutement de ces visiteurs, connaissent également un taux de qualification croissant. Cela témoigne d'une heureuse complémentarité entre le public et le privé, et

l'encourager constituerait un soutien de plus aux écoles privées. Par ailleurs ces dernières gagneraient à s'implanter dans les mêmes zones que les écoles publiques. Mais alors la carte scolaire n'y trouverait pas son compte alors que ces écoles privées devraient contribuer à la rationaliser.

Nous venons d'apprécier la qualification des professeurs des écoles privées sur base de leur formation initiale. Or aussi importante soit-elle, elle a toujours besoin d'être complétée et actualisée au moyen, entre autres, des stages et des recyclages. Les enseignants doivent en effet - et ceci est évidemment valable pour les écoles publiques aussi - être informés des nouvelles connaissances à transmettre et apprendre à enseigner de manière nouvelle comme le précise Claude JAVEAU (1). "Il ne s'agit pas seulement de veiller à la mise à jour continue des connaissances enseignées mais également de tenir compte de l'évolution des doctrines pédagogiques ..." Qu'en est-il dans les écoles privées enquêtées ? C'est ce que nous allons voir ci-après:

2.1.3. FORMATION CONTINUE

a) STAGES.

Les stages sont quasi inexistant dans les écoles privées. En effet c'est seulement dans deux écoles sur les 27 qui ont répondu à notre questionnaire que certains professeurs ont eu l'occasion de bénéficier d'un stage de perfectionnement. Les raisons essentielles avancées pour expliquer l'inexistence des stages sont présentées au tableau 28.

(1) JAVEAU Claude: Essai sur la réforme administrative des écoles De l'empirisme à la rationalité. Editions de l'Institut de Sucoologie Université libre de Bruxelles, 1970. Page 52.

Tableau 28. FACTEURS EXPLICATIFS DE L'INEXISTENCE DES STAGES
DANS LES ECOLES PRIVEES ENQUETES

Facteur	Fréquence	%
- Petit nombre de professeurs qui rend difficile le roulement	3	12
- Manque de Financement	7	28
- Possibilités de financement par le MINEPRISEC limitées	8	32
- Manque d'encadrement	2	8
- Offres de stage limitées	5	20
TOTAL	25	100%

Le tableau 28 montre que l'inexistence des stages dans les écoles privées s'explique essentiellement par les problèmes de financement. En effet, l'absence de moyens propres pour financer les stages revient avec une fréquence de 28%. Par ailleurs les écoles privées semblent attendre du MINEPRISEC qu'il puisse participer au perfectionnement de leurs professeurs en acceptant de financer des stages pour eux. C'est en effet à cela que les écoles en question font allusion quand elles disent, et cela, avec une fréquence de 32% que les possibilités de financement par le MINEPRISEC sont limitées. Or tout semble indiquer que, même pour les écoles publiques, les moyens ne sont pas disponibles car le MINEPRISEC doit s'en remettre à des aides étrangères.

En effet de 1980 à 1986, seulement 66 professeurs ont pu bénéficier des stages tous financés par des aides extérieures (1). Cela représente une moyenne de 6 professeurs par année.

Encore que ces stages se limitaient à très peu de domaines (Anglais, sciences infirmières et santé, sciences naturelles et agronomiques) sans doute conditionnés par les bailleurs de fonds.

Il nous semble qu'en vue de permettre à un nombre plus élevé de professeurs de bénéficier des stages, y compris bien entendu ceux des écoles privées, il faudrait favoriser davantage l'organisation des stages à l'UNR. Cela permettrait non seulement d'en réduire les coûts et ainsi d'en faire bénéficier un grand nombre de professeurs mais aussi de diversifier les domaines de perfectionnement.

(1) MINEPRISEC, Op cit, Etat actuel de la Réforme ... p. 192

Le Centre de formation pédagogique dont il a déjà été question pourrait éventuellement jouer un grand rôle en la matière, notamment en ce qui a trait à l'encadrement méthodologique.

b) Recyclages et Inspections.

A la question d'indiquer les institutions qui interviennent dans l'encadrement de leurs professeurs, 11 écoles sur 27 ont cité le CNRE. Les écoles privées ont donc assez largement pris part aux recyclages et journées pédagogiques organisés par le Centre en question. Notons en passant qu'il en a organisé 27 en 86/87. (1)

Une telle participation est non seulement de nature à encourager les écoles privées mais aussi à contribuer à l'amélioration de la qualité d'enseignement dans ces dernières. On ne peut souhaiter que le taux de participation s'améliore encore davantage.

Certaines écoles bénéficient par ailleurs de l'encadrement de la part des institutions privées. C'est le cas notamment des écoles privées religieuses dont les professeurs participent de temps à autre à des recyclages organisés selon le cas par des hôpitaux des congrégations concernées ou encore par d'autres institutions scolaires de ces congrégations.

Si la participation aux recyclages par les professeurs des écoles privées semble être relativement satisfaisante, tel n'est malheureusement pas le cas en ce qui concerne les inspections pédagogiques. La plupart des écoles privées enquêtées affirment en effet ne pas être satisfaites de la fréquence des inspections pédagogiques effectuées chez elles par le MINEPRISEC comme le montre le tableau 29.

Tableau 29. Taux de satisfaction vis-à-vis de la fréquence des inspections pédagogiques.

	Total	%
Satisfaites	11	42.3
Non satisfaites	15	57.7
	26	100%

(1) MINEPRISEC, Op. Cit. Etat. actuel de la Réforme.

Le tableau 29 montre que 42.3% (11 écoles sur 26) affirment être satisfaites alors que 57.7% (15 écoles sur 26) déclarent ne pas être satisfaites de la fréquence des inspections pédagogiques. Cela recoupe d'ailleurs ce que nous avons déjà vu lorsqu'il était question des suggestions pour l'amélioration des rapports entre écoles privées et MINEPRISEC. L'intensification des inspections pédagogiques a été la proposition la plus fréquente. Le tableau 30 fait, quant à lui, état des réponses fournies sur la fréquence des inspections pédagogiques.

Tableau 30. Répartition des écoles selon le nombre moyen des visites pédagogiques reçues annuellement par un enseignant.

	Total	%
Moins de 1	14	53.8
1	12	46.2
plus de 1	0	0
	26	100%

La moyenne annuelle des inspections pédagogiques se situe à 1 pour 46.2 (12 écoles sur 26) et à moins d'une dans 53.8% (14 écoles sur 26) des écoles.

Tout semble indiquer que pour accéder au souhait des écoles privées en matière de fréquence des inspections pédagogiques, il en faudrait au moins une par année scolaire. Si l'on considère qu'il y a 58 écoles privées non reconnues avec chacune un nombre plus au moins élevé de disciplines différentes selon les options qu'elle a, il est pratiquement impensable que le MINEPRISEC, puisse répondre adéquatement à la demande des écoles privées en matière d'inspections pédagogiques étant entendu que les écoles publiques doivent également être inspectées.

Même pour les écoles publiques, l'inspection généralisée ne date que de 1981/1982 comme le montre le tableau 31

(1) Seules 26 écoles ont répondu à la question.

Tableau 31. Inspections effectuées de 1181/1982 à 1986/1987

Année Scolaire	Nombre d'écoles inspectées		Total
	Publiques + privées reconnues	Privées non reconnues	
1981/1982	(69) Toutes	-	69
1982/1983	29	6	35
1983/1984	28	-	28
1984/1985	11	6	17
1985/1986	10	12	22
1986/1987	11 publiques	8	19
	10 privées reconnues	58	68

Comme cela est précisé dans le document ci-haut cité et comme il ressort du tableau 31, le nombre d'inspections pédagogiques dans les écoles publiques et privées reconnues est allé décroissant de 81/82 à 85/86, résultat des contraintes budgétaires qui ont limité les moyens à la disposition du MINEPRISEC. Doit-on d'ailleurs ajouter que sauf l'inspection généralisée de 81/82, celles qui ont été effectuées au cours de cette période avaient plus un caractère d'intervention que d'inspection proprement dite. Elles étaient en effet conditionnées par, l'apparition, dans les écoles concernées, des problèmes auxquels il fallait trouver des solutions immédiates.

Il importe donc de constater que tant que l'économie nationale ne permettra pas de mettre à la disposition du MINEPRISEC des moyens suffisants (Ressources humaines, véhicules, ressources financières), il lui sera pratiquement impossible d'assurer une fréquence d'inspections adéquate et dans les écoles privées et dans les écoles publiques.

Or comme l'on sait que les inspections conditionnent en quelque sorte l'homologation des diplômes que délivrent les écoles privées, (il faut en effet un contrôle permettant de connaître si l'école répond aux normes) on ne peut être étonné de l'importance que les écoles privées y attachent. Autant dire que l'Etat devrait, sous peine de frustrer des promoteurs bien intentionnés, faire des efforts dans ce sens.

(1) Source : MINEPRISEC op cit Etat actuel de la Réforme
Page 195

Il faut d'ailleurs noter que depuis 84/85 des efforts ont été réellement consentis car alors que le nombre d'inspections décroissait dans les écoles publiques, il augmentait dans les écoles privées. En effet, comme le montre le tableau 31, 6 inspections ont été effectuées en 84/85, 12 en 85/86 et en 86/87 toutes les écoles privées ont été pratiquement inspectées. Nous pensons que le MINEPRISEC sera contraint, peut-être pour longtemps encore, de maintenir cette priorité qu'il semble vouloir accorder aux écoles privées en matière d'inspections. Il ne pourra en être autrement surtout si les écoles privées continuent à se créer au même rythme. Par ailleurs il pourrait envisager la possibilité de soumettre aux élèves des écoles privées le même examen qu'à ceux des écoles publiques. Il s'agirait là d'un moyen de contrôle parmi d'autres.

Après avoir apprécié le personnel enseignant des écoles privées dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs, force nous est de constater que, sans être alarmante, la situation révèle des points sur lesquels des améliorations devraient être apportées, certaines par les écoles elles-mêmes, d'autres en collaboration étroite avec le MINEPRISEC. Il s'agit essentiellement des effectifs des élèves qu'il faudrait essayer de relever pour rentabiliser le personnel enseignant et réduire les coûts unitaires, de la qualification des professeurs qu'il faudrait s'efforcer d'accroître et de la formation continue qu'il importe de favoriser davantage.

Par ailleurs aussi important et qualifié qu'il puisse être, le personnel enseignant ne peut se suffire à lui seul pour l'atteinte des objectifs lui assignés. L'appui du personnel administratif est plus qu'essentiel. Aussi faut-il que non seulement celui-ci soit en place mais encore que le niveau de formation lui permette d'être à la hauteur de ses tâches. C'est de ces aspects qu'il va être question dans les lignes qui suivent.

2.2 PERSONNEL ADMINISTRATIF.

L'article 68 de la loi organique n° 1/1985 du 25 janvier 1985 sur l'Education Nationale de la République Rwandaise précise le personnel administratif d'un établissement d'Enseignement Secondaire.

Il s'agit de: - Directeur
- Préfet des études
- Préfet de discipline
- Intendant.

L'annexe III de l'Arrêté Présidentiel n° 510/13 du 10 octobre 1985 portant statut des agents de l'Enseignement Public Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire fixe les conditions de recrutement du personnel dont il est question.

<u>Fonction</u>	<u>Titre</u>
Directeur	Licence
Préfet des études	Licence
Préfet de discipline	Licence
Intendant	A1 ou Baccalaureat en Sciences Economiques.

C'est sur base de ces dispositions légales que nous apprécierons le personnel administratif des 27 écoles privées.

Le tableau 39 constitue le résumé de la situation.

Tableau 32 Niveau de formation du personnel administratif des écoles privées enquêtées (1)

Grade	Directeur	Préfet des études	Préfet des discipline	Intendant
Licence ou plus	15	10	0	1
Baccalaureat..	6	7	1	1
D7, D6, A2..	0	1	11	5
D5, A3....	1	0	2	4
Sans diplôme..	0	0	0	1
Fonction non précisée....	3	0	1	0
Non encore eu place.....	2	9	12	15
Total	27	27	27	27

(1) Les données proviennent essentiellement de "Rapport de l'Inspection des Ecoles privées, MINEPRISEC, octobre-novembre 1987" Au besoin nous les actualisons par les résultats de notre enquête.

Le tableau 32 montre que 2 sur les 27 écoles soit 7,4% n'ont pas de Directeurs, 33% n'ont pas de Préfet d'études, 44,4% n'ont pas de Préfet de discipline et que 55,6% n'ont pas d'intendant. Tout semble indiquer que les écoles privées s'efforcent de se doter d'un Directeur mais attachent une bien moins grande importance à ceux qui doivent l'aider dans la gestion de l'école.

Dans ces conditions, le Directeur est souvent obligé de combiner ses fonctions avec celles de Préfet des études de Préfet de discipline et d'Intendant sans oublier que, dans certains cas si pas dans la plupart, il doit ajouter à tout cela la préparation et la dispense de cours. Notons en passant que seulement 8 sur les 27 écoles qui ont répondu au questionnaire, soit 29,6%, ont une structure administrative complète. Le résultat en est simplement que le Directeur doit être parfois débordé avec tout ce que cela comporte d'inconvénients sur la bonne marche de l'école. Il importe toutefois de noter que, la plupart des écoles ayant une structure administrative incomplète étant en général celles qui ne datent pas de longtemps donc avec des effectifs encore relativement peu importants, les Directeurs voient leur tâches un peu allégées et peuvent ainsi s'en tirer sans trop de mal.

Pour ce qui est de la qualification de ce personnel, le tableau 32 montre qu'au regard de la disposition réglementaire ci-haut citée, le taux de qualification est de 68,2% (15 Directeurs sur 22) pour les Directeurs, de 55,6% (10 Préfets d'études sur 18) pour les Préfets d'études, de 0% pour les Préfets de discipline et de 16,7% (2 Intendants sur 12) pour les Intendants. Précisons que pour ces derniers, le taux de qualification n'est calculé que sur base du niveau de diplôme indépendamment du domaine exigé. La prise en compte de ce dernier que nous ferons un peu plus loin montrera que le taux de qualification est, pour cette catégorie, encore plus faible. Il apparaît donc que, sauf pour les Directeurs, le taux de qualification n'est pas élevé. Mais la représentativité de ces résultats se trouve restreinte par le fait que dans certains cas la formation n'est pas précisée et que dans d'autres les personnes ne sont pas encore en place.

Il est par ailleurs intéressant d'avoir une idée sur la qualification du personnel administratif dans les écoles publiques et libres subsidiées. Le tableau 33 fait état de cette information.

Tableau 33 Personnel administratif de l'Enseignement
Secondaire 1986/87 (Ecoles publiques et libres subsidiées)
 (1)

Grade	Directeur	%	Préfets des études	%	Préfets de discipline	%
Doctorat ou licence	15	50,7	22	43,1	5	8,9
Baccalaureat..	26	37,7	26	51	15	26,8
D7,D6,	4	5,8	3	5,9	25	44,6
D5,D4	4	5,8	-	-	7	12,5
Sans diplôme..	-	-	-	-	4	7,1
Total	69	100	51	100	56	99,9

En nous en tenant toujours à la disposition légale en la matière, nous devons constater sur base du tableau 33 que le personnel administratif des écoles publiques et libres subsidiées n'est pas très élevé. En effet, il n'est que de 50.7% (35 Directeurs sur 69) pour les Directeurs, de 43,1% pour les Préfets d'études (22 sur 51) et de 8.9% seulement pour les Préfets de discipline. Le rapport duquel sont tirées ces données reste malheureusement muet en ce qui concerne les intendants. Cela voudrait-il dire qu'ils n'y existent pas?

Si l'Etat éprouve lui-même les difficultés à respecter les normes de qualification qu'il a fixées concernant le personnel administratif, on comprend que les écoles privées qui s'adressent au même marché de travail que l'Etat, et sans doute avec moins de facilités, puissent avoir encore plus de problèmes en la matière. Encore qu'il nous paraisse légitime de se demander si réellement le niveau de complexité d'une école secondaire exige d'un intendant par exemple, qu'il ait la formation initiale qu'on lui demande. Un ressortissant de l'école secondaire, de la section économique-commerciale, ne pourrait-il par être à la hauteur, moyennant éventuellement des cours de recyclage appropriés? Il serait intéressant de faire une révision systématique des fonctions qui ont été définies pour chacun des postes administratifs pour redéterminer le niveau optimal de qualification des candidats. Une telle analyse pourrait éventuellement inspirer des regroupements de fonctions qui s'y prêtent sans risque de surcharger des postes.

Par ailleurs s'il est vrai que la qualification d'un agent constitue une variable importante pour la qualité des services qu'il offre à l'organisation, les conditions socio-économiques que l'on trouve dans celle-ci peuvent déterminer une personne à y rester, ou au contraire, à quitter, selon qu'elles lui paraissent acceptables ou non

(1) MINEPRISEC, on cit Page 157.

Cela est valable pour tout genre d'organisation, y compris les établissements d'enseignement, peut-être encore plus pour les établissements privés. C'est cela que nous allons voir ci-après.

2.3. Conditions de travail dans les écoles privées.

Les conditions de travail offertes aux agents ont une influence significative sur leurs prestations. Elles peuvent parfois faire la différence entre le succès et l'échec d'une organisation. Quand il est question des conditions de travail, le salaire et le logement viennent généralement en première place.

a) Rémunération.

En ce qui concerne la rémunération, nous avons voulu savoir la base de fixation des salaires dans les écoles privées. Les réponses y relatives sont présentées au tableau 34.

Tableau 34. Répartition des écoles selon les différentes bases de fixation des salaires

PROFESSEURS						
	Rural	%	Urbain	%	Total	%
Nouveau statut du personnel enseignant	12	80	9	81.9	21	80.8
Statut des agents de l'Etat	1	6.7	0	0	1	3.8
Statut des établissements publics	0	0	0	0	0	0
Statut de l'école	2	13.0	2	18.2	4	15.4
Total	15	100	11	100	26	100

AUTRES AGENTS						
	Rural	%	Urbain	%	Total	%
Nouveau statut du personnel enseignant	3	30	1	10	4	20
Statut des agents de l'Etat	5	50	6	60	11	55
Statut des établissements publics	0	0	1	10	1	5
Statut de l'école	2	20	2	20	4	20
Total	10	100	10	100	20	100

Le tableau 34 montre que les salaires des professeurs sont essentiellement fixés sur base du nouveau statut du personnel enseignant tel que défini par l'Arrêté Présidentiel N° 510/13 du 10 octobre 1985 portant statut des agents de l'Enseignement Public Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire. En effet 21 des 26 écoles qui ont répondu à la question, soit 80.8% se réfèrent à ce statut. Il faut noter qu'il n'y a pratiquement pas de différence entre les écoles rurales et les écoles urbaines car le pourcentage est quasi le même pour le milieu rural et pour le milieu à savoir 90 et 81.8% respectivement.

Pour ce qui est des autres agents, leurs salaires sont fixés surtout sur base du statut des agents de l'Etat dans 55% des cas. Il convient cependant de noter que 20% des écoles se réfèrent, comme pour les professeurs, au nouveau statut des enseignants.

En nous référant au barème fixé par le texte légal ci-haut cité, nous apprécions celui des écoles privées. Les données y relatives sont présentées au tableau 35. Notons d'abord que l'annexe IV de l'Arrêté Présidentiel dont question ci-haut fixe comme suit les salaires de base du personnel enseignant selon leurs diplômes.

Licencié	25.685 Frs
Bachelier	22.505 Frs
Humaniste D6 D7	17.002 Frs

Tableau 35. Répartition des écoles selon les différents niveaux de salaires pour un licencié

Niveau de salaire	Milieu rural	%	Milieu urbain	%	Total	%
25685	7	53.8	6	60	13	56.5
Plus de 25685*	4	30.8	3	30	7	30.4
moins de 25685**	2	15.4	1	10	3	13.1
Total	13	100%	10	100%	23	100%

(1)

* Le salaire varie de 29537 à 30685 Frs pour le milieu rural et de 28538 à 29000 Frs pour le milieu urbain.

** Les deux salaires du milieu rural sont de 22207 et 23782. Pour le milieu urbain il est de 23782.

Tableau 35b- Répartition des écoles selon les différents niveaux de salaires- pour un Bachelier.

Niveau de salaire	Milieu rural	%	Milieu urbain	%	Total	%
22505	7	53.8	4	40	11	47.8
Plus de 22505*	4	30.8	5	50	9	39.1
moins de 22505**	2	15.4	1	10	3	13.1
Total	13	100%	10	100%	23	100%

(1)

1) 23: Nombre d'écoles qui ont fourni les données sur cet aspect.

* Le salaire varie de 24112 à 26505 pour le milieu rural et de 22922 à 25880 pour le milieu urbain.

** Les salaires inférieurs à 22505 sont de 19257 et 20830 pour le milieu rural. Pour le milieu urbain, le salaire est de 20838.

Tableau 35c - Répartition des écoles selon les différents niveaux de salaires-pour un Humaniste D6.D7.

Niveau de salaire	Milieu rural	%	Milieu urbain	%	Total	%
17002	8	57.1	6	45.5	14	56
Plus de 17002*	4	28.6	4	36.4	8	32
moins de 17002**	2	14.3	1	9.1	3	12
Total	14	100%	11	100%	25	100%

(1)

* Le salaire varie de 18520 à 20002 pour le milieu rural et de 18520 à 19552 pour le milieu urbain.

** Le salaire varie de 14900 à 15456 pour le milieu rural et il est de 15456 pour le milieu urbain.

(1) 25: Nombre d'écoles qui ont fourni les données sur cet aspect.

À notre avis, les salaires dans les écoles privées ne sont pas aussi extravagantes que l'on serait tenté de le croire. En effet, comme le montre le tableau 35, nombreuses sont les écoles qui offrent des salaires fixés par le statut des enseignants, donc identiques à ceux offerts dans les écoles publiques. En effet, 56,5% (13 écoles sur 23) dans le cas des licenciés, 47,8% (11 écoles sur 23) dans le cas des bacheliers et 56% (14 écoles sur 25) dans le cas des humanistes, offrent des salaires fixés par le statut des enseignants.

Certaines écoles offrent cependant des salaires un peu plus élevés. 30,4% (7 écoles sur 23) dans le cas des licenciés, 39,1% (9 écoles sur 23) dans le cas des bacheliers et 32% (8 écoles sur 25) dans le cas des humanistes, offrent un salaire supérieur à celui des écoles publiques. Cela pourrait s'expliquer probablement par la nécessité pour les écoles privées de consentir un certain supplément de salaire par rapport à ce qui est offert dans le public pour essayer d'attirer des gens compte tenu des difficultés qu'elles ont à mettre la main sur des personnes qualifiées.

Tout semble indiquer par ailleurs que les écoles rurales sont obligées de consentir un peu plus que les écoles urbaines.

En effet, pour les écoles rurales, le supplément par rapport au salaire de base du public varie de 15% à près de 20% dans le cas des licenciés, de 7 à près de 18% dans le cas des bacheliers et de 9 à 18% dans le cas des humanistes, tandis que pour les écoles urbaines, le supplément varie de 11 à 13% dans le cas des licenciés, de 2 à 15% dans le cas des bacheliers et de 9 à 15% dans le cas des humanistes. Cette différence entre écoles rurales et écoles urbaines, s'expliquerait probablement par le fait que, n'étant pas attirés par le milieu rural, les gens exigent un salaire un peu plus élevé dans les écoles rurales que des écoles urbaines.

Nous croyons qu'étant donné que l'Etat a commencé à affecter d'une manière quasi régulière, des professeurs qualifiés dans les écoles privées, le supplément de salaire que doivent consentir ces dernières restera dans les limites acceptables et supportables.

Il faut noter aussi que quelques écoles offrent des salaires inférieurs à ceux des écoles publiques: 13% (3 écoles sur 23) dans le cas des licenciés, même pourcentage dans le cas des bacheliers et 12% (3 écoles sur 25) dans le cas des humanistes. Nous pensons que cela s'expliquerait davantage par des problèmes financiers que par autre chose et il est probable qu'elle n'attirent que des gens non qualifiés. Il serait intéressant de connaître le profil socio-économique des personnes qui oeuvrent dans de telles écoles. Toutefois il faut admettre qu'un salaire relativement peu élevé peut être compensé par des conditions de logement acceptables.

b) Logement.

Le logement constitue également un facteur important sur lequel une organisation peut jouer pour attirer chez elle des personnes qualifiées. Le tableau 36 montre ce qu'il en est dans les écoles privées.

Tableau 36- Répartition des écoles entre celles qui assurent le logement et celles qui ne le font pas.

	Milieu rural	%	Milieu urbain	%	Total	%
Assurent le logement	10	76.9	7	63.6	17	70.8
N'assurent pas le logement	3	23.1	4	36.4	7	29.2
Total	13	100	11	100	24	100 (1)

(1) 24: Nombre d'écoles qui ont fourni les données sur cet aspect.

Le tableau 36 montre que globalement 70.8% (17 écoles sur 24) assurent le logement à leurs agents (personnel administratif et personnel enseignant). Dans le milieu rural les écoles qui assurent le logement à leurs agents représentent 76.5% (10 écoles sur 13) contre seulement 63.6% (7 écoles sur 11) dans le milieu urbain. Cette différence s'explique davantage par le fait que les conditions de logement sont plus difficiles dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Il convient alors de constater que les écoles privées rurales sont contraintes non seulement de payer des salaires un peu plus élevés que les écoles urbaines mais encore elles sont obligées, beaucoup plus que ces dernières, d'assurer le logement à leurs agents. Cela ne manque évidemment pas d'affecter leur capacité financière.

Par ailleurs le logement peut être assuré sous forme de maison ou encore sous forme d'indemnité. Nous avons donc voulu savoir la forme que privilégient les écoles privées. Le tableau 37 présente les réponses fournies à la question relative à cet aspect.

Tableau 37: Repartition selon le forme de logement privilégiée.

	Milieu rural	%	Milieu urbain	%	Total	%
Maison	5	50	1	14.3	6	35.3
	5	50	6	85.7	11	64.7
Total	10	100%	7	100%	17	100 % (1)

(1) 17: Nombre d'écoles qui ont fourni les données sur cet aspect.

Le tableau 37 montre que 50% des écoles rurales (5 écoles sur 10) qui ont déclaré assurer le logement à leurs agents le font sous-forme de maison. Les autres 50% accordent plutôt l'indemnité. Pour les écoles urbaines, 85.7% (6 écoles sur 7) accordent l'indemnité. Cette différence entre les écoles rurales et les écoles urbaines en ce qui a trait à la forme de logement utilisée s'expliquerait par le fait que l'espace est plus limité en milieu urbain qu'en milieu rural. Les possibilités de construction de logements pour agents sont donc relativement plus limitées en milieu urbain qu'en milieu rural. Concernant l'importance de l'indemnité accordée, les réponses nous fournies par les 6 écoles urbaines semblent indiquer qu'elle varie de 1750 Frs à 6000 Frs, 5000 Frs constituant le niveau le plus fréquent. Enfin, il semble que les écoles privées enquêtées n'accordent pratiquement aucune incitation autre que le salaire et le logement. Une seule école a déclaré en effet accorder les soins médicaux à ses agents. Mais seules 8 écoles sur les 27 agents répondu à la question relative à d'autres incitations éventuelles, il est plutôt difficile de conclure valablement dans un sens ou dans un autre.

L'analyse des ressources humaines des écoles privées enquêtées a permis d'en dégager les caractéristiques essentielles. Au vu du taux d'encadrement qui, de 15 en 85/86 n'est passé qu'à 19 en 87/88, le personnel enseignant des écoles en question reste relativement sous-utilisé. L'explication de cette situation est à chercher probablement dans les frais de scolarité sensiblement élevés qui limitent les effectifs d'élèves inscrits dans ces écoles. Une réduction suffisamment réfléchie de ces frais pourrait contribuer à l'amélioration de la situation. Nous avons par ailleurs pu constater que du point de vue du taux d'encadrement la situation n'est guère meilleure dans les écoles publiques car le taux le plus élevé constaté sur une période de 6 ans n'a été que de 16 (celui de 84/85); le principal facteur explicatif étant une capacité d'accueil limitée par le système d'internat quasi généralisé dans ces écoles.

Il existe également dans les écoles privées enquêtées, un recours assez important, mais en constante diminution aux professeurs visiteurs. Ces derniers représentaient en effet 31% des professeurs permanents en 85/86. Ce pourcentage est passé à 15.7 en 87/88. Ce recours aux professeurs visiteurs, à côté des permanents relativement sous-utilisés, s'expliquerait par la spécialisation qui limite le nombre de cours différents qu'un professeur peut dispenser.

Pour ce qui est de la qualification des professeurs, l'appréciation faite sur base des normes fixées par les dispositions réglementaires a révélé que le taux de qualification est encore faible. Il n'est que de 60%, ce taux étant inférieur au taux de qualification le moins élevé, 62% (taux de 84/85) constaté sur une période de 6 ans

(de 81/82 à 86/87) dans le public. Par ailleurs des différences existent également entre les écoles privées rurales et celles du milieu urbain, 54% de qualifiés contre 63% respectivement. La situation des écoles privées sur cet aspect a cependant toutes les chances de s'améliorer avec l'appui de l'Etat dans ce domaine qui s'est concrétisé par l'affectation (dans des écoles privées) de 18 professeurs qualifiés en 86/87 et de 44 en 87/88.

Concernant la formation continue, si tout semble indiquer que les possibilités de stage restent limitées, la participation aux recyclages et aux journées pédagogiques organisés par le C.N.R.E, paraît quant à elle, assez acceptable même si des améliorations sont évidemment souhaitables. Dans le même cadre, les résultats de l'enquête montrent que les inspections pédagogiques ne se font pas au rythme souhaité par les écoles privées, le MINEPRISEC étant limité dans les moyens qu'il doit mobiliser pour de telles activités. Le MINEPRISEC a dû diminuer les inspections dans les écoles publiques au moment où celles faites dans les écoles privées augmentait un peu. Une inspection généralisée dans ces dernières a d'ailleurs eu lieu en 86/87. Cette sorte de priorité aux écoles privées devra probablement être maintenue tant que les moyens resteront insuffisants; les écoles privées devant subir ce contrôle en vue de l'homologation éventuelle des diplômes qu'elles délivrent.

Nous avons également analysé dans ce chapitre le personnel administratif des écoles privées enquêtées. Les résultats montrent que ce personnel se limite, dans la plupart des cas, au Directeur de l'école qui assure ainsi, en plus des fonctions qui lui sont propres, celles de Préfet des études, de Préfet de discipline et celles de l'Intendant. Si à court terme ce cumul de fonctions peut être sans trop de dommages, plusieurs écoles étant encore jeunes, avec le temps il peut comporter des risques.

En effet, avec l'accroissement des effectifs d'élèves, de professeurs, des équipements et des infrastructures, la gestion de l'école exige plus que le seul Directeur pour son efficacité. Encore que, même à court terme, la séparation de certaines fonctions peut être souhaitable.

Pour ce qui est de la qualification du personnel administratif, si l'on se réfère à la réglementation en la matière, le taux de qualification, acceptable pour les Directeurs (il est de 68%), est assez faible pour les autres catégories. Il est en effet de 55% pour les Préfets des études 0,0% pour les Préfets de discipline et de 16% pour les intendants (ce % de 16% étant calculé sans tenir compte du domaine de formation).

Les conditions de travail dans les écoles privées enquêtées ont été aussi brièvement analysées. Nous avons

constaté que pour attirer des gens, les écoles privées, celles du milieu rural encore plus que celles du milieu urbain, sont obligées de consentir une rémunération plus importante que celle offerte dans les écoles publiques. L'affectation par l'Etat des professeurs qualifiés dans les écoles privées devrait également, du moins en principe, contribuer à limiter la rémunération, dans ces dernières, dans les normes acceptables.

Les ressources humaines, même importantes, ne peuvent à elles seules, assurer la bonne marche de l'école et l'atteinte des objectifs, notamment en termes de qualité d'enseignement. Elles doivent être appuyées par des moyens matériels suffisants et adéquats. Dans le chapitre suivant il va être question des ressources matérielles des écoles privées enquêtées.

CHAPITRE III: RESSOURCES MATERIELLES

De la discussion qui précède, on peut constater à quel point les ressources humaines sont indispensables à l'atteinte des objectifs de l'enseignement même privé. Le niveau de qualification des enseignants étant lui-même un facteur de premier choix dans le recrutement de ces derniers.

Cependant pour que ces enseignants puissent s'acquitter valablement de leurs fonctions, il faut que l'environnement où s'exerce l'enseignement se prête à cet effet.

Autant pour les professeurs que pour les élèves, les infrastructures scolaires entendu pour là, les constructions scolaires et leurs équipements doivent remplir certaines critères minimaux pour juger de leur adéquation.

Il en est de même pour les moyens pédagogiques incluant les curricula et les manuels scolaires, le matériel scolaire etc... à la disposition des utilisateurs qui doivent répondre à certaines normes spécifiques d'adéquation.

Aussi bien pour les infrastructures scolaires que pour les moyens pédagogiques, les écoles devraient les disposer en quantité suffisante en fonction de la capacité d'accueil prévue et des activités envisagées.

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de faire un constat des conditions y relatives qui prévalent dans les écoles secondaires privées.

3.1. LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

3.1.1. LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Selon le rapport de l'OCDE (1) sur l'utilisation efficace des ressources, en matière de construction scolaire, toute politique visant la rentabilité à la fois scolaire et des investissements doit se traduire par la construction d'écoles du type approprié: c.à.d dont la capacité et les installations répondent aux besoins des communautés auxquelles elles sont destinées; à l'endroit voulu: c.à.d celui où le besoin d'une école se fait sentir avec le plus d'urgence; au moment voulu ce qui sous entend que l'école doit être complètement aménagée prête à fonctionner conformément aux besoins actuels et aux plans d'expansion envisagés.

C'est ainsi que les dimensions des locaux pédagogiques (comme représentant la partie productive de l'école) doivent être définies avec beaucoup de rigueur et d'attention en tenant compte d'un côté de l'effectif d'élèves prévu et de l'autre des activités qui pourront s'y exercer (inclus l'éventualité de la polyvalence). Ces activités nécessitant en fait d'équipement d'appareils et de mobilier

La rubrique construction scolaire ne contient pas que cette première partie considérée pour ainsi dire comme la partie productive de l'école parce qu'elle renferme les locaux annexes moins productifs mais que la partie éducative doit supporter. C'est notamment l'exemple des aires de circulation, des superficies extérieures couvertes, des bâtiments abritant les réserves de combustibles, des locaux administratifs, des entrepôts, des installations sanitaires, des réfectoires et cuisines, des locaux destinés à des activités extra scolaires etc...

Même s'ils ne constituent pas nécessairement la partie la plus négligeables, il reste que lorsqu'on veut faire des économies, c'est sur ces annexes qu'il faut chercher à réduire avant d'examiner les réductions possibles ou souhaitables dans la partie réservée à l'enseignement.

Ce n'est pas tout d'avoir des locaux de superficies adéquates, il est important que les installations puissent aussi bien convenir au type particulier d'activité projetée que répondre aux conditions minimales d'hygiène et de santé. Que les locaux soient bien aménagés, bien aérés, bien éclairés, propres, pourvus en eau ce n'est pas nécessairement là un gaspillage mais bien une nécessité absolue sans laquelle la réalisation des objectifs d'enseignement ne pourrait que se buter à des handicaps sérieux d'ordre environnemental.

(1) OCDE "L'utilisation efficace des ressources pour la construction Scolaire, Paris, 1966, P.13.

Personne ne serait prétendre qu'une école dont les bâtiments sont délabrés avec mauvaise aération ou encore mauvaise visibilité dont les installations sanitaires sont rudimentaires ou inexistantes est un idéal pour favoriser la qualité de l'éducation.

Il est entendu que pour arriver à concevoir des constructions scolaires répondant à des paramètres d'adéquation, il faut que cette activité soit précédée d'un choix judicieux de l'emplacement des bâtiments pour répondre à un besoin réel (réduire les risques d'investissement) et prendre le temps nécessaire pour les apprêter convenablement, ici l'essentiel étant qu'elles soient conçues en vue de servir à des fins spécifiques d'éducation.

Dans la mesure où au Rwanda on observe depuis 1980 une multiplication de création des écoles secondaires en majorité privées il convient de se demander si devant la faiblesse des moyens financiers des promoteurs de ces écoles dominés largement par les "associations de parents" agissant à la fois sous la pression de la demande excédentaire et la frustration de voir leurs enfants écartés du système d'enseignement public ou libre subsidié, la capacité et les installations des constructions scolaires de ces écoles constituent une préoccupation majeure pour ces derniers.

D'après le document de la Banque Mondiale (1) ces diverses "associations de parents" recourraient à des infrastructures déjà existantes, que ce soit des bâtiments ou des terrains appartenant à l'Etat, à la commune ou aux diocèses pour abriter les écoles secondaires privées naissantes.

Ces propos viennent corroborer les conclusions de l'étude faite par le MINIPRISEC (2) auprès de 58 écoles privées non homologués au début de l'année scolaire 1987/88 qui font état de ce que les bâtiments abritant ces écoles sont parfois empruntés, de dimensions non standard, en matériaux semi-durables, que les locaux sont en mauvais état, de mauvaise visibilité, de mauvaise aération sans eau ni électricité, sans plafond etc... comme le montre le tableau suivant.

(1) Document de la Banque Mondiale " Le rôle des communes Dans le Développement du Rwanda, octobre 1987, P. 62.

(2) MINEPRISEC: Rapport d'inspection: les écoles secondaires privées octobre, novembre 1987.

Tableau 38: Etat des locaux dans les écoles secondaires privées

		Nombre d'écoles	Pourcentage
Bâtiments Propres à l'école		37	63,8%
	Empruntés	21	36,2%
Dimensions Standards	oui	48	82,8%
	Non	10	17,2%
Etat des matériaux dur		54	91,4%
	semi dur	5	8,6%
Salubrité	Très bonne	10	69%
	Bonne	10	17,2%
	Mauvaise	8	13,8%
Suffisance d'espace	oui	50	86,2%
	non	8	13,8%
Visibilité	bonne	41	70,7%
	mauvaise	17	29,3%
Aération	bonne	44	75,9%
	mauvaise	14	24,1%
Adduction d'eau	oui	33	56,9%
	non	25	43,1%
Raccordement électricité	oui	33	56,9%
	non	25	43,1%
Plafond existant	oui	12	20,70%
	non	46	79,3%

Source: MINEPRISEC Rapport de l'Inspection.

Le fait pour les bâtiments qu'ils soient empruntés ne présente pas de dangers comme tel, mais qu'ils ne soient pûs conçus pour servir d'école oui, dans la mesure où ils ne seraient pas reconvertis, étercus pour répondre aux conditions exigées par la réorientation.

Lorsque nous avons demandé lors de notre enquête aux directeurs répondant de 27 établissements privés si les locaux occupés par leurs écoles étaient destinés à cet effet des le départ, force nous a été de constater que 12 n'ont pas voulu répondre à cette question. Pour les 15 autres, les avis étaient aussi partagés: 53.1% affirmant que leurs locaux étaient destinés à l'enseignement contre 46.9% qui affirmaient le contraire. Cela indique que l'emplacement de ces écoles serait souvent choisi en fonction de la disponibilité des locaux facilement adaptables et non nécessaire-

ment en fonction des besoins en formation ressentis par le milieu (ce que nous discuterons en profondeur plus loin).

Par ailleurs, le tableau 38 montre que certaines installations en l'occurrence celles qui procurent la visibilité, l'aération, l'eau, l'électricité sont peu présentes. Cela n'est pas nécessairement dû à l'indifférence des promoteurs vis-à-vis telles installations mais probablement à l'insuffisance des moyens financiers à leur disposition.

L'absence des conditions minimales se trouve concrétisée par manque d'adduction d'eau chez 16% des 19 écoles ayant répondu à notre questionnaire. Pour ces dernières, l'approvisionnement se fait soit par les élèves avec des seaux dans 50% des cas, soit par des camions citernes empruntés dans 50% des cas. Rien ne peut alors garantir qu'avec ces moyens d'approvisionnement peu sûrs en l'occurrence, entraînant par ailleurs un rationnement de cette ressource, le respect par ces écoles des conditions hygiéniques minimales autant des lieux que des élèves.

Il en va de même pour l'électricité où 81.5% des 19 répondants de notre enquête sont raccordés soit par ELECTROGAZ à 77.3% soit par des installations propres pour les autres. Parmi ces dernières, certaines doivent recourir à d'autres sources d'énergie comme complément si bien qu'avec celles qui ne sont pas raccordées, une proportion de 63.6% utilisent le bois de chauffage alors que les 36.4% restants se servent du pétrole (mazout).

Il semble évident que s'il arrivait que les écoles secondaires privées sans raccordement à l'électricité, de vouloir organiser l'internat pour les élèves, ceux-ci verraient la durée d'étude écourtée chaque fois de toute la soirée, ce qui serait préjudiciable à leur apprentissage.

Dans le cas des externes, à moins que l'association ou tout autre privé ait prévu d'autres infrastructures d'accueil réunissant toutes ces conditions jugées minimales, autrement cela constituerait un handicap sérieux à la fréquentation de l'école et à l'enseignement lui même.

Or, dans la mesure où la majorité des écoles secondaires privées sont installées dans les régions rurales où de telles infrastructures sont pratiquement inexistantes et qu'en plus l'externat y est presque généralisé, le promoteur privé dans ses faibles moyens devrait se faire aider pour le gouvernement (modalités d'aide qui seraient à définir s'il y consent) dans la mise en place de telles infrastructures.

Un tel constat nous fait croire que les promoteurs en général dans leur empressement au démarrage de l'école, ne prennent pas suffisamment de temps pour réunir suffisamment de conditions requises par l'installation d'une école.

Si l'état des locaux laisse à désirer dans certains cas, il reste à savoir si ces écoles disposent des locaux pédagogiques et annexes minimaux. A ce sujet notre enquête révèle que deux de 27 écoles n'ont pas de bibliothèque malgré la conscience que nous avons tous de l'importance d'une bonne documentation dans la formation d'un élève.

Même les écoles qui prétendent en disposer une ne peuvent toutes garantir de sa convenabilité. Lors de nos visites dans ces différentes écoles, nous avons pu nous rendre compte de ce que pour certaines, la bibliothèque dont il était question se trouvait dans le bureau du directeur ce qui, évidemment, limitait l'accessibilité des élèves non seulement à cause de l'étroitesse du bureau mais aussi de la disponibilité de l'occupant. Pour d'autres, le local n'était qu'une chambrette trop étroite pour l'effectif d'élèves fréquentant l'école. En fin de compte, rares sont les écoles qui peuvent disposer d'une bibliothèque digne de ce nom.

En outre, nous avons déploré absence quasi totale d'infirmerie dans les écoles secondaires privées. En effet, 81.5% des 27 répondants avancent pour prétexte le fait que leurs écoles se trouvent à moins de 5 kms d'un centre de santé. Cela ne constituerait pas un problème en soi si toutes ces écoles disposaient chacune d'un véhicule pour des cas d'urgence. Mais le problème prend toute sa valeur lorsque d'après les réponses des responsables de ces écoles seulement 30% disposent d'un moyen propre de déplacement. Parmi les 70% restants, 58% recourent à la location de véhicules, 15.8% utilisent des véhicules des communes fondatrices 15.8% font de l'auto-stop et les autres optent pour le recours aux services des manoeuvres dans le règlement de leurs problèmes de transport. Même si ceci peut être parfois valable pour l'approvisionnement de l'école en tout cas c'est inapproprié dans le cas du transport des malades en cas d'extrême urgence.

Par ailleurs, il y a lieu de déplorer la non existence des locaux destinés à des activités extra-scolaires c'est notamment le cas de salle polyvalente. En effet, les résultats de notre enquête révèlent que pour ces salles polyvalentes destinées aux activités à caractère collectif, seulement 11.2% en disposent.

On peut se demander comment les 88.8% qui n'en disposent pas s'y prennent en cas de besoin. Par contre, plusieurs auteurs dont l'OCDE (1) avancent que pour des fins d'utilisation optimale des locaux, les écoles devraient se pencher du côté de la polyvalence de ces derniers comme ça par exemple le réfectoire pourrait servir aussi de salle de cours ou de salle polyvalente pour des réunions ou des projections de films etc...

A la question de savoir si les locaux pédagogiques étaient de dimension suffisante, il a été constaté d'après les chiffres du tableau 38 reprenant les données recueillies par MINEPRISEC (2) que pour les 17.2% d'écoles secondaires privées, les locaux étaient de dimensions non standards. Dans le cas de notre enquête la question a été posée en vue d'apprécier l'adéquation de la capacité d'accueil des laboratoires, ateliers et autres lieux. Sur 23 écoles qui ont répondu, 60% disent que la capacité répond adéquatement à leurs besoins, ce qui n'est pas le cas pour les 40% restants.

L'ampleur du problème d'insuffisance et de la faible capacité des locaux scolaires et des installations se trouve refléter dans les souhaits des responsables lorsqu'ils ont été invités à s'exprimer à ce sujet. Ils semblent insister sur les bâtiments supplémentaires dont essentiellement les salles de classe, les salles polyvalentes, les ateliers de couture ainsi que sur les installations d'eau, d'électricité et de téléphone.

Mis à part les constructions scolaires qui, dans les écoles secondaires privées, semblent accuser une certaine inadéquation tant au niveau de la capacité que des installations, il serait intéressant de voir toujours dans la rubrique des infrastructures scolaires si au moins les promoteurs auraient sacrifié cet aspect en faveur d'un équipement de qualité.

(1) OCDE " l'utilisation efficace des ressources pour la construction scolaire Paris 1966 P 49.

(2) MINEPRISEC Rapport d'inspection... op cit

3.1.2. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Sur ce joint, il est difficile d'apprécier la qualité des fournitures en mobilier car les réponses y relatives montrent que par exemple toutes les salles de classe des 27 écoles qui y ont répondu disposent d'un tableau noir, 25 écoles des 27 ont équipé toutes leurs salles de classe des bureaux pour professeurs et 26 écoles les ont équipé de pupitres pour élèves.

Hormis les salles de classe, il y a aussi lieu de se demander quant au niveau de suffisance d'équipement des laboratoires, ateliers ou leurs assimilés pour les différentes options. Les réponses y relatives révèlent que sur 20 répondants, seulement 20% trouvent que ces lieux pratiques ont un équipement suffisant.

Quant aux équipements techniques qui, d'après le MINEPRISEC (1) regroupent entre autres les groupes électrogènes, équipements de cuisine, projecteurs de films, tout semble indiquer qu'ils sont presque inexistant partout. Même la seule école qui affirme avoir un groupe électrogène l'a comme seule source d'énergie et non pour secours en cas de défaillance de la centrale.

(1) MINEPRISEC " Etat actuel de la ...op cit page 174.

Le sous-équipement presque généralisé se trouve davantage exprimé dans la liste de matériels souhaités par les responsables des écoles secondaires privées.

D'après ces derniers, les écoles ne disposent pas d'assez de moyens de transport pouvant subvenir à leurs besoins en approvisionnement en vivres, bois, eau, mobilier et matériel didactique et autres ou encore à leurs besoins en transport du personnel, des élèves et autres déplacements scolaires. Ainsi, 100% des responsables souhaiteraient disposer d'une camionnette pour transport du matériel et approvisionnement ce qui repondrait à la préoccupation de la grande majorité qui n'en dispose pas actuellement, 29.6% voudraient avoir une voiture de déplacement du personnel administratif et enseignant et 18.5% plaident pour un minibus pour transport des élèves lors des stages et visites et lors des sorties dans la cadre des activités sportives.

En rapport avec d'autres équipements souhaitables pour la bonne marche de l'école, les souhaits ont été exprimés en fonction des besoins spécifiques par école.

Parmi ceux qui réunissent plus de consensus, on retrouve :

- | | |
|---------------------------|-------|
| - le projecteur de cinéma | 22.2% |
| - ensemble vidéo | 18.5% |

Quant aux autres équipements souhaités par l'un ou l'autre des répondants on peut citer :

- le groupe électrogène
- Matériel pour atelier électronique
- Equipement audio-visuel pour laboratoire médical
- Equipement bibliothèque
- Réservoir à eau
- photocopieuse et polycopieuse
- Stencileuse
- projecteur de diapositives
- machines à écrire
- calculatrices
- rétro projecteur
- équipement de couture.

En ce qui concerne les équipements sportifs, notre enquête révèle que 11.5% affirment ne disposer d'aucune installation sportive alors que 61.5% trouvent insuffisantes les installations sportives à leur disposition. Les résultats de l'enquête du Mineprisec (I) montrent ce qui suit : 11 écoles sur 58 soit 18.97% sont sans installations sportives et 81.03% autres en ont mais sous des formes variées ci- dessous représentées:

(I) Mineprisec " Rapport des insfactions.....op cit

Tableau 39 Types d'installations sportives disponibles dans les écoles secondaires privées

	Terrain de volley ball	Terrain de foot ball	Terrain d'athletisme	Terrain de basket ball	Terrain hand ball
Nombre	38	38	6	18	4
Pourcentage	65.52%	65.52%	10.34%	31.03	6.90%

Ce qui montre que la plupart des écoles accordent la priorité aux disciplines déjà populaires au Rwanda même si elles peuvent être relativement plus coûteuses en installations et en espace pour dire qu'elles sont loin d'être des centres innovateurs en matière de sport. Autrement dit, les écoles privées pourraient penser à d'autres disciplines tels que le hockey sur gazon, le net ball la badmington et d'autres qui coûteraient moins cher tout en gardant leur caractère de masse.

D'autres écoles choisissent quant à elles des moyens plus simples optant pour des sports et/ou loisirs beaucoup moins dispendieux comme cela apparait dans le tableau suivant :

Tableau	Autres sports et loisirs pratiqués par les écoles privées				
	Jeu de cartes	Tennis de table	dames	Sombi	Gisoro
Effectif	2	3	1	1	1
Pourcentage	3.45	5.17	1.72	1.72	1.72

La raison qui justifie la faible proportion des écoles optant pour ces sports et loisirs est que même si le coût unitaire n'est pas élevé, la participation massive des élèves à ces sports et loisirs impliquerait un coût global élevé.

Un autre problème à signaler est que même là où elles existent, ces installations sportives ne sont pas suffisamment équipées, plusieurs des répondants ayant souhaité un niveau d'équipement sportif relativement plus important.

Face à l'insuffisance ou l'inexistence ou encore l'inadéquation aussi prononcées des infrastructures scolaires relevées chez la plupart des écoles secondaires privées, il convient de se demander si au moins le budget qui devait servir à leur amélioration n'aurait pas permis à ces écoles de se doter des moyens pédagogiques de qualité en suffisance.

3.2 Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques d'après le Mineprisec (I) renferment entre autres :

- les curricula et les manuels scolaires
- le matériel didactique
- les structures de recyclage du personnel enseignant
- les structures d'inspection et d'encadrement pédagogique

Etant donné que les deux derniers points ont été suffisamment traités dans les chapitres précédents, nous nous attarderons dans le présent sur les deux premiers.

Ce ne serait pas s'accorder des affirmations gratuites si on disait que le moyen le plus rentable et le plus sûr d'améliorer la qualité de l'éducation est d'accroître la fourniture de matériel pédagogique notamment les manuels scolaires et le matériel didactique. Le rapport de la Banque mondiale sur l'étude portant "l'éducation en Afrique subsaharienne" est éloquent à ce sujet lorsqu'il va jusqu'à affirmer que "c'est la pénurie de matériel pédagogique qui constitue le plus gros obstacle aux progrès de l'éducation en Afrique et que c'est dans ce domaine que l'écart reste le plus grand entre cette région et le reste du Monde" (2)

3.2.1 Les curricula et les manuels scolaires

En principe, chaque branche enseignée doit avoir son curriculum reprenant les objectifs du cours et la description du contenu du cours. Par ailleurs, à chaque curriculum correspond un manuel scolaire. Les deux documents permettent ainsi en plus de l'harmonisation des connaissances des élèves sur le plan national niveau par niveau et option par option, au professeur de concevoir son programme en fonction de l'ampleur de la matière du cours à dispenser en tenant compte de la durée prévue pour ce cours, ce qui sert de guide pédagogique appréciable.

Comme déjà indiqué dans le chapitre précédent, et d'après le rapport du Mineprisec : "toutes les filières et tous les niveaux de l'enseignement secondaire possèdent les curricules de la presque totalité des branches y enseignées excepté ceux de musique et d'expression plastique" (3) or, comme il a été évoqué précédemment, les écoles secondaires privées suivent les programmes du Mineprisec, donc les curricula ne poseraient aucun problème dans la mesure où ils sont disponibles et faciles d'accès au Mineprisec.

(1) MINEPRISEC : Etat actuel op cit page 175

(2) Banque Mondiale "L'Education en Afrique subsaharienne" 1988 p°

(3) Mineprisec : Etat actuel.....op cit .page 178

Il reste alors le problème de manuels scolaires dont l'élaboration comme déjà indiqué et le rapporte le Mineprisec accuse encore un sérieux retard. N'ayant pas pu suivre le rythme de l'élaboration des curricula avec seulement 163 cours d'élaborés actuellement 406 cours sont encore à élaborer comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 41 : Nombre de cours qui devaient encore être réalisées pour couvrir tous les niveaux de l'enseignement secondaire renové en 1987

Section	Nombre de cours
1. Kinyarwanda	19
2. Français	9
3. Mathématique	15
4.1 Biologie	18
4.2 Physique	6
4.3 Chimie	18
5. Psychopédagogie	13
6. Anglais	14
7. Histoire	11
8. Géographie	15
9.1 Economie	16
9.2 Droit	13
9.3 Secrétariat	12
10. Normal Technique	9
11. Agri-Vétérinaire	112
12. Economie familiale	12
13. Formation Personnel de Santé	62
14. E.P.S.	2
15. Kiswahili	
16. Social	23
TOTAL	406

Source : Mineprisec Etat Actuelop cit P.179

Il n'y a donc que pour les sections de Kinyarwanda, Géographie, Economie, Droit, Normale technique, Economie familiale, formation personnel de santé et social où la totalité des cours ont les manuels scolaires élaborés.

Comme on peut s'en apercevoir, le problème de manuels scolaires se pose avec accuité du moins pour les cours concernés dans les écoles secondaires privées, puisque s'il n'y en a pas dans le Mineprisec donc dans les écoles publiques c'est qu'il ne peut pas y en avoir dans les écoles secondaires privées. En effet, à cause de leurs faibles moyens humains financiers et matériels d'une part, de leur alignement aux programmes de l'Etat de l'autre, ces écoles privées ne peuvent que dépendre du

Mineprisec en matière de programme et de manuels scolaires adaptés. Il se fait que même pour les manuels scolaires qui ont été élaborés l'accessibilité est limitée par leurs carences et à ce point le Mineprisec devrait s'efforcer d'en multiplier les exemplaires pour servir les écoles qui en expriment le besoin.

Mais devant la disponibilité des curricula des cours, les responsables des écoles privées en face de l'inexistence des manuels de cours appropriés certains prétendent à des livres substitués de nature à combler de telles lacunes. Etant donné que ces livres ne peuvent souvent être disponibles que pour les professeurs et moins pour les élèves, ces écoles doivent trouver d'autres livres d'appui.

D'après les réponses recueillies auprès de 25 responsables de ces établissements 44% trouvent que les manuels pour les professeurs sont suffisants 52% en auraient en petite quantité tandis que 4% n'en ont pas du tout.

De même, globalement sur 26 réponses obtenues, 26.9% affirment que les manuels des élèves sont en nombre suffisant, ce qui n'est pas le cas de 73.1% autres. Ces chiffres seraient encore plus parlant si on pouvait les obtenir par catégorie de cours selon qu'ils sont généraux ou spécialisés.

Lorsqu'il a été demandé aux responsables des établissements privés de se prononcer sur la question relative à l'appréciation sur la quantité des livres de cours généraux disponibles, il a été constaté ce qui suit : sur 25 répondants à la question 24% trouvent les livres des cours généraux en quantité suffisante, ce qui n'est pas l'avis des 76% autres. Il en est de même pour les livres et revues des cours spécialisés où sur 24 répondants seulement 16.6% les trouvent en quantité suffisante.

Bref, il ressort de ce qui précède que globalement les responsables des écoles secondaires privées affichent une insatisfaction généralisée à l'égard des quantités de livres (aussi bien des cours généraux que des cours spécialisés) à la disposition de leurs écoles respectives. Qu'en est-il des Matériels didactiques?

3.2.2 MATERIELS DIDACTIQUES

Les responsables des établissements secondaires privés n'ignorent par la nécessité d'avoir un matériel didactique adapté aux exigences de leur enseignement, c'est en tout ca l'impression que nous a laissé la liste d'inventaire des matériels didactiques disponibles telle qu'elle apparaît ci-après:

- lecteur de bandes magnétiques
- Machines à écrire
- Mini cassette pour langues
- Radio
- Planches de biologie
- Carte géographique

- Projecteur
- ensemble vidéo
- Maquette
- Accordéon
- Piano
- Guitare.

Evidemment, on peut constater que la plupart de ces matériels didactiques relèvent des spécialités des disciplines.

Malgré cette liste apparemment longue de ces matériels, il reste que la majorité des disciplines souffrent d'une carence prononcée tant en qualité qu'en quantité. C'est aussi la position du Mineprisec (I) vis-à-vis les matériels didactiques dans les écoles publiques qui reconnaît que, faute de moyens financiers suffisants, il n'a pas pu satisfaire tous les besoins des écoles en la matière et qu'une attention spéciale devra être portée sur la fourniture du Matériel nécessaire dans toutes les écoles et ce malgré la liste de matériel didactique qu'il a distribuée dans les écoles publiques et libres subsidiée telle qu'elle apparaît ci-après.

Le matériel didactique présent dans les écoles publiques et libres subsidiées concernées

- cassettophones et cassettes pour les cours de français, anglais, swahili.
- des livres de lecture en rapport avec l'étude des dossiers, des dictionnaires et des grammaires pour le cours le cours de français
- des livres de lecture et des dictionnaires pour le cours d'anglais
- des ouvrages de références pour les professeurs de mathématiques
- des calculatrices (Texas Instruments en 1982 et des SHARP) pour le cours de mathématique-5è et 6è années de l'Enseignement des Sciences
- du matériel de menuiserie et de maçonnerie pour les écoles normales technique garçons
- de la verrerie et des produits chimiques pour l'enseignement des Sciences
- des ouvrages de référence pour les professeurs et les élèves des écoles normales primaires.
- des ouvrages de référence pour les écoles sociales.
- des machines à écrire (80) pour les sections de commerce et comptabilité, secrétariat, Droit et Administration
- des duplicateurs à alcool (70) pour les sections Normale Primaire, Secrétariat, Economie, Commerce et Comptabilité et Droit et Administration
- des métronomes et des chromètres pour le cours de dactylographie

(I) Mineprisec "Etat actuel..... op cit 1980

- des atlas historiques pour toutes les écoles qui ont histoire sur leur programme
- des manuels de comptabilité- Plan OCAM, de comptabilité générale, de Technique et Pratique au Bureau pour les sections Economique, Commerce et Comptabilité, Droit et Administration et Secrétariat.

 Source : Mineprisec Etat Actuel.... op cit page 180

Des comparaisons entre les deux secteurs réalisées sur base du genre de matériels didactiques mis à part les livres ne montrent pas un avantage net de l'un sur l'autre sauf que dans ce cas du public, ce matériel exige dans toutes les écoles concernées alors que ce n'est pas nécessairement le cas dans le privé.

La disparité au niveau de la suffisance du matériel didactique dans les écoles secondaires privées peuvent être grandes dépendamment des options. Les réponses à la question relative au degré d'équipement en matériel didactique selon les options sont exposées dans le tableau ci-après

Tableau 42 Degré d'équipement des écoles secondaires privées selon les options.

Degré d'équipement	S	M	U	P	Total
option					
Normale primaire	2	8	1	1	12
Economique	4	1	-	-	5
Commerce et comptabilité	2	5	-	-	7
Secrétariat	1	2	1	-	4
Droit et Administration	1	1	-	1	3
LETTRES	-	2	-	-	2
Maths physique	1	1	-	-	2
Section Agricole	-	2	-	1	3
Mécanique Auto	-	1	-	-	1
Normale Technique	-	1	-	-	1
Electronique	-	1	-	-	1
Médical	-	1	-	1	2
Vétérinaire	-	-	1	-	1
Total	11	26	3	4	

S : Suffisamment équipé
 U : Un peu équipé

M: Moyennement équipé
 P: Pas du tout équipé

Il n'y a donc que pour les options : commerce et comptabilité, Normale primaire, Secrétariat, Economique, Droit et Administration, Maths physique où nous enregistrons quelques avis de satisfaction.

La justification d'une proportion aussi prononcée à la suffisance de l'équipement dans ces filières découle en grande partie de la nature des options dans le cas où dans ces disciplines on dispense une formation qui techniquement n'exige pas de matériel et d'équipement fort coûteux.

A l'autre extrême, il y a des filières comme : médicale, Agricole, Vétérinaire, Electrique, Normale technique, lettres Mécanique auto pour lesquelles le degré de satisfaction serait moindre par rapport aux premières. En effet, ce degré va de Moyennement équipé à pas du tout équipé. C'est que ces options exigent beaucoup d'investissement dans les équipements indispensables à la dispense de la formation. N'est-elle pas là une raison de leur présence peu nombreuse par rapport aux premières?

L'autre considération qui vient renforcer cette idée d'insuffisance de matériels didactiques dans bon nombre d'écoles privées découle des réponses à ce sujet à propos de l'équipement des laboratoires, ateliers et autres lieux. En effet sur seulement 17 répondants à cette question, 11.9% témoignent de ce que leurs écoles sont suffisamment équipées ce qui n'est pas le cas pour 88.1% restants.

On serait tenté de conclure a priori que le matériel didactique ne retient que quelque peu l'attention des responsables des écoles secondaires privées mais il faut nuancer peut être une telle affirmation en tenant compte du fait que le centre mis sur pied par le Mineprisec et dont la mission était de fabriquer et d'apprendre aux enseignants eux mêmes le matériel didactique n'est pas encore opérationnel et que par conséquent les écoles secondaires ne savent pas où s'approvisionner en matériel didactique même en dépit de leurs difficultés financières.

Autant du côté du public que de celui du privé, des efforts supplémentaires restent à fournir pour enfin pouvoir prétendre à la suffisance du matériel didactique. C'est dans cette perspective qu'en plus de l'accroissement de la contribution financière à l'enseignement réalisé en vue de faire face à cette carence aiguë d'approvisionnement et de diversification des sources de documentation, les responsables des écoles privée suggèrent d'autres alternatives telles qu'elles apparaissent dans la liste ci-après :

- Exonérations identiques à celles accordées aux écoles publiques: il faut noter que cette exonération est déjà prévue par la loi pour le matériel didactique ;

- Importation massive par le Mineprisec de tout genre de matériel scolaire qu'il vendrait à bas prix, ce que le Mineprisec pourrait faire en jouant sur la marge bénéficiaire :
- la création par le Mineprisec d'un atelier de confection de matériel didactique où les utilisateurs pourraient s'approvisionner. C'était la mission du CRAFOP, un privé pourrait aussi démarrer une entreprise dont l'objet serait la fabrication et la vente de matériel didactique, mais il faudrait que dans ce cas l'Etat lui accorde des facilités d'acquisition de Matières premières et l'allègement des formalités administratives telle que l'obtention de devises et de la licence d'importation de ces matières et matériel.

En plus l'Etat pourrait envisager des exonérations de taxes douanières et des mesures protectionnistes favorables au développement de ce secteur;

- Dons des bienfaiteurs en matière de matériel : ce que les centres culturels et autres font même aujourd'hui et seraient prêts à poursuivre;
- Accès au Bibliobus de l'UNR
- Terrains et installations sportifs à aménager par le Minitrape ce qui est faisable à la demande spécifique d'une école dans le cadre des subventions gouvernementales.

Il semble évident que les écoles secondaires privées éprouvent d'énormes difficultés liées au sous-equipement et les responsables en sont conscients.

Par ailleurs, les propositions faites par les directeurs vont dans le sens d'atténuer leurs problèmes de financement surtout en optant pour la réduction du coût d'équipement sans l'affecter ni en qualité ni en quantité. Seulement en cherchant à résoudre ces problèmes par le concours de l'Etat, il convient de se demander jusqu'où l'Etat pourrait aller en l'aidant sans mettre en cause son statut privé. Sans devoir toutefois engager les polémiques, il serait intéressant de mesurer l'apport propre du privé en dehors du financement dans la qualité de la formation dispensée par les écoles secondaires privées dans le contexte actuel de la politique éducative de notre pays. Est-ce que le promoteur d'une école privée peut à un certain moment sentir la même sensation que l'entrepreneur d'une affaire qui au bout de quelques temps finit par s'identifier à son entreprise!

Sous ce chapitre, il nous a été permis de constater qu'au niveau des infrastructures scolaires, les écoles secondaires privées accusent une insuffisance et une inadéquation des constructions scolaires. En plus, pour les équipements, la plupart sont inexistantes ou encore inappropriés alors que d'après le rapport de la Banque Mondiale, en général, la qualité des bâtiments des écoles publiques et privées homologuées est bonne. Tandis qu'au niveau des moyens pédagogiques c'est pareil aussi bien pour le public que pour le privé,.....

Banque Mondiale "Rapport sur le coût.... op cit.P29

les lacunes se situent au niveau de l'inexistence pour la plupart des cours des manuels scolaires, ce qui est aggravé au niveau du privé par le fait que même ceux élaborés sont produits en nombre limité souvent pour répondre aux besoins des écoles publiques. Il en est de même pour le matériel didactique qui est nettement insuffisant et parfois aussi inapproprié. Cet état de faits illustre bien les constatations soulevées dans la problématique de l'éducation au Rwanda selon lesquelles "certaines associations promotrices des écoles secondaires privées se lanceraient dans des aventures malheureuses et sans issues ne recherchant que des gains de prestige ou l'argent "(I). Cela vient non seulement nous faire saisir l'urgence, la gravité et la préoccupation du problème de l'éducation secondaire au Rwanda, mais aussi nous sensibiliser sur l'insuffisance des conditions d'enseignement qui prévalent dans les écoles secondaires privées.

Etant donné que le problème majeur est celui de l'insuffisance des fonds à investir la solution résiderait alors dans la façon optimale de gérer financièrement le peu qu'on a et l'utilisation optimale des investissements réalisés ce que nous allons traiter dans la suite du texte.

(I) MINEPRISEC "La problématique de l'éducation au Rwanda"
Sept ans après le démarrage de la Réforme de
l'enseignement" Page 6

CHAPITRE IV: RESSOURCES FINANCIERES

Pour démarrer une école secondaire, il faut comme nous l'avons vu, au préalable disposer des infrastructures scolaires et des moyens pédagogiques adéquats à cette fin. Pour y arriver, les promoteurs doivent détenir des fonds suffisants pour investir dans les constructions scolaires et dans les équipements et matériels scolaires d'appui.

Si nous avons constaté que la majorité des écoles privées présentent des lacunes flagrantes sur ce sujet, cela est dû en grande partie à l'insuffisance des moyens financiers à leur disposition. Ce qui n'est certes pas particulier ni à nos écoles privées ni à notre pays dans son ensemble mais plutôt un phénomène qui tend à se généraliser au niveau de toute l'Afrique. Comme le montre le tableau 43 pour 39 pays subsahariens, les dépenses publiques d'éducation ont commencé depuis peu à décroître

Tableau 43 : Dépenses publiques d'éducation dans les 39 pays Subsahariens 1970-83 (en millions de dollars)

	1970	1975	1980	1983
Dépenses d'équipement	459	1767	1316	865
Dépenses de fonctionnement	3329	4516	8636	8.032
Total	3788	6283	9952	8897

Source : Banque Mondiale "Education en Afrique subsaharienne P.21

Il est à remarquer que les dépenses qui sont plus touchées sont surtout d'investissement avec un taux de diminution entre 1980-1983 d'environ 34.27%.

Ce phénomène qui est quand même assez récent n'a pas encore atteint notre pays qui malgré la conjoncture économique difficile, continue à consacrer à l'éducation des sommes importantes comme la montre les chiffres du tableau 44 :

TABLEAU 44

Aperçu global des dépenses de l'Etat au titre de l'éducation 1982 et 1987 (milliards de Francs Rwandais courants)

<u>I. Dépenses courantes</u>	<u>1982</u>	<u>1987</u>	<u>% d'augmentation annuelle, 1982-87</u>
Primaire et ERAI	2.677,252	3.861,262	7,6
Secondaire	535,831	848,263	9,6
Supérieur	490,388	735,223	8,4
Total	3.703,481	4.444,748	8,0
(% des dépenses totales de l'Etat)	(23,0)	(24,4)	
<u>II. Dépenses de développement</u>			
MINEPRISEC	426,000	403,077	1,1
MINESUPRES	-----	164,460	---
Total		567,537	
(% des dépenses totales de l'Etat)		(14,3)	
<u>III. Dépenses totales</u>			
MINEPRISEC	4.129,481	5.112,602	7,0
MINESUPRES	-----	899,683	---
Total	4.129,481	6.012,285	
(% des dépenses totales de l'Etat)		(22,9)	
<u>IV. Dépenses courantes par étudiant a)</u>			
Primaire et ERAI	3,554 (1,0)	4,173 (1,0)	3,2
Secondaire	51,217 (14,4)	46,858 (11,2)	1,8
Supérieur	404,953 (114,0)	469,778 (112,6)	3,0

a) Les chiffres entre parenthèse indiquent les ratios des dépenses par étudiant comparativement au niveau du primaire et ERAI.

Source:

BANQUE MONDIALE "Rapport sur le coût et le financement.....
op cit page 44

Il convient de constater que environ 16% des dépenses courantes d'enseignement vont à l'enseignement secondaire.

Dans les deux cas : décroissement ou accroissement des dépenses publiques d'éducation, il va sans dire que l'objectif de démocratisation qui est un des piliers de notre politique éducative ne peut être pleinement atteint sans l'implication des privés qui viendrait épauler les efforts de l'Etat dans ce domaine.

Il ne fait pas de doute que les familles et les organisations non gouvernementales assument une part importante et croissante de la charge financière d'éducation aussi bien au Rwanda que dans le reste de l'Afrique. Par exemple entre 1975 et 1980 les dépenses des privés représentaient 14% du total des dépenses nationales de l'éducation au Sudan, 23% en Tanzanie, 31% au Zimbabwe, 48% en SIERRA LEONE et 53% au GHANA comme nous le rapporte l'Etude de la Banque Mondiale (1).

Au Rwanda, on assiste à une implication de plus en plus accrue des associations des parents épaulées souvent dans "cette initiative par des personnalités bien placées dans la vie politique, sociale économique du pays ou encore par les communes par l'intermédiaire du bourgmestre qui joue le rôle de catalyseur dans la mobilisation des parents pour organiser et financer leur propre école dans le financement du système éducatif rwandais"(2)

C'est donc grâce au fait qu'aujourd'hui tout le monde est plus ou moins conscient de l'intérêt de la formation aussi bien pour le pays que pour l'intérêt personnel au bénéficiaire que s'est développé parallèlement à l'enseignement secondaire reconnu (69 écoles publiques et libres subsidiées et 10 écoles privées officiellement reconnues) un enseignement secondaire non reconnu comptant au début de l'année scolaire 1987/88 58 écoles et dont l'importance en terme d'effectif d'élèves n'est pas négligeable.

En effet, selon le rapport du MINEPRISEC, les effectifs d'élèves fréquentant l'école secondaire se trouvent repartis comme suit :

Tableau 45: Répartition des effectifs d'élèves du secondaire selon le secteur fréquenté pour l'année 1986-87

SECTEUR	EFFECTIF	POURCENTAGE
Privé	12,968	42
dont privé reconnu	(2,331)	(18)
privé non reconnu	(10,637)	(82)
Public	17,922	58
Total	30,890	100%

Source : MINEPRISEC "Etat Actuel ... op cit Page 169

Ce tableau montre que le système d'enseignement privé, qui, malgré qu'il repose sur le principe du financement en vue de l'égalité dans le sens que l'égalité des conditions d'enseignement pour tout bénéficiaire s'avère prohibitif pour les pauvres, s'est beaucoup développé.

(1) Banque Mondiale " l'éducation en.... op cit page 24

(2) Banque Mondiale " le Rôle des communes... op cit page 63

Eu égard au fait que comme le rapporte la Banque Mondiale (I) le taux d'admission au secondaire n'a atteint que 10% en 1987/88 dans le secteur public et privé reconnu, il y a lieu d'espérer que sur la demande excédentaire de 90%, le privé non reconnu en a, toute proportion gardée, absorbée 6% au moins.

Face à ce problème d'accès contingenté à l'enseignement secondaire public, les promoteurs ont tendance à laisser de côté l'aspect réaliste des choses et fondent leurs espoirs plutôt optimistes sur les entrées de fonds en provenance des sources de financement potentielles variées. Ce n'est que souvent après avoir démarré l'école, qu'ils se rendent compte qu'ils avaient tablé sur les rentrées plutôt utopiques voyant les sources de financement se restreindre progressivement.

4.1 LES SOURCES DE FINANCEMENT

A la question relative aux sources de financement à la portée des écoles secondaires privées, on se rend compte qu'elles sont nombreuses mais se subdivisent en deux grandes catégories : Apports internes et Apports externes.

4.1.1 Les Apport Internes

D'après les réponses à l'enquête menée par le MINEPRISEC (II) en Octobre 1987, nous avons pu inventorier les différentes sources internes de fonds suivantes :

- Les cotisations des membres : presque généralisées dans toutes les écoles, elles varient entre 1000 frws et 5.000 frws par an et par membre.

- Les frais de scolarité obligatoires: ils varient selon que l'élève est interne ou externe et selon que le parent est membre, membre adhérent ou non.

- Pour les élèves externes des parents membres, ces frais varient entre 10.000 et 35.000 frws par élève et par an ;

- Pour les élèves externes des parents non membres, ces frais varient entre 30.000 et 45.000 frws par élève et par an

- Les frais d'internat quant à eux varient entre 5.000 et 19.000 par an et par élève

- Pour les élèves des parents adhérents, les frais de scolarité se situent entre les deux extrêmes.

Ce qui va dans le même sens que les chiffres de 10.000 à 35.000 frws pour les élèves externes dont les parents sont membres et de 40.000 à 65.000 frws pour les élèves internes dont les parents ne sont pas membres tels qu'avancés par la Banque Mondiale(II).

- Les frais d'inscription : dépendamment des écoles, ces frais varient entre 200 frws et 1000 frws par an et par élève ;

Banque Mondiale " Le role des communes.....op cit page 63

(I) MINEPRISEC le Rapport des inspections écoles secondaire privées Octobre-Novembre 1988.

- Les cotisations des membres : il s'agit des cotisations de base lors de l'ouverture de l'école. Elles varient entre 10.000 et 40.000 frws pour les membres fondateurs et vont de 20.000 au delà pour les membres adhérents.
- Les frais de location des manuels : ils se situent aux alentours de 250 frws par élève et par an.

Il faut noter que sous cette section, les frais de scolarité dominant largement allant jusqu'à représenter même 100% de toutes ces sources de financement d'après les résultats de notre enquête. Ces sources de financement internes ont un avantage d'être permanent et sont matérialisées par des versements en argent.

4.1.2 Les Apports externes

D'après la même enquête du MINEPRISEC, ces sources de financement qui ont la caractéristique de ne pas être ni permanente ni constanté quant à leur nature sont les suivantes :

- Les ambassades de : France, du Canada, des EUA, de Belgique et autres qui donnent souvent des équipements et rarement de l'argent.
- Les gouvernements : suédois, Britanique, suisse et autres qui interviennent dans les constructions et fourniture de matériels scolaires,
- ADRA-SAWS, il accorde des dons mais en nature. C'est souvent des briques pour construction et des vivres (riz).
- Les Evechés
- Caritas
- Les Associations Religieuses
- Les Associations étrangères
- Les Particuliers
- Les Banques
- Le fonds communal de développement
- Le gouvernement Rwandais à travers ses Ministères et autres institutions tels que :
 - MINITRAPE : nivelleuse
 - MINIPRISEC : tôles et ciment, disques d'Anglais et Argent
 - MRND : argent
 - PRESIREP : argent

Calculée sur base des chiffres de la même enquête, la fréquence des sources de financement se présente comme suit:

Tableau : 46 Sources de financement par fréquence dans les 58 % écoles secondaires privées de l'enquête du MINEPRISEC

Sources de Financement	Fréquence d'écoles
- Minerval(frais de scolarité)	58
- Cotisation des membres et parents	48
- Religieux	35
- Privés	27
- Gouvernement	25
- Travaux productifs	14
- Banques (emprunt surtout)	13
- Entreprises	8

D'après ce tableau, on peut se demander pourquoi les entreprises ne s'impliquent pas davantage dans le financement des écoles secondaires privées. Serait-ce parce que ces dernières sont des entreprises à haut risque d'investissement économiquement peu rentables?

Autre constatation qui ressort de ce tableau est que les écoles privées semblent réticentes vis-à-vis les emprunts bancaires. Cependant, d'après les réponses obtenues des 23 répondants de notre questionnaire, 14 soit 60.87% de ces écoles bénéficient déjà des emprunts bancaires. Selon ces dernières, la couverture en garantie est assurée soit par le fonds spécial de garantie exaequo avec l'association promotrice à 28.6%, soit par le comité exécutif à 21.43% soit l'Eglise exaequo avec le Représentant légal et l'école à 7.1%.

Parmi les 9 autres qui ne recourent pas à l'emprunt bancaire, 50% y aspirent mais n'y parviennent pas, soit par manque de garantie dans 75%, soit par incompétence du Directeur en la matière dans 25% des cas. Quant aux 50% restants, le problème est référé aux promoteurs dans 50% des cas ou c'est l'association qui intervient dans 25% des cas pour assumer toutes dépenses de l'école ou encore les écoles privées se trouvent obligées de compter sur les subventions des amis.

En outre, il serait intéressant de savoir la part des travaux productifs qui interviennent dans le financement des 14 écoles. C'est d'ailleurs un secteur qui doit retenir l'attention des promoteurs privés dans la mesure où il contribue grandement à l'autofinancement de ces écoles.

Par ailleurs, la même enquête du MINEPRISEC permet de constater que 24 écoles recourent à au moins quatre sources de financement à la fois et c'est surtout : le Minerval, les cotisations des membres et parents, les religieux, les privés et le Gouvernement qui reviennent plus souvent.

A l'autre extrême, il y a sept écoles qui ne recourent qu'à deux sources de financement au plus et ce sont essentiellement le Minerval et les cotisations des membres et parents.

Lorsqu'il a été question de déterminer l'importance de chaque source de financement dans le budget de l'école au cours de l'année scolaire 1987/88, les réponses à ce point ne sont guère satisfaisantes. Cependant, elles permettent de corroborer le constat de l'étude ci-haut citée démontrant que sur 22 répondants à notre enquête, 40.91% dépendent à plus de 80% des cotisations des élèves parmi lesquelles 6 c-à-d 66% y dépendent à plus de 98% dont 2 à 100%. Pour les 59.09% autres écoles, les informations fournies montrent que cette source représente au moins 40% de leur budget total; ce qui n'est pas négligeable.

Parmi d'autres sources de financement, est cité le Gouvernement rwandais dont l'implication dans le financement des écoles secondaires privées semble évidente. En effet, pour la période allant de 1986 jusqu'en Juin 1988, le Gouvernement rwandais a accordé à ce secteur des aides évaluées à 36.110.181frws. Toutefois, il apparaît dans le rapport du Comité Central du MRND au VI^e Congrès ordinaire que la politique de financement du gouvernement aux écoles privées est orientée vers les activités bien spécifiques et rarement vers l'octroi des fonds liquides comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 47 : Financement des écoles secondaires privées par le gouvernement par nature d'investissement.

Activités financées	: 1986	: 1987	: Juin 1988	: Nombre d'écoles:			: Total
				: 1986	: 1987	: 1988	
- Constructions	: 7.200.000	: 12.733.400	: 3.400.000	: 6	: 10	: 6	: 22
-Achat lits	: 500.000	: -	: -	: 1	: -	: -	: 1
-Achat véhicules	: 1.400.000	: 1.441.125	: -	: 1	: 1	: -	: 2
-Achat véhicule + contruction	: -	: 4.641.936	: -	: -	: 1	: -	: 1
-Equipement cuisine	: -	: 670.000	: -	: -	: 1	: -	: 1
-Installation élec- trique	: -	: -	: 900.000	: -	: -	: 1	: 1
-Fonds deroulement	: 2.000.000	: 1.244.720	: -	: 1	: 2	: -	: 3
Total	11.100.000	20.710.181	4.300.000	9	15	7	31

Source : Rapport du comité central du MRND au VI^e congrès ordinaire, 1988

A l'aide de ce tableau, on peut se rendre compte que la contribution de l'Etat a servi essentiellement à financer les investissements durables et cela à 90.4% et le reste à subvenir aux besoins de fonctionnement de ces écoles. Cela laisse sous entendre le souci du gouvernement rwandais envers l'amélioration des infrastructures scolaires et les constructions en particulier.

En effet, sur 11.100.000 frws d'aide gouvernementale à ce secteur, 7.200.000 frws soit environ 65% ont été consacrés aux constructions, ce qui ne représente que 4.2% des 170.386.941 frws le montant que le gouvernement a consacré à la même rubrique pour le public la même année. Cela n'est pas si étonnant compte tenu de la nature et l'importance de ses sources de financement comme le montre le tableau suivant :

Tableau 48 : Repartition des dépenses globales de fonctionnement pour le secondaire par source de financement pour l'année scolaire 1986/87

Sources de financement	Montant	Pourcentage
- Etat (dont bourses et subventions alimentaires)	893.400.000	74.0
- Coopération étrangère	(198.300.000)	(16.4)
- Autofinancement	69.900.000	5.8
- Parents	243.300.000	20.2
(dont Minerval et Uniformes	(126.000.000)	(10.4)
Transport	79.900.000	(6.6)
et autres dépenses)	37.400.000	(3.1)

Source : Banque Mondiale : Rapport sur le coût... op.cit p 71

Evidemment, c'est l'Etat qui domine largement sous ce chapitre suivi par les parents. Cela dénote une fois de plus que l'implication des parents à l'éducation ne se limite pas au seul secteur privé mais qu'elle est aussi importante dans le public. Il ya aussi la coopération étrangère qui intervient beaucoup dans ce domaine.

Il apparaît que les sources de financement du gouvernement sont, en plus d'être diversifiées et disponibles, accessibles. Cela est dû essentiellement au fait que le principal pourvoyeur étant l'Etat, la part moindre du budget qu'il ne parvient pas à couvrir est partagée entre ces différentes autres sources dont la tâche s'en trouve allégée.

S'il nous a été possible de déterminer les principales affectations des subventions gouvernementales dans les écoles privées, il n'en est pas de même pour les autres sources de financement. Cependant, d'après leurs réponses, nous avons

constaté que 84% des 22 répondants préfèrent imputer principalement les revenus du Minerval au budget de fonctionnement et 16% restants au budget d'investissement. Les premiers semblent rejoindre les propos d'Ernesto (1) qui croit que les frais de scolarité payés par les parents devraient être utilisés pour l'achat de livres et de matériel qui serviront à leurs enfants sauf qu'il ne faut pas non plus oublier celles-là qui n'ont que pour seule source de financement les frais de scolarité et qui sont obligées de les répartir entre investissement et fonctionnement.

Nous verrons par la suite l'utilisation par ces écoles faites des fonds perçus de ces différentes sources de financement.

4.2 DESTINATION DES FONDS OBTENUS DES DIVERSES SOURCES DE FINANCEMENT.

Sous ce titre, nous nous sommes intéressés globalement à la répartition des fonds perçus et les affectations étaient de deux ordres : soit c'était pour les investissements soit pour le fonctionnement de l'école. Les résultats de notre investigation sont exposés dans le tableau suivant

TABLEAU 49: EVOLUTION DES BUDGETS DES ÉCOLES PRIVÉES DEPUIS L'ANNEE SCOLAIRE 1985/1986.

	1985/86:	%ge :	1986/87:	%ge :	1987/88	-% ge:
Budget de fon- ctionnement	49283901:	57,41:	86617835:	67,66:	114463166:	64,88:
-d'investissement	36568059:	42,59:	41395156:	32,34:	61969083:	35,12:
Total	85851960:	100 :	128012991:	100:	176432249:	100 :
Budget moyen/par école de fonction- nement	5475989:	:	7218153:	:	6024377:	:
Budget d'investis- sement	4063118:	:	3449596:	:	3261531:	:
Total	9539107:	:	10667749:	:	9285908:	:
Taux d'accroisse- ment du Budget total moyen	-	:	-	:	11.8:	-12.9:

- Ces données ont été recueillies auprès des 9 écoles privées pour l'année scolaire 1985/86 12 écoles pour l'année scolaire 1986/87 et 19 écoles pour l'année scolaire 1987/88.

(1) Ernesto Schiefelbein " Financement de ... op cit page 31

Même si d'après ce tableau, il nous est pratiquement impossible de généraliser la tendance étant donné que les chiffres portent sur une période trop courte, nous pouvons quand même constater que les budgets ont globalement augmenté. Cela est dû spécialement à l'accroissement du nombre de répondants année par année. Toutefois, il convient de remarquer que cet accroissement ne s'est pas manifesté de façon proportionnelle dans les budgets totaux. Il suffit pour cela de constater que le budget moyen par école a même dû baisser en 1987/1988 et que les écoles ont réduit en moyenne le montant alloué aux investissements. L'explication à cet état de fait vient de ce que la majorité des écoles qui ont répondu à cette question étaient dans leur période de démarrage, ce qui signifie qu'elles n'avaient pas beaucoup d'effectifs et que par conséquent le budget n'avait pas besoin d'être très élevé encore moins celui d'investissement. En effet, il n'est pas rare de trouver une école avec deux ou trois salles de cours et quelques annexes.

Toutefois, l'interprétation de ces chiffres doit être nuancée étant donné que nous avons dû nous rendre compte d'après les résultats de notre questionnaire que les répondants ne parviennent pas toujours à faire la distinction entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

Le fait pour ces responsables de ne pas être capable d'établir la distinction entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement peut être nuisible à la bonne gestion des ressources financières par manque de rigueur et de rationalité de l'exécution de budget. En effet, il serait dommage qu'un emprunt à long terme soit contracté pour subvenir aux besoins de fonctionnement qui eux sont de court terme.

4.2.1. Budget d'Investissement

Il eut été important de connaître le niveau d'investissements réalisés dans les écoles secondaires privé, depuis qu'ils existent jusqu'aujourd'hui. Toutefois, les réponses que nous disposons à ce sujet ne se prêtent pas une telle interprétation. Néanmoins, les résultats de l'enquête parallèle qui a porté sur le même échantillon nous permettent d'avoir une petite idée même si elle ne peut pas être généralisable étant donné la faible représentativité des répondants. Les renseignements obtenus sont condensés dans le tableau suivant:

Tableau 50: Investissements par nature réalisés par les écoles secondaires privées depuis 1985/86:

Années scolaires	1985/1986		1986/87		1987/88	
	Montant!	%	Montant!	%	Montant!	%
Bâtiments:						
- Constructions	12440954	82.8	6306286	57.5	45779823	194.2
- Réaménagements	60000	0.4	1311472	11.9	-	-
Mobilier/Equip&Mat.	977398	6.5	2218969	20.2	1129617	2.3
Véhicules	1200000	8.0	1010636	9.2	1599586	3.3
Terrain	340005	2.3	125600	1.2	85416	0.2
Budget tot.d'Invest	15018357	100	10972963	100	48594442	100
Budget global	133613686		49888924		184676524	

Ces données sont recueillies auprès de 4 écoles pour 1985/86 et 1986/87 auxquelles s'ajoutent une cinquième en démarrage pour l'année scolaire 1987/88.

D'après ce tableau, les 4 écoles dont 3 ont démarré au cours de l'année scolaire 1985/86 ont consacré une part importante de leur budget d'investissement aux constructions. Ces montants auraient pu être plus élevés si l'une de ces écoles n'avaient pas fait que réaménager et reconvertir les locaux qu'elle avait empruntés. La grande augmentation des frais de construction en 1987/88 s'explique par l'ouverture d'une cinquième école. Toutefois, il convient de constater que cette part importante allouée aux constructions a baissé en 1986/87 passant de 82.8 % en 1985/86 à 57.47 % en faveur de la rubrique mobilier équipement et matériel.

Cette légitime préoccupation de la part des responsables écoles privées à l'amélioration des infrastructures scolaires est partagée par le Gouvernement rwandais. D'après le rapport du MINEPRISEC le gouvernement a dépensé 4.300.964 FRW pour la période 1981/85 dans le seul domaine des constructions scolaires, des extensions et reconversions des bâtiments. A la lumière des données du tableau suivant le gouvernement a été fortement épaulé dans ses efforts de financement des constructions par les Aides Extérieures qui à elles seules représentent environ 78.11 % du coût total.

TABLEAU 51: INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES-
EXTENSIONS ET REFECTIONS + LES AIDES EXTERIEURES

PREFECTURE!	Gouvernement						Aides extérieures		Total
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Total		
KIGALI		23349440	87598120	17022000	20950000	92000000	146264560	1127120505	273385065
GITARAMA	6284295	18223500	17376758	4000000	2000000		47899553		47899553
BUTARE		22930200	4297743	10300000	2000000		33952743	1140581537	188109480
GIKONGORO		1950000	2644350	15000000	198160		197992610	1600000000	619792610
CYANGUGU	150000000	8230132	8230132	5000000			20230132		28230132
KIBUYE	6565752	10386728	13605211	1200000			31757683	1780000000	811757683
GISENYI	46238000	111982209	95638452	41310720	93384971	2318694	401741293	1411359290	813100583
RUHENGERRI	5431685	15000000	22000000	9500000		24000000	7531685	1500000000	575931685
BYUMBA	10957680	10900000	13520000	13315000	29613020	14000000	92306000	1700000000	262306000
KIBUNGO	5350650	17161600	25978767	745900	1459000		57886917	622570777	680451694
GRAND TOTAL	95828062	24012880	24018801	119578520	127750551	1170386941	941332376	3359632109	4300964485

*SOURCE: MINEPRISEC: Etat actuel op.cit. page 98

Par ailleurs, selon la même source, il apparaît que le Gouvernement a dépensé pour la même période 1981/1986; FRW 32.084.395, sur le financement du projet IDAII dans le domaine du mobilier scolaire et FRW 113.300.000 pour la même période dans le domaine de l'équipement et fournitures.

En face de ces coûts énormes de constructions et d'équipement scolaires, les promoteurs des écoles privées devant l'insuffisance des moyens financiers s'indigent mais aussi s'accrochent. Deux solutions s'offrent d'abord pour les constructions, dans la mesure où les bâtiments d'internat pourraient constituer l'une des principales contraintes pour l'ouverture et l'expansion de ces écoles privées, ils n'ont d'autres choix que celui d'imposer aux élèves l'externat, raison pour laquelle ce phénomène d'externat qui est récent dans le public est presque généralisé dans le privé. De cette façon, les investissements sont consacrés exclusivement à la partie productive des constructions scolaires. Quant aux équipements scolaires, il y a lieu de réduire le coût d'investissement y relatif et du même coup réduire les coûts des constructions scolaires. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent la capacité d'accueil d'un local des cours est définie en fonction non seulement des effectifs à accueillir mais aussi des activités auxquelles on la destine, c'est dire que les équipements, mobilier doivent rentrer en ligne de compte lorsqu'on détermine les dimensions d'un local de cours.

Ainsi en s'orientant dans des domaines de formation n'exigeant pas d'équipement encombrant, des promoteurs ont la double chance de réaliser les économies sur les investissements à allouer aux équipements et en plus d'épargner sur les espaces qui seraient occupés par ces équipements.

Le rapport de la Banque Mondiale, (1) fait état de ce que les écoles privées sont essentiellement orientée vers l'enseignement général que suivent 75 % de leurs élèves. Les formations normales absorbent 22 % des effectifs et celles professionnelles techniques 3 % seulement.

Elle explique cette faible représentativité dans les formations professionnelles techniques par le fait que les coûts élevés d'investissement tendent à décourager l'initiative privée.

4.2.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A côté du budget d'investissement destiné à financer les infrastructures scolaires, il y a aussi le budget de fonctionnement destiné à couvrir les dépenses courantes. D'après le tableau 49 sur l'évolution des budgets des écoles privées, ces budgets de fonctionnement se sont toujours situés aux alentours et même au delà de 60 % du budget total, ce qui souligne l'importance des activités courantes de fonctionnement à financer.

Parmi les dépenses courantes de fonctionnement auxquelles font face les écoles secondaires privées on retrouve entre autres:

- les salaires;
- Electricité, combustible;
- les vivres pour restaurant;
- détergent - Buanderie;
- Fournitures de bureaux;
- Maintenance des équipements et Bâtiments;
- les frais de déplacement;
- carburant et lubrifiant pour véhicules et groupe électrogène;
- recyclages (formation continue);
- etc....

Les rubriques principales qui mobilisent plus de leurs moyens financiers sont les salaires des professeurs et du personnel de soutien, l'entretien, l'entretien des infrastructures et la formation continue.

D'après les résultats de notre enquête, les écoles secondaires ont consacré à ces catégories des sommes importantes comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 52: Structures des dépenses courantes relatives à l'enseignement privé

Catégorie de dépenses	Montant	%	Montant	Montant
Enseignement	133.498.368	68	59.238.188	168.415.772
- Personnel:	130.187.046	61.3	54.124.063	162.518.708
dont enseignants	125.187.046	161.5	47.216.882	154.517.640
- Autres:	3.311.322	16.7	5.114.125	5.911.064
Entretien des infrastructures	3.145.972	6.4	4.885.545	5.610.247
Formation continue	165.350	.3	228.580	393.160
Budget total de fonct.	199.283.901	100	86.617.835	114.463.166

Il convient de remarquer que les salaires du personnel en

général et ceux des enseignants en particulier prédominent et cette importance va croissant d'année en année passant de 52.6 % pour les enseignants en 1985/86 à 66.8 % en 1987/88. Cette importance devrait connaître, dans un proche avenir, sinon ce n'est une décélération, du moins une stabilité étant donné que les de salaires seront de moins en moins nécessaires pour attirer les professeurs qualifiés dans l'enseignement privé. De fait, le MINEPRISEC met à la disposition des écoles privées un nombre de plus en plus élevé de professeurs qualifiés.

Ces montants alloués aux enseignants comprennent en plus des salaires, d'autres avantages pécuniers en l'occurrence les indemnités de logement dont le montant varie entre 1.750 Frw et 6.000 Frw par professeur d'au moins 64.7 % des écoles nous ayant répondu. Cela augmente d'autant la charge salariale que supportent ces écoles.

Par ailleurs, il ne fait pas de doute que les taux de rémunération des enseignants se situent en deçà des normes africaines établies à 70 % des dépenses de fonctionnement dans le secondaire selon le rapport de la Banque Mondiale (1).

-
- *(1) La Banque Mondiale "Rapport sur le coût...."op.cit.page 28.
 *(1) Banque Mondiale "l'Education enop. cit. page 20

Les données dont nous disposons sur l'enseignement secondaire public montrent que le secteur privé tend à se situer en dessous des niveaux atteints dans le public à en juger sur base du tableau ci-après:

Tableau 53: Structure des dépenses courantes d'enseignement secondaire public pour l'année 1987

Catégorie de dépenses	Montant	%
<u>Enseignement:</u>		
Personnel:	555.751.000	65.5!

dont enseignants	418.572.000	(49.3!
Autres:	35.000.000	4.1!

.Matériels	22.000.000	(2.6!
.Entretien	13.000.000	(1.5!

Dépenses courantes totales	848.263.000	100.0!

*Source: Banque Mondiale "Rapport sur le coût... op.cit.page 46

Pour le secteur public, les dépenses salariales des enseignants au cours de 1987 représentent 49.3 % des dépenses courantes alors que pour la même année scolaire ces dépenses salariales dans le privé représentent plus de 66 %. Peut-on penser que les écoles privées ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour se lancer dans les dépenses d'administration et autres tel l'internat auxquels le secteur public consacre 20.4 % de son budget de fonctionnement, s'en tiennent aux dépenses courantes essentiellement d'enseignement. En effet, ces dépenses courantes d'enseignement représentent 85.37 % du budget total de fonctionnement de 1987/88 pour les écoles privées alors qu'elles sont de 65.5 % pour l'enseignement secondaire public.

4.3. Contribution des parents dans l'enseignement privé

Comme nous l'avons vu plus haut, les contributions parentales se classent deuxième en importance dans le financement de l'enseignement secondaire privé. L'intérêt des parents pour la formation dépasse le secteur public où il s'agit d'un simple appui aux efforts de l'Etat comme cela se trouve traduit dans les propos de la Banque Mondiale qui selon elle, le coût de l'enseignement pour les parents est deux fois plus élevé dans le privé que dans le public comme le montre en détail le tableau suivant:

Tableau 54: Enseignement secondaire: dépenses moyennes des parents, par élève et par rubrique (1983-84).

Rubriques	Types d'enseignement					
	Public		Privé		Séminaires	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Contribution des parents	9.000	37.1	32.019	56.4	9.000	44.6
Habillement pour l'école	6.189	25.5	6.248	11.0	4.913	24.3
Déplacements/voyages	3.000	12.3	4.283	7.5	1.415	7.0
Matériel de classe	561	2.3	2.621	4.6	393	2.0
Equipement de base	1.609	6.6	2.415	4.21	1.342	6.7
Sanitaire	2.093	8.6	1.792	3.2	1.455	7.2
Réfectoire	166	7	161	0.3	153	8
Cuisine	39	2	3.586	6.3	0	0
Logement	1.630	6.7	3.682	6.5	1.509	7.5
	24.289	100	56.807	100	20.180	100

* (1) Banque Mondiale "Rapport sur le coût... op.cit.page 46

* Source: Banque Mondiale "Rapport sur le coût et Financement op.cit.page 68.

On relevera ici, la prédominance des droits scolaires dans l'enseignement privé (32.000 FRW) ou 56 % du total supporté par les parents par élève par rapport à 9.000 FRW dans le public ainsi que le poids comparativement élevé des dépenses de logement et d'alimentation reflétant le fait que les établissements privés ne possèdent généralement pas d'internat.

Par ailleurs, il y a aussi les dépenses de matériel et d'équipement de base qui sont relativement élevées pour la simple raison que faute de pouvoir en disposer en quantité suffisante dans les écoles privées, chaque élève se voit obligé d'utiliser le matériel et l'équipement personnel. A ce sujet, les sommes allouées à l'acquisition du matériel et livres scolaires sont éloquents pour montrer un certain déséquilibre dans l'affectation du Budget. En effet, les chiffres de 3.552.487; 4.387.698 et 8.682.242 FRW avancés par les 9, 12 et 19 écoles respectivement pour les années scolaires 1985/86, 1986/87 et 1987/88 paraissent insuffisants par rapport à l'importance des dépenses pour achat de matériel et livres que les écoles doivent couvrir spécialement dans leur démarrage.

Comme le montre le tableau à l'annexe 7, ces montants représentent, respectivement 11.76 %; 8.11 % et 9.97 % des salaires totaux payés, ce qui dénote un certain déséquilibre qui devrait apparaître dans le seul cas où les écoles seraient vieilles avec comme hypothèse d'avoir acquis un investissement de base dans ces rubriques "matériel et livres" suffisant.

Ce qui est loin d'être le cas de nos écoles répondantes dont plus de 55 % n'ont vu le jour qu'après 1984/85. Ceci vient corroborer la constatation faite plus tôt selon laquelle les écoles secondaires privées sont faiblement équipées en matériel et en livres de base.

Sans devoir insister longtemps sur le fait que ce coût d'enseignement pour les parents varie dépendamment de l'option fréquentée par l'élève, entre 16.954 FRW dans la filière agricole et 24.365 FRW dans la filière technique pour le public selon la Banque Mondiale (1), nous pouvons comprendre l'inquiétude des promoteurs privés devant ce coût combien élevé exigé aux parents qui sont obligés de leur envoyer les enfants.

Cette question est d'autant plus inquiétante qu'on ne peut pas comprendre comment avec un revenu annuel moyen par habitant d'environ 25.000 FRW (300 US\$) on parvient à dégager une part discrétionnaire pouvant servir à renflouer le fonds de scolarité; à moins que l'éducation soit désormais comptée dans les besoins primaires, ce qui risque d'être le cas étant donné l'importance qu'on a tendance à lui attribuer.

*(1)Source: Banque Mondiale "Rapport sur le coût...op.cit.page 69

Cela nous pousse à évoquer l'aspect solidarité familiale comme facteur palliatif à cette faiblesse de moyens financiers propres des parents même que dans le contexte rwandais cette notion de solidarité familiale s'étend sur toute la famille élargie faisant appel à des relations parfois lointaines pour constituer et alimenter ce fonds de scolarité.

D'après les résultats obtenus sur la seule circonscription urbaine de Kigali par le Bureau Social urbain (1) en 1988, le coût de scolarisation par élève s'élève à 85.380 FRW chaque année. Ce chiffre est quasi identique à celui avancé par le rapport de la Banque Mondiale car celui-ci s'élève à 56.807 FRW compte non tenu des achats personnels et des frais de loisirs dont il est aussi question dans le chiffre du Bureau Social Urbain.

Il devient alors intéressant de savoir qui supporte ces dépenses exorbitantes liées à la formation scolaire. A cette question, les réponses du Bureau Social Urbain démontrent que cette notion de solidarité familiale est pourtant une réalité concrète dans les faits à en juger sur base du tableau suivant:

Tableau 55: Couverture des frais de scolarité et de logement par nature du contribuable

CONTRIBUABLE	Frais de scolarité	Frais de logement
Les parents (père, mère)	66 %	41 %
Les parents et autres personnes	11 %	8 %
Les autres membres de la famille	18 %	45 %
Les amis et bienfaiteurs	4 %	6 %
Les élèves eux-mêmes	1 %	- %
Total	100 %	-

* Source: Bureau Social Urbain, cahier urbain 1988 page 13

(1)* Bureau Social Urbain "Ecoles secondaires à Kigali" 1988, p.13.

Il ressort de ce tableau que ce sont les parents (père, mère) qui doivent fournir l'essentiel pour le financement des dépenses de scolarité de leurs enfants même s'ils se font aider par les autres membres de la famille qui en offrirait surtout le logement et la restauration qui ne demandent pas la sortie de liquides.

Quoi qu'il en soit, on est amené à croire que ce coût de scolarité est prohibitif pour la grande majorité de la population rwandaise dominée largement par les familles à faible revenu, et c'est probablement là la raison pour laquelle les promoteurs des écoles privées ont tendance à s'orienter dans les filières d'enseignement général qui coûtent apparemment moins chères en équipement.

En effet comme le fait remarquer la Banque Mondiale (1) dans "beaucoup de pays africains, au niveau du secondaire, le coût par élève des écoles professionnelles est au moins deux fois et dans certains cas plus de quinze fois plus élevé que celui de d'enseignement général "et ce" même si pour les deux types d'enseignement professionnel ou diversifié les emplois et les gains de leurs diplômes semblent pratiquement équivalents à ceux des diplômes de l'enseignement général".

Si le coût de l'enseignement professionnel technique est prohibitif aussi bien pour le privé que pour le public faudra-t-il qu'il soit écarté des types d'enseignement prévus? Est ce que l'Etat ne pourrait pas céder le terrain des filières d'enseignement en général aux privés pour se concentrer dans les filières onéreuses ? Ne pourrait-on envisager ce type d'enseignement coûteux en tant que le résultat d'une collaboration pragmatique des deux secteurs public et privé ?

Cette préoccupation est d'autant plus vraie que d'après le rapport d'Ernesto Schiefelbein, selon Bengtson et Schütze dans les pays de l'OCDE. Ces programmes de formation professionnelle sont financés soit par l'industrie ou par les fonds parafiscaux accumulés par les employeurs et les employés tandis que le coût des programmes d'éducation plus généraux est supporté par les revenus publics et par les contributions des participants"(2).

Les propos de Bengtson et Schütze viennent renchérir ceux de la Banque Mondiale qui croit que "Si l'école peut efficacement impartir certaines compétences d'une très large applicabilité (comme la dactylographie et la comptabilité) qui peuvent être enseignées à relativement peu de frais, il sera peut-être moins cher et plus efficace de laisser la formation à d'autres compétences plus spécialisées et techniques aux entreprises qui disposent déjà du matériel et de l'expertise nécessaires et qui sauront mieux choisir les compétences à impartir en fonction des besoins de la production ! "(2).

*(1) Banque Mondiale "Education en Afrique... op.cit.page 103

*(2) Ernesto Schiefelbein "Financement...op.cit. page 32

Il convient de savoir si aujourd'hui nos entreprises même s'elles peuvent disponibiliser des fonds pour de telles fins, elles disposent par ailleurs des compétences pour le faire sinon ce sera pour quand ?

S'il est possible pour les promoteurs privés d'obtenir une réduction des coûts d'investissement et d'entretien en optant pour telle filière plutôt que pour telle autre, il va sans dire que n'est pas là le seul moyen d'y arriver et que par conséquent d'autres alternatives seraient envisageables.

4.4. Du coût unitaire et des possibilités de sa réduction

Parmi les outils de gestion auxquels parvient faire recours le gestionnaire des écoles privées, le plus privilégié est certes le coût unitaire. En effet, dépendamment de sa base de calcul, l'analyse du coût unitaire par élève permet non seulement l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs d'efficience mais aussi fournit les éléments valables pour l'étude de l'affectation optimale des ressources. Les éléments qui entrent dans la détermination de ce coût global unitaire sont essentiellement les dépenses totales annuelles d'une école et les effectifs d'élèves.

$$\text{Coût globale unitaire} = \frac{\text{dépenses totales annuelles}}{\text{les effectifs d'élèves}}$$

Si le coût unitaire ainsi calculé permet l'évaluation de l'efficacité de la gestion en général tout en suscitant les points critiques en vue d'un réajustement futur, celui calculé de façon restreinte sur les dépenses courantes de fonctionnement semblable d'une utilité encore plus évidente car son analyse porte sur des postes spécifiques.

$$\text{Coût unitaire de fonctionnement} = \frac{\text{dépenses courantes de fonctionnement}}{\text{effectif d'élèves}}$$

Dans cet ordre d'idées, il convient avec une perspective de réduction de coût unitaire par élève et du même coup les cotisations des parents pour voir enfin s'élever le nombre de participation à la formation scolaire et aussi permettre à la majorité des rwandais de jouir pleinement du principe de démocratisation, que les gestionnaires de ces écoles acquièrent au préalable la maîtrise des coûts d'après leurs natures.

Il serait question dans le premier temps de catégoriser les coûts selon qu'ils sont fixes ou variables. Les coûts variables étant ceux qui varient proportionnellement aux effectifs d'élèves, ils sont de ce fait intouchables. Quant aux coûts fixes, en l'occurrence les salaires aussi bien des professeurs que des autres personnels, les frais d'entretien des infrastructures, les charges de formation continue, ils pourraient être réduits par unité jusqu'à une certaine proportion.

Toujours est-il que la solution réside dans la possibilité d'augmentation des effectifs d'élèves fréquentant l'école pour enfin prétendre à la réalisation des économies d'échelle.

En réajustant le tableau 52 sur les dépenses courantes des écoles privées pour tenir compte d'une école secondaire privée qui n'a pas fourni les données sur les (effectifs d'élèves, nous retrouvons les données suivantes:

Tableau 56: Tableau réajusté des dépenses courantes des écoles privées

Catégories de dépenses:	1985/86	1986/87	1987/88
Salaires personnel	22795069	44235358	73449152
dont Enseignant	18661565	37463177	62919187
Entretien des infrastructures	3130200	4787875	10163533
Formation continue	165350	228580	393160

Les effectifs des élèves des écoles qui ont fourni des renseignements sur leur situation financière se trouvent récapitulés comme suit 1393 élèves en 1985/86 (8 écoles); 2514 élèves en 1986/87 (11 écoles) et 3202 élèves en 1987/88 (18 écoles).

Sur base de ces nouvelles données, il y a lieu de déterminer le coût par élève de chaque catégorie de dépenses courantes fixes ce qui donne la situation suivante:

Tableau 57: Coût par élève pour chaque catégorie de dépenses courantes fixes

Catégories de dépenses:	1985/86	1986/87	1987/88
Salaires personnel	16364	17596	22939
dont Enseignant	13397	14902	19650
Entretien des infra-structures	2247	1904	3174
Formation continue	119	91	123

Ce tableau montre que le coût par élève sur base des répartitions des dépenses courantes fixes est allé croissant. Cela est dû essentiellement au fait que les écoles naissantes avec généralement des effectifs d'élèves réduits tendent à sous utiliser le personnel, raison pour laquelle le coût unitaire y est trop élevé. Etant donné que le problème du taux d'encadrement dans les écoles privées qui tend à démontrer que ces dernières sous utilisent leurs ressources a été déjà soulevé, nous pensons qu'en améliorant leurs taux qui sont de 16,18 et 19 respectivement pour les années scolaires 1985/86, 1986/87 et 1987:88 vers l'idéal réglementaire établi à 46, les responsables amélioreraient grandement ce coût à l'avantage de ces écoles privées et des bénéficiaires potentiels en général. Dans cette hypothèse, les effectifs auraient pu atteindre des niveaux iniqués ci-après.

	1985/86	1986/87	1987/88
Effectifs réajustés	4005	6425	7752

De ce fait le tableau des coûts fixes réajustés paraîtrait comme suit:

Tableau 58: Coûts fixes unitaires réajustés pour un taux d'encadrement de 46

Catégories de dépenses:	1985/86	1986/87	1987/88
Salaires personnel	5692	6885	9475
dont Enseignant	4650	5831	8116
Entretien des infra-structures	782	745	1311
Formation continue	41	36	51
Total	6515	7515	10836

En comparant le tableau actuel et le tableau réajusté des coûts fixes unitaires, il se dégage une différence positive sur laquelle on pourra jouer pour favoriser une plus grande participation pouvant atteindre les plus démunis.

	1985/86	1986/87	1987/88
Coût fixe unitaire			
actuel.	18728	19591	26236
Coût fixe unitaire réajusté	6515	7666	10837
Marge positive	12213	11925	15399

Déjà avec un coût moyen unitaire de fonctionnement actuel équivalent à 30.062, 30.482 et 31.464 (calculé sur base des données du tableau 49 corrigé pour tenir compte d'une école qui n'a pas fourni des données sur les élèves et des données sur les effectifs d'élèves respectivement pour les années scolaires 1985/86, 1986/87, 1987/88, les écoles secondaires privées auraient obtenu avec un taux d'encadrement de 46 un bina meilleur coût unitaire de fonctionnement soit 17849 en 1985/86; 18557 en 1986/87 et 16065 en 1987/88 (soit la différence entre le coût moyen unitaire de fonctionnement et la marge positive ci-dessus dégagé). Cela aurait sûrement facile l'accès de la grande majorité de la population à l'éducation en réduisant d'autant les contributions des parents pour les voir s'établir à un niveau plus abordable.

De cette façon, l'enseignement privé deviendrait aussi compétitif si on en croit les comparaisons réalisées avec le public.

En cherchant à situer le secteur privé par rapport au secteur public, on obtient ce qui suit: pour les seules données disponibles portant sur l'année scolaire 1986/87, le coût unitaire global de fonctionnement au secondaire public était de 66.653 FRW dont les dépenses publiques par élève se chiffrait à 49.352 FRW contre, pour la même année scolaire, 30.482 FRW pour le secteur privé (1).

Comme nous l'avons déjà souligné cela ne veut pas dire que le gouvernement peut être nécessairement accusé d'un quelconque gaspillage de ressources surtout qu'il consacre plus de 20% des dépenses de fonctionnement au financement de l'internat.

(1) Banque Mondiale: "Rapport sur le coût ... op.cit, p.73

Il ne faut pas non plus minimiser l'effet que produit son faible taux d'encadrement qui se situe en dessous de celui du secteur privé comme ce la a été disentié dans les pages précédentes. Cela est d'autant vrai que certains auteurs dont la banque Mondiale (1) va jusqu'à prouver que c'est dans les pays à faible taux de scolarisation secondaire que la dépense publique par élève est plus élevée.

En effet, c'est par une utilisation intensive des infrastructures qu'on parvient à améliorer les taux d'encadrement et cela se traduit entre autres choses par la présence dans l'école d'un nombre d'effectifs d'élèves répondant pleinement à leur capacité d'accueil.

Pour accroître la population scolaire d'une école privée il faut en plus d'offrir des programmes intéressants à la population desservie, que cette dernière puisse trouver le coût de formation abordable en égard à son revenu. D'où toute l'importance du choix judicieux de l'emplacement qui doit à la fois répondre aux besoins exprimés par la population et à la préoccupation d'autofinancement de l'école. Dans ce cas, comme l'a observé Ernesto Schiefelbein, les écoles privées devraient tendre à se concentrer dans les régions urbaines densément peuplées (2). Cela ne rejoint pas nécessairement la préoccupation des promoteurs privés qui à 62.7% préfèrent s'installer dans les régions rurales malheureusement caractérisées par le faible revenu et la quasi absence d'infrastructures d'accueil. Au cours de notre enquête nous avons cherché à savoir leurs raisons du choix d'implantation de ces écoles privées et les réponses se trouvent regroupées dans le tableau suivant :

-
- (1) Banque Mondiale " l'éducation en op cit, page 32
(2) Ernesto Schiefelbein " Financement.... op cit, page 15

Tableau 57 critères de choix de site scolaire par les privés

Critères	Fréquence	%
Disponibilité de terrain	10	37.0
Décision de l'Association	3	11.1
Milieu des promoteurs	3	11.1
Carte Scolaire	2	7.4
Existence d'une clientèle nombreuse	1	3.7
Proximité d'un centre (service socio économique)	10	37.0
Facilités de communication	2	7.4
Proximité d'une école Normale	1	3.7
Milieu favorables aux options envisagées	1	3.7

Des neuf critères évoqués par les promoteurs il y en a un qui rencontre l'avis d'Ernesto Schiefelbein "l'existence d'une clientèle nombreuse : le comble est que c'est celui-là qui ne rallie pas la majorité. Le critère de proximité d'un centre rencontre indirectement l'idée d'Ernesto dans le sens où dans les centre, la population y est nombreuse en plus d'offrir des infrastructures d'accueil plus variées et adéquates.

Des réponses des promoteurs privés on dénote la tendance voulant mettre en valeur d'autres facteurs à prédominance plutôt personnel et à ce sujet la Banque Mondiale (1) croit que les écoles créées par les associations des parnts visent en priorité des élèves originaires de la commune en même temps qu'elles répondent à une offre insuffisante et servent également au maintien d'une cohésion régionale.

Ne serait-il pas là la raison pour laquelle la disponibilité de terrain est citée par la plupart des promoteurs privés ? En effet, généralement les terrains sont facilement et prioritairement trouvables dans les régions des promoteurs avec comme avantage que le principe d'externat ne risque pas de rencontrer aucun problème particulièrement pour les élèves de la région. Toutefois, on ne peut pas s'empêcher de déplorer l'insuffisance des conditions de travail prévalant dans la grande majorité des ménages de campagne (pas d'éclairage suffisant, les distractions permanentes, etc...) pouvant avoir des effets néfastes sur le niveau de connaissance des élèves.

(1)Banque Mondiale " Le rôle de la commune... op cit, page 62

En outre, étant donné l'hypothèse de l'insuffisance voire même l'inexistence des infrastructures d'accueil (qui est la source des économies d'investissement recherchées par les privées), il convient de se demander comment les effectifs d'élèves pourront se développer dans le long terme si ces écoles ne peuvent pas compter sur les élèves de l'extérieur de leur circonscription régionale. Cela laisse douter de l'avenir de toute école dont les effectifs d'élève sont restreint où ceux de la région où elle est installée.

C'est ainsi que les coûts moyens de 76,902 frws par élève interne et de 50,5% par élève externe qui sont avancés par les responsables de ces écoles privées ayant répondu à notre questionnaire ne pourront que difficilement s'améliorer (s'ils ne se détériorent à l'avantage des contribuables à l'absence des possibilités envisageables d'accroissement des effectifs.

Cependant, cet outil d'analyse financière qu'est le coût unitaire que le gestionnaire ne devra pas s'en servir pour réduire à tout prix les coûts sans se préoccuper du fait qu'une réduction de ce coût s'accompagne d'une réduction des services tant en quantité qu'en qualité et qu'il y a un minimum en dessous duquel on ne peut aller sans compromettre les objectifs les plus fondamentaux de son entreprise. Le principe d'économie d'échelle repose sur le maintien du niveau des coûts tout en accroissant le nombre de bénéficiaire et donc la réduction est unitaire et non global.

Oui, la réduction du coût d'entretien de l'élève est devenue d'une impérieuse nécessité par les temps qui courent si on veut que même les enfants des parents à faible revenu puissent jouir du principe de démocratisation dans le domaine.

Toutefois, il y a lieu de penser qu'avec un coût moyen par élève externe de 50.560 comparativement aux frais de scolarité variant entre 10.000 et 35.000 Frw par élève de parents membres, certaines écoles, en particulier celles qui n'ont pas d'autres sources de financement, se doivent de se réajuster en coupant les dépenses pouvant même se rapporter à des rubriques de grand intérêt scolaire. Cela peut être le cas des écoles privées qui au lieu d'engager les professeurs de formation et niveau de qualification requis se contenter des services de moindre qualité émanant des professeurs moins qualifiés mais leur coûtent beaucoup moins cher.

Ainsi donc, le gestionnaire (l'intendant) ne devra pas être de n'importe quelle formation, doit posséder des connaissances suffisantes dans le domaine en plus de compter sur la collaboration étroite nécessaire avec la direction de l'école et autres compétences disponibles. Le législateur rwandais a retenu le baccalauréat en sciences économiques

comme niveau minimum requis pour quelqu'un qui doit exercer de telles fonctions. A ce sujet, nous devons déplorer l'absence quasi totale de ces ressources dans les écoles privées.

Le tableau qui suit fait état du domaine de formation et du niveau de qualification des intendants oeuvrant dans les écoles secondaires privées.

Le tableau 60: Formation et niveau de qualification des intendants des écoles secondaires privées

Niveau de qualification	Domaine de Formation	Effectifs	%
Sans qualification	-	2	7.4
D4	Générale	1	3.7
D5	Générale	1	3.7
D6, D7	Générale	6	22.2
A2	Comptabilité	2	7.4
BACC	Musique	1	3.7
BACC	Administration	1	3.7
Sans intendant	-	13	48.1

Il apparaît clairement que la majorité de ces écoles soit 48.1 % ne bénéficient pas des services des intendants. Il y a un grand risque qu'ils soient assumés cumulativement avec d'autres qui leur sont incompatibles soit par le directeur de l'école ou par le préfet des études. Ce cumul de fonctions est d'ailleurs confirmé par les réponses des responsables indiquant que dans 70 % des cas ce sont les directeurs qui préparent les budgets aidés tantôt par les intendants tantôt par les conseillers techniques.

Parmi les 14 écoles qui prétendent disposer d'un intendant seulement 3.7 % peuvent se féliciter de ce qu'il est de formation et de niveau requis et 7.4 % de ce qu'il est de formation exigé mais de niveau lui permettant de se débrouiller; sauf que dans certains cas, le faible niveau peut être compensé par l'expérience acquise au cours du travail exercé dans le domaine.

Etant donné l'importance constante des montants manipulés par les écoles privées et qui sont injectés régulièrement dans notre économie, et le souci d'amélioration de la quote part des frais de scolarité par la réduction au minimum du coût unitaire des dépenses courantes fixes qui requiert les ressources humaines compétentes qui sont insuffisantes dans ces écoles, il devrait être envisagé soit des recyclages ou des formations ponctuelles destinés à relever le niveau des connaissances du personnel en place, soit la possibilité pour le gouvernement de fournir au secteur privé, le personnel de formation comme c'est le cas pour les professeurs.

En effet, au vu des chiffres contenus dans le tableau 49 sur l'évolution des budgets des écoles secondaires privées, on s'aperçoit que le taux d'accroissement des budgets totaux même s'il ne s'est pas maintenu est demeuré à un niveau très appréciable. Une évolution si rapide des dépenses des écoles secondaires privées découle de l'entrée massive ces derniers temps de nouvelles écoles ou encore de l'ouverture par ces dernières de nouvelles filières.

Avec un budget annuel moyen par école de 9285.908 Frw en 1987/88; il a lieu de comprendre que s'il était attribué équitablement à chacune de 68 écoles secondaires privées recensées par le MINEPRISEC au début de 1987/88, cela porterait avec un taux d'erreur de 5 % le budget total des écoles privées à 599.869.657 Frw montant que ce seul secteur aurait injecté dans l'économie rwandaise pendant la même période. Ce montant n'est pas négligeable en comparaison avec environ celui de 1.200.000 Frw prévu chaque année de la période couverte par le IIIe plan quinquenal "pour l'enseignement secondaire public. L'écart entre les deux serait dû au fait que non seulement le public offrirait des services supplémentaires tel que l'internat mais aussi il assure le financement des bourses d'un grand nombre d'élèves par rapport au privé.

Toutefois le Gouvernement devrait davantage aider les écoles privées à survivre et à prospérer d'abord pour la cause à quel point noble pour laquelle ces dernières se battent ensuite pour leur importance vue sur le plan socio-économique en termes d'investissements privés et d'emplois créés. Il ne faudra cependant pas que ces subventions gouvernementales aux écoles privées soient si importantes au point de vue les transformer en public, mais avec les aides d'environ 25.000.000 Frw et quelques 44 professeurs que le Gouvernement a offert au secondaire privé au cours de 1987/88 par rapport à environ 600.000.000 Frw le budget manipulé par les écoles privées, on serait loin de tomber dans l'éventualité d'une reconversion des écoles privées en publiques.

S'il a été constaté que les écoles secondaires privées présentent généralement des infrastructures inadéquates pour l'objet auquel elles sont utilisées et la prédominance des conditions d'enseignement inférieures à ce prévalant dans le public. Cela est attribuable en grande partie à l'insuffisance des moyens financiers récoltés des quelques rares sources de financement qui pour certaines se limitent au minerval et cotisation des parents.

*(1) République Rwandaise: IIIème plan de Développement économique, social et culturel 1982 - 1986 page 402.

Par ailleurs, s'il est vrai que plusieurs éprouvent de sérieux problèmes financiers va sous l'angle des sources de financement comparativement à l'ampleur des activités à financer, il apparaît que de l'autre côté ces problèmes sont susceptibles d'être aggravés au niveau de la gestion.

S'il faut augmenter chaque fois les frais de scolarité pour combler le déficit avec l'effet qu'un tel niveau de charge de scolarité risque d'être prohibitif du moins pour la grande majorité de la population et cela malgré la notion de solidarité familiale pourtant développée chez-nous, on ne tardera pas à se rendre compte que cette voie de solution contribue plutôt à décourager même la petite clientèle et ainsi faillir à l'objectif de départ.

D'ores et déjà, les efforts de gestion financière devraient être davantage orientés vers l'amélioration interne du coût de l'élève laquelle amélioration pourrait s'opérer de deux façons:

- l'utilisation optimale des infrastructures scolaires doit il faudra apprêter à cette fin et en leur dotant une capacité d'accueil suffisante. Ce n'est que lorsque les services offerts par l'école rejoignent les aspirations réunies pour démarrer l'école et les autres conditions exigées réunies pour démarrer l'école que cette utilisation optimale pourra être atteinte par l'intermédiaire de l'augmentation des effectifs d'élèves fréquentant l'école;
- l'accroissement des effectifs d'élèves vers l'optimisation du taux d'encadrement peut contribuer grandement à la réduction du coût fixe par élève et partant le coût global par élève avec par conséquent l'éventualité de voir baisser les frais de scolarité qui reste aujourd'hui le facteur discriminatif à l'accès au secondaire privé. Pour le réaliser, il faudra des gestionnaires compétents et avertis pour que cette réduction du coût fixe unitaire s'opère dans le respect des principes de base à l'enseignement et de l'équilibre des affectations budgétaires performantes en égard à l'importance des objectifs assignés à ce secteur en général. Etant donné la rareté de ces ressources dans le secondaire privé, il va falloir non seulement recycler ce qui sont en fonction déjà mais aussi en recruter en tenant compte de leurs domaine de formation et niveau de qualification.

Le gouvernement pourra les aider dans le sens dans le cadre de sa politique d'assistance aux écoles privées en même temps qu'il pourra accroître l'importance de ces aides pour stimuler ces initiatives privées qui viennent le soutenir dans son effort constant de promotion de la démocratisation de l'éducation au Rwanda.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, il est important de rappeler qu'elle a porté sur la problématique générale de l'enseignement secondaire privé au Rwanda, comme on peut le lire dans les quatre chapitres qui la constituent.

- Au chapitre premier, des questions relatives au cadre juridique et le soutien politique apporté aux écoles privées, le cadre historique et le problème de la démocratisation de l'enseignement secondaire, l'organisation tant pédagogique qu'administrative ont été abordées. Il ressort notamment de cette analyse que les pouvoirs publics attendent de ce secteur d'activités un appui substantiel à leur action en matière d'enseignement, mais qu'une telle complémentarité ne devrait pas se limiter à orienter tous les efforts dans les filières de formation identiques au risque de les voir pléthoriques alors que d'autres domaines d'enseignement intéressaient à plus d'un titre l'économie nationale. Dans ce contexte, la prospection du marché du travail à moyen et long termes avec encore plus de précision s'avère indispensable pour résoudre le problème de la formation qu'il n'est pas aujourd'hui aisé de déclarer adéquate à l'emploi disponible. Sur le plan strictement administratif, force a été de remarquer qu'un certain nombre d'organes jugés nécessaires par la loi dans l'enseignement secondaire public manquent souvent au privé et que l'irrégularité de leurs réunions risque de compromettre dangereusement le fonctionnement des écoles privées.

- Au deuxième chapitre, l'étude s'est spécialement penchée sur l'analyse des ressources humaines dans les écoles privées et certaines des constatations auxquelles elle a abouti concernent notamment:

le fait que le personnel enseignant de ces écoles paraît dans une certaine mesure sous-utilisé; le recours massif, heureusement en diminution progressive, aux professeurs visiteurs; le taux de qualification encore faible du personnel enseignant et la nécessité d'une formation permanente pour ce dernier; le cumul des fonctions par bon nombre de Directeurs des écoles privées; ainsi que la nécessité de promouvoir par toutes sortes d'incitations l'accroissement des effectifs scolaires.

- Le troisième chapitre a été consacré à l'examen des ressources matérielles des écoles privées. Des problèmes identifiés à ce niveau on peut citer le fait que quelques écoles fonctionnent dans des bâtiments empruntés; l'absence quasi généralisée de bibliothèques scolaires dignes de ce nom; la non existence des locaux destinés aux activités extrascolaires ainsi que la faible capacité des promoteurs privés d'acquérir les équipements techniques, les moyens de transports, les équipements sportifs et le matériel

didactique. Il va sans dire que pour faire face à toutes ces contraintes d'infrastructures et d'équipement, ces écoles se doivent de diversifier leurs sources de financement aujourd'hui limitées et/ou peu fiables, comme le constate le dernier chapitre de ce Rapport.

- Le quatrième chapitre, consacré aux ressources financières, analyse en premier lieu les sources de financement au double point de vue des apports internes et des apports externes et, dans le deuxième temps, la question de la gestion budgétaire considérée, elle aussi, au double point de vue du budget d'investissement et du budget de fonctionnement. Le chapitre examine aussi de près les dépenses moyennes des parents par élève ainsi que les possibilités éventuelles de réduction des coûts unitaires dans l'enseignement privé. Il est ainsi facile de s'apercevoir que les frais de scolarité représentent la plus grande source de financement (parfois la seule) des écoles privées; que la politique du gouvernement dans l'appui à ces écoles est davantage dirigée vers les constructions; que les coûts énormes de constructions et d'équipement découragent considérablement les promoteurs privés qui préfèrent consacrer la part de loin la plus importante de leur budget au budget de fonctionnement dont les dépenses salariales des enseignants avoisinent les 50%; que le déséquilibre entre les revenus des parents et les dépenses de ceux-ci par élève est patent; et que la réduction des coûts unitaires dans l'enseignement privé implique, entre autres, une bonne allocation des ressources qui exige du gestionnaire une formation et une préparation adéquates.

Dans les lignes qui suivent, un certain nombre de problèmes ainsi que les considérations et suggestions y relatives sont mis en exergue et clôturent la présente étude.

1- Ignorance du contenu de la politique éducative nationale par bon nombre d'utilisateurs privés en ce qui a trait notamment à la professionnalisation et à la spécialisation. Aussi, des séminaires et des recyclages organisés à l'intention de ces utilisateurs par les instances publiques concernées pourraient-ils résoudre ce problème. De même la consultation et l'association des privés à la définition de cette politique que ces derniers demandent par ailleurs.

2- Problème d'une professionnalisation et d'une spécialisation poussées desquelles résultent des programmes ambitieux et cloisonnés entre eux. On pourrait envisager une formation polyvalente à l'intérieur des grandes filières qu'avaient adoptées le III^{ème} Plan débouchant sur une formation spécialisée ad hoc selon les besoins du moment du type "Formation par cohorte". Une étude devrait être menée pour identifier de la manière la plus précise possible les domaines réacquérant une spécialisation poussée.

3- Problème de la concentration de l'enseignement privé dans les mêmes filières que l'enseignement public, ce qui soulève la question de la complémentarité des secteurs public et privé dans ce domaine.

L'Etat devait aider les privés à concevoir des programmes des filières qui n'existent pas encore dans le pays et dont cependant le besoin est réel. Nous avons également constaté que les textes légaux et réglementaires manquent parfois de souplesse car certaines dispositions, celles d'homologation notamment, contraignent implicitement les privés à ouvrir les mêmes filières que dans le secteur public.

4- Adéquation profil réel -profil théoriquement de sortie. Une étude de cette adéquation devrait être faite. Il serait par ailleurs intéressant de mener une étude comparative des niveaux de connaissances dans les écoles privées et dans les écoles publiques car le jury central auquel on soumet les lauréats des écoles privées non homologuées est réputé sévère envers ces derniers (ce qui reste une hypothèse à vérifier). Un tel instrument d'évaluation ne permet pas de se prononcer valablement sur le rendement pédagogique de l'enseignement privé par rapport à celui de l'enseignement public. L'administration des examens de fin d'études identiques dans les mêmes filières publiques et privées constituerait un indicateur appréciable sur la valeur de l'enseignement privé tant pour les autorités publiques que pour celles des écoles privées.

5- Problème d'adéquation formation-emploi

La planification de l'enseignement et, partant des ressources humaines, ne peut pas se faire valablement dans l'ignorance complète des possibilités du marché du travail. Or jusqu'à nouvel ordre ces possibilités ne sont pas connues d'une manière exacte. L'étude en cours, menée par le MINIPLAN devrait donner une solution adéquate à ce problème. La division "Programmation des Investissements humains" du même Ministère, appelée dans le temps division des ressources humaines devrait être dotée des moyens suffisants lui permettant de s'acquitter convenablement des ses tâches. C'est dans ce contexte que cette division devrait constituer une "banque" de filières susceptibles de répondre aux besoins en personnel qualifié qui auront été identifiées, l'étude susmentionnée pouvant fournir des données de base.

6- Problème d'encadrement et d'inspection dans les écoles privées

L'encadrement des professeurs par le Directeur exige de celui-ci des compétences scientifiques et pédagogiques appropriées et la définition de ces dernières reste à faire. Le niveau de diplôme requis par les textes

légaux de l'enseignement public ne permet pas à lui seul de décrire le profil exigé. L'agrégation et/ou des recyclages réguliers permettraient aux Directeurs non préparés à cette activité de s'acquitter mieux de leur tâche de guidance pédagogique. Cela est également valable pour les inspecteurs officiels chargés de l'évaluation de l'enseignement privé.

7- Le problème de l'intensification des inspections pédagogiques en vue de l'homologation des diplômes des écoles privées. Etant donné que ces inspecteurs doivent être nombreuses en vue de l'homologation, que le nombre des écoles privées non homologuées est très élevé et que les visites déjà enregistrées par chaque école laissent fortement à désirer, il se pose alors un problème de disponibilité du personnel au niveau du MINEPRISEC pour satisfaire la demande. Il y a par ailleurs lieu d'espérer que les recommandations et observations diverses issues de ces visites sont tenues en considération par les écoles privées pour l'amélioration de leur enseignement.

8- Problème de la disparité des organes statutaires des écoles privées

Dans le cas où l'on admet que les textes légaux régissant l'enseignement public peuvent servir de référence, il est notoire de constater que les écoles privées de notre échantillon qui s'y réfèrent sont plutôt minoritaires. On remarque notamment que certaines écoles privées ne prévoient pas le Conseil professoral comme organe statutaire. Par ailleurs on peut s'interroger sur l'efficacité des organes prévus eu égard à leur diversité.

9- Le problème du taux d'encadrement par rapport à la spécialisation et la professionnalisation du secondaire privé. Ce problème se pose à deux niveaux:

- 1- Dans le cadre d'une professionnalisation à outrance, la formation des formateurs écarte la polyvalence de leurs programmes de formation.
- 2- Celui de leur affectation au niveau du secondaire en rapport avec la charge horaire minimale qu'ils devraient assurer. Le problème se pose avec plus d'acuité dans les petites écoles que dans les groupes scolaires.

10- Problème de la qualification des enseignants du secondaire privé

Nous avons constaté que 40% des professeurs des écoles privées de notre échantillon n'avaient pas le niveau minimum requis (Baccalauréat) pour oeuvrer à ce niveau. Il y a lieu de remarquer cependant que le MINEPRISEC fait aujourd'hui un effort dans le sens de relever le niveau de qualification des établissements privés en mettant à la disposition de ces derniers des professeurs qualifiés. Cela est de nature, non seulement de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement privé, mais aussi à maintenir les salariés dans les limites acceptables étant entendu que les écoles privées ne se sentiraient pas contraintes de les majorer avec seules fins d'attirer du personnel qualifié. Il a en outre été constaté que le taux de qualification des enseignants est plus faible dans le milieu rural que dans le milieu urbain, ce qui laisserait penser que la qualité d'enseignement suit la même tendance. Aussi, à l'avenir, l'Etat devrait-il accorder une certaine priorité aux écoles rurales dans l'affectation des professeurs.

11- Le concept de "qualification" des enseignants doit être éclairci. Un tel niveau de diplôme ne qualifie pas en effet pour tous les enseignements à dispenser comme le prévoit l'annexe I de l'Arrêté Présidentiel No 510/13 du 10 octobre 1985 portant statut des agents de l'enseignement public, primaire, rural et artisanal intégré et secondaire. On a constaté en effet que de nombreux professeurs des écoles privées n'assurent pas toujours des cours de leur spécialité. Toutefois, même si la dispense exclusive des cours relevant du domaine de spécialisation des professeurs est un facteur important d'amélioration de la qualité d'enseignement, néanmoins cela poserait un problème non moins important à savoir, celui de la charge minimale qu'il ne serait pas facile d'atteindre pour chaque professeur. Dans ce dernier cas, l'une des solutions réside dans l'ouverture, à l'intérieur d'un même établissement, de plusieurs filières. De cette façon, un professeur pourrait atteindre facilement la charge horaire minimale en dispensant un même cours dans plusieurs filières.

12- Problème de la formation continue des enseignants. Vu l'insuffisance des moyens à la dispositions des privés, ceux-ci auraient souhaité voir le MINEPRISEC financer les stages, les recyclages et les séminaires à l'intention du personnel enseignant des écoles secondaires privées. Nous croyons plutôt qu'une contribution de la part de ces dernières pourrait être envisagée pour la participation de leurs professeurs aux recyclages, séminaires et journées pédagogiques organisés par le MINEPRISEC. Par ailleurs, les écoles privées pourraient s'adresser aux organismes non gouvernementaux pour le financement de la formation continue de leur personnel, l'Etat pouvant les appuyer dans les démarches à mener.

A. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. Parmi vos attributions y en a-t-il certaines que vous n'exercez pas effectivement?

2. Estimez-vous vos attributions compatibles avec votre fonction?

Oui :-----: Non :-----:
: : : :
:-----: :-----:

3. D'après vous, quelles sont les attributions qui devraient normalement vous revenir mais qui ne le sont pas actuellement?

1.
2.
3.
4.

Parmi vos attributions, lesquelles sont aussi exercées par une autre autorité?

1.
2.
3.

4. L'exercice simultané de ces attributions par plusieurs autorités n'est-il pas l'origine des conflits de compétence?

Oui :-----: Non :-----:
: : : :
:-----: :-----:

- Avez-vous déjà identifié ce genre de conflits?

Oui :-----: Non :-----:
: : : :
:-----: :-----:

- Comment ont-ils été réglés?

1.
2.
3.

5. A quelle autorité vous adressez-vous en 1er lieu en cas de problème de type disciplinaire?

A quelle autorité vous adressez-vous en 1er lieu en cas de problème de type pédagogique?

6. Quels sont les organes statutaires de votre école

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

7. Etes-vous satisfaits du fonctionnement de ces organes

- Très satisfait : _____

- Moyennement satisfait : _____

- Peu satisfait : _____

- Pas du tout satisfait : _____

8. Quelles sont vos suggestions pour un meilleur fonctionnement de ces organes?

9. Etes-vous satisfaits des rapports que vous entretenez avec les autorités scolaires publiques (Inspecteur d'Arrondissement)

Oui : _____

Non : _____

Quels sont les points précis d'insatisfaction?

Quelles sont vos suggestions d'amélioration

B. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

1. Formation initiale du préfet des études, des professeurs et de l'intendant:

	Nature :	Diplôme ou :	Stage domai- :	Durée :
	d'études :	Certificat :	ne ou mati- :	du :
	faites :	ère s'il y a :	stage :	
		lieu :		
i) Préfet des études	1 :	:	:	:
ii) Intendant	2 :	:	:	:
iii) Professeurs	3 :	:	:	:
	4 :	:	:	:
	5 :	:	:	:
	6 :	:	:	:
	7 :	:	:	:
	8 :	:	:	:
	9 :	:	:	:
	10 :	:	:	:
	11 :	:	:	:
	12 :	:	:	:
	13 :	:	:	:
	14 :	:	:	:
	15 :	:	:	:
	16 :	:	:	:
	17 :	:	:	:
	18 :	:	:	:
	19 :	:	:	:
	20 :	:	:	:

2. Etes-vous satisfaits de la fréquence des stages de perfectionnement pour vos agents?

Oui :-----: Non :-----:

Si non quels sont les facteurs qui en limitent le nombre?

1. -----
2. -----
3. -----
4. -----

3. Vie socio-professionnelle de vos agents

a) Combien sont-ils - mariés :-----:

- Célibataires :-----:

- Religieux :-----:

b) Assurez-vous le logement à vos agents?

Oui :-----: Non :-----:

* Si oui, sous quelle forme?

	Oui	Non	Nombre
Maison	:-----:	:-----:	:-----:
Indemnités	:-----:	:-----:	:-----:

* Si, indemnités alors combien pour:

Célibataire	Marié
:-----:	:-----:
:-----:	:-----:
:-----:	:-----:

c) Sur base de quel texte fixez-vous les salaires de vos agents? Pour les:

	:Professeurs	: Autres agents
1. Nouveau statut de l'enseignement secondaire		
2. Statut des agents de l'Etat		
3. Statut des Etablissements publics (ORINFOR, etc...)		
4. Statut propre à l'Ecole		

d) Barème des salaires

Niveau de Diplôme	: Salaire de base
Licencié	
Bacheliers	
Humaniste D6, D7, A2	
Intendant	

e) Incitations autres que le salaire et le logement dont bénéficient vos agents (exemple, eau, électricité, transport, etc ...)

4. Ressources humaines, matérielles et financières disponibles dans l'Ecole.

A. Ressources humaines

1. Quantité

- i) Nombre de professeurs pour les cours généraux: ...
- ii) Nombre de professeurs pour les cours spécialisés de chaque option:
 - 1. Option: ...
 - 2. Option: ...
 - 3. Option: ...
 - 4. Option: ...
 - 5. Option: ...
 - 6. Option: ...

iii) Nombre de professeurs manquant pour les cours généraux: ...

iv) Nombre de professeurs manquant pour les cours spécialisés:

1. Option: ...
2. Option: ...
3. Option: ...
4. Option: ...
5. Option: ...

v) Professeurs visiteurs

	Qualifications (niveau d'instruction):	85-86	86-87	87-88
1. Professeurs	Deuxième cycle universitaire ou plus			
	1er cycle universitaire			
	Humanités D6, D7, A2			
	Humanités D5, A3			
	Sans diplôme			
2. Agents de l'Etat	Deuxième cycle universitaire ou plus			
	1er cycle universitaire			
	Humanités D6, D7, A2			
	Humanités D5, A3			
	Sans diplôme			
3. Agents du secteur privé	Deuxième cycle universitaire ou plus			
	1er cycle universitaire			
	Humanités D6, D7, A2			
	Humanités D5, A3			
	Sans diplôme			

2. Recrutement

i) Catégorie de personnel recruté par la Direction de l'Ecole et critères retenus.

- 1.... critères ...
- 2.... critères ...
- 3.... critères ...
- 4.... critères ...
- 5.... critères ...

ii) Moyens d'action qu'a la Direction sur le personnel recruté hormis le signalement de l'établissement.

0- Aucun :-----: : : : :
 1- Renvoi :-----: : : : :
 2- Suspension temporaire (durée) :-----: : : : :
 3- Amende numéraire (montant) :-----: : : : :
 4- Autres (à préciser) :-----: : : : :

iii) Nombre total d'élèves de chaque option

	85-86	86-87	87-88
1. Option			
2. Option			
3. Option			
4. Option			
5. Option			
6. Option			
7. Total de professeurs de l'Ecole			

iv) Pourcentage des expatriés (personnel enseignant) par rapport au total:

	: 85-86	: 86-87	: 87-88
: Pourcentage des:	:	:	:
: > Zairois par rapport au:	:	:	:
: =total des expatriés	:	:	:
: =total de l'école	:	:	:
: > Burundais /rapport au:	:	:	:
: =total des expatriés	:	:	:
: =total de l'école	:	:	:
: > Tanzaniens/rapport au:	:	:	:
: =total des expatriés	:	:	:
: =total de l'école	:	:	:
: > Ougandais /rapport au:	:	:	:
: =total des expatriés	:	:	:
: =total de l'école	:	:	:
: > Autres par rapport au:	:	:	:
: =total des expatriés	:	:	:
: =total de l'école	:	:	:

3. Qualité

a) Qualification des professeurs de l'Ecole

Nombre de professeurs ayant un diplôme de (ou l'équivalent)	Cours	
	généraux	spécialisés
- Deuxième cycle universitaire ou plus	:	:
- Premier cycle universitaire	:	:
- Enseignement secondaire (cycle long:D6,D7 *)	:	:
- Enseignement secondaire (cycle court:D5)	:	:
- Sans diplôme, mais connaissant bien le métier	:	:

* Diplôme

b) Nombre de professeurs qui enseignent les cours de leur spécialité (relèvent de leur formation).

c) Nombre de professeurs qui donnent des cours (en tout ou en partie) qui ne sont pas du ressort de leur spécialité ...

Pourquoi? 1.....
 2.....
 3.....
 4.....

B. Ressources financières

1. Prévision budgétaire

a) Quels sont les éléments à considérer dans le budget d'investissement:

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

b) Les éléments à considérer dans le budget de fonctionnement:

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

c) Qui est chargé de la préparation des prévisions budgétaires:

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

d) Evolution du budget prévisionnel

	: 85-86	: 86-87	: 87-88
Budget de fonctionnement			
Budget d'investissement			
Total			

b) Nombre de professeurs qui enseignent les cours de leur spécialité (relèvent de leur formation).

c) Nombre de professeurs qui donnent des cours (en tout ou en partie) qui ne sont pas du ressort de leur spécialité.

2. Source de financement

a) Dans le total du budget de l'année scolaire 1987-1988, donnez les pourcentages des postes suivants et leurs principales affectations.

Poste	Pourcentages	Principale affectation
1. Cotisation des élèves (minerval)		
2. Subsidés du Gouvernement		
3. Recettes des travaux productifs		
4. Aides (remboursables) extérieure officielles ou privées		
5. Dons (non remboursables) locaux ou étrangers		
6. Cotisations des parents		
7. Autres (à préciser)		

b) Pourriez-vous recourir à l'emprunt bancaire en cas de crise de liquidité?

Oui : _____ Non : _____

Si oui, qui garantit votre emprunt?

Si non, pourquoi?

c) D'après vous quel est le coût moyen d'entretien d'un élève interne du secondaire au courant de toute une année scolaire? / / / / / FRW

13- Problème de cumul de fonctions dans les écoles privées.
Dans la plupart des écoles de notre échantillon, nous avons pu remarquer l'absence quasi totale de Préfets de discipline, de préfets des études et l'existence d'intendants aux qualifications non satisfaisantes, ce qui contraint bien souvent les Directeurs de ces établissements à assumer les fonctions dévolues à ces postes. Il va sans dire qu'il ne peut être qualifié pour toutes ces fonctions. Si tant que, pour des raisons budgétaires, le regroupement de fonctions budgétaires, le regroupement de fonctions doit être envisagé, celui qui doit assumer les fonctions doit au préalable, bénéficier d'une formation complémentaire appropriée. Par ailleurs la compatibilité des fonctions doit être soigneusement analysée et tenue en considération.

14- Régime d'incitations pour le personnel de l'enseignement privé. Il y a lieu de remarquer que certaines écoles privées offrent aux enseignants des salaires inférieurs à ceux prévus dans l'enseignement public. Il serait intéressant de savoir pourquoi les gens acceptent de travailler dans de telles conditions. Pourrait-on penser ailleurs que les écoles rurales doivent songer à un régime de faveur meilleur que dans les écoles urbaines? Ce qui reviendrait à dire que les premières coûteraient plus cher que les secondes? La recommandation faite au point 10 va aussi dans le sens d'éviter un tel risque.

15- Problème des effectifs dans l'enseignement privé

Le coût de l'enseignement privé est tel que ne peuvent accéder facilement à ce système que les enfants issus des classes relativement aisées, les autres ne le pouvant qu'au prix d'énormes sacrifices pour les parents et pour les proches dans plusieurs cas. Ceci étant, tant que le minerval et les cotisations des membres des associations promotrices resteront la principale source de financement des écoles privées, le coût de ces dernières ira croissant et, partant, les effectifs iront diminuant. La subvention gouvernementale constitue-t-elle une solution efficace à ce problème? En procédant ainsi, ne risque-t-on pas d'écarter une grande majorité de la population dont les moyens limités ne permettent d'avoir accès qu'à l'école publique? On sait en effet qu'octroyer des subventions importantes aux écoles privées revient à diminuer les capacités à ouvrir d'autres écoles publiques. D'où le problème de démocratisation de l'enseignement remis sur le tapis. Dans ces conditions les possibilités de diversification des sources de financement des écoles privées devraient être sérieusement explorées.

16- Problème de motivation d'ouverture des écoles privées

On assiste à l'ouverture souvent précipitée des écoles secondaires privées, car pas mal d'entre elles fonctionnent dans les locaux empruntés aux infrastructures manifestement inappropriées. La question est de savoir pourquoi ces promoteurs ne

d) Répartition budgétaire

Items	Année : 85-86	: 86-87	: 87-88
Matériel didactique	:	:	:
Salaires de professeurs	:	:	:
Salaires des autres personnels:	:	:	:
Entretien des infrastructures	:	:	:
Formation continue (stages, ..)	:	:	:

e) Quel est le coût annuel d'un élève externe?
 / / / / / FRW

f) Quels sont les moyens de financement (ou selon vous) envisageables au cas où les moyens habituels seraient insuffisants?

- 1.....
- 2.....
- 3.....

C. Ressources matérielles

a) Quels sont les critères d'implantation de votre école (choix du site)?

- 1.....
- 2.....
- 3.....

b) Infrastructure

1. Bibliothèque

i) Livres de cours généraux sont:

- suffisants

- juste assez

- insuffisants

.....

ii) Autres matériels didactiques (comme les projecteurs par exemple)

- Y-a-il une salle polyvalente?

Oui :-----: Combien de places assises: / / /

Non :-----:

4. Infirmierie

i) Y-a-t-il une infirmierie dans l'établissement ?

Oui :-----: Non :-----:

ii) Si oui, elle est tenue par:

- un(e) étudiant(e) secouriste :-----:
- un professeur secouriste :-----:
- un(e) assistant(e) médical(e) :-----:
- un bénévole sans qualification :-----:

iii) Si non, y-a-il un centre de santé à moins de 5 km de l'école

Oui :-----: Non :-----:

5. Installations sportives

i) Les infrastructures sportives sont-elles:

- suffisantes :-----:
- juste assez :-----:
- insuffisantes :-----:
- inexistantes :-----:

ii) **Autres infrastructures**

- 1.....
- 2.....
- 3.....

c) **Equipement disponible**

1. **Moyens de transport**

i) L'école a-t-elle une camionnette pour l'approvisionnement et le déplacement éventuel de quelques élèves en groupe?

Oui :-----: Non :-----:
: : : :
:-----: :-----:

ii) Si non, comment est-elle approvisionnée?

.....
.....
.....

iii) Combien de véhicules faudra-il pour la bonne marche de l'école compte tenu de ses besoins spécifiques?

<u>Type de véhicule</u>	<u>Usage principal</u>
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....

2. **Matériels didactiques**

i) Vos laboratoires, ateliers ou leurs assimilés pour les différentes options sont dans l'ensemble:

- suffisamment équipés :-----: :-----:
- moyennement équipés :-----: :-----:
- un peu équipés :-----: :-----:
- pas du tout équipés :-----: :-----:

vi) Si non, comment se procure-t-elle de l'énergie?

- Bois de chauffage

- Pétrole (ou mazout)

- Autre (à préciser):

vii) Si non, comment s'approvisionne-t-elle en eau?

- Les élèves eux-mêmes avec les seaux

- Camions citerne de l'école

- Camions citerne loué ou prêté

- Manoeuvres payés

viii) Autres équipements souhaitables pour la bonne marche de l'école:

- 1
- 2
- 3

d) Quelles sont les carences déplorables au niveau des ressources humaines, matérielles et financières et quelles sont vos propositions pour leur amélioration?

Carences	Propositions
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C. FORMATION DES FORMATEURS

1. Qualifiés ou pas, vos enseignants sont-ils à la hauteur de leurs tâches ?

Oui : Non :

Pourquoi ?

.....
.....
.....

2. Que fait votre école pour combler les lacunes constatées dans la formation scientifique et pédagogique de vos enseignants?

2.1. Organisation des recyclages

:-----:

2.2. Organisation des journées pédagogiques

:-----:

2.3. Organisation des séminaires

:-----:

2.4. Organisation des conférences

:-----:

2.5. Organisation des bourses de stage

:-----:

2.6. Autres moyens

:-----:

.....
.....
.....

3. Existe-t-il d'autres institutions qui interviennent dans la formation continue de vos professeurs

Oui

Non

:-----: :-----:
: : :
:-----: :-----:

Si oui, lesquelles?

Comment?

4. Combien de visites d'inspection pédagogique reçoit annuellement (de la part de la DPES) un enseignant dans sa discipline.

5. Etes-vous satisfaits de cette collaboration en matière?

Oui

Non

:-----: :-----:
: : :
:-----: :-----:

D. NIVEAU DES CONNAISSANCES

1. Les filières dans lesquelles vous oeuvrez sont:

- spécialisés Oui :-----: Non :-----:

En quoi?

.....
.....
.....

2. Etes-vous satisfait du niveau de:

- Cette spécialisation? Oui :-----: Non :-----:

Pourquoi?

.....
.....
.....

- Cette professionnalisation? Oui :-----: Non :-----:

Pourquoi?

.....
.....
.....

3. Dans le contexte rwandais actuel:

- Cette spécialisation s'impose-t-elle? Oui :-----: Non :-----:

Pourquoi?

.....
.....
.....

4.1) Dans le cadre de la spécialisation le niveau de vos programmes vous paraît:

- ambitieux :-----:
- réaliste :-----:
- insuffisant :-----:

ii) Dans le cadre de professionnalisation, le niveau de vos programmes vous paraît:

- ambitieux

- réaliste

- insuffisant

5.i) De même les objectifs de la spécialisation vous paraissent-ils:

- ambitieux

- réaliste

- insuffisant

ii) Les objectifs de la professionnalisation vous paraissent-ils:

- ambitieux

- réaliste

- insuffisant

6. Les manuels utilisés dans les disciplines que vous enseignez sont:

- adaptés

- inadaptés

- inexistant

Expliquez votre réponse

.....
.....
.....

7. Qui conçoit les programmes que vous suivez?
(Répondez filière par filière)

<u>Filière</u>	<u>Celui qui conçoit le programme</u>
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....

8. Que proposez-vous pour améliorer vos programmes?

.....
.....
.....

9. Quelles sont vos recommandations quant au niveau des connaissances de vos élèves?

.....
.....
.....

E. ORGANISATIONS PEDAGOGIQUE

I. Structure, durée des études, répartition en cycle etc.

1. Quelle est à votre avis, la structure d'enseignement qui permet le mieux d'atteindre les objectifs de spécialisation et de professionnalisation ?

i) Spécialisation ?

structure avant la réforme?

Oui	-----:	Non	-----:
	:		:
	-----:		-----:

structure réformée?

Oui	-----:	Non	-----:
	:		:
	-----:		-----:

Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....

BIBLIOTHEQUE
prennent pas le temps nécessaire pour réunir les conditions minimales requises à l'ouverture d'une école. Une enquête serait à mener auprès des promoteurs et de la population pour y donner une réponse satisfaisante.

17- Problème du sous-équipement des écoles privées

On constate qu'il y a très peu d'écoles disposant d'une bibliothèque digne de ce nom, et une absence quasi totale des infirmeries même dans celles qui déplorent le manque de moyens de déplacement propres. On comprend alors l'ampleur du problème quand survient un cas d'urgence. De même, les installations sportives font défaut dans bien des cas et plus d'une école opte pour des loisirs moins coûteux. On déplore également le sous équipement des laboratoires là où il s sont indispensables ainsi que l'insuffisance de leur capacité d'accueil là où ils existent.

18- La rareté des écoles techniques dans le secteur privé semble s'expliquer par le coût élevé d'acquisition et d'entretien de leur équipement. On devrait par ailleurs vérifier si la disponibilité des enseignants qualifiés dans ces domaines serait assurée puisque ce n'est que maintenant que la mise en place d'une école normale technique supérieure pouvant disponibiliser ce type de personnel est sérieusement envisagée comme on l'a déjà vu plus haut.

19- Mise en place des infrastructures d'accueil à proximité des écoles privées.

Etant donné l'externat presque généralisé dans les écoles privées, étant donné que bon nombre de ces écoles sont implantées dans le milieu rural où les infrastructures d'accueil sont plutôt limitées, le privé (associations promotrices ou autres) devrait pouvoir bénéficier des facilités gouvernementales telles que le crédit bancaire, octroi de terrain, collaboration de l'ELECROGAZ pour les installations électriques et hydrauliques etc..., susceptibles de l'inciter à investir dans ce genre d'infrastructures.

20- Le problème de gestion budgétaire

L'analyse de certains indicateurs révèle que la plupart des responsables de la gestion budgétaire des écoles de notre échantillon n'ont pas reçu la formation ou initiale ou continue leur permettant d'exercer efficacement ce genre d'activité. Les recyclages dans ce domaine bien précis à l'intention de ceux qui exercent ces fonctions ainsi que le recrutement conséquent des intendants contribueraient à résoudre le problème évoqué.

ii) Professionalisation:

.....
suture avant la réforme ?

Oui :-----: :-----:
: : Non : :
:-----: :-----:

.....
suture réformée ?

Oui :-----: :-----:
: : Non : :
:-----: :-----:

* la professionnalisation est-elle:

- trop poussée? :-----: :-----:

- adéquate? :-----: :-----:

- insuffisamment :-----: :-----:
considérée? :-----: :-----:

* indiquez les éléments qui manquent pour une
meilleure professionnalisation.

.....
.....
.....

2.a) Les objectifs et contenus de vos programmes traduisent-ils les objectifs assignés aux sections de votre établissement?

Oui :-----: :-----:
: : Non : :
:-----: :-----:

b) Si non, continuent-ils des objectifs et contenus accessoires et inutiles?

Oui :-----: :-----:
: : Non : :
:-----: :-----:

Si oui, lesquels:

.....
.....

c) Est-ce que les élèves parviennent à terminer les programmes proposés?

Oui :-----: Non :-----:
 :-----: :-----:
 :-----: :-----:

Pourquoi?

3. Combien de cours, en plus du Kinyarwanda, sont-ils dispensés en cette langue? (Répondez filière par filière)

<u>Filière</u>	<u>Nombre de cours dispensés en Kda</u>
1.....
2.....
3.....
4.....

4. a) Estimez-vous que les élèves que vous recevez ont été bien préparés pour suivre vos programmés?

Oui :-----: Non :-----:
 :-----: :-----:
 :-----: :-----:

b) Comment les sélectionnez-vous?

.....

c) Comment les orientez-vous dans les différentes filières?

.....

III. METHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

1. Combien de fois allez-vous voir vos professeurs à l'oeuvre en moyenne par trimestre?

2. Quelle est l'attitude de vos professeurs vis-à-vis de vos visites pédagogiques?

- Négative
- Résignée
- Réticente
- Positive

3. Etes-vous en général satisfait de la performance de vos professeurs?

- Oui
- Non

4. Indiquez le taux de promotion par niveau et par filière depuis l'année scolaire 85/86.

	85/86					86/87					87/88				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
1ère:															
2ème:															
3ème:															
4ème:															
5ème:															
6ème:															

1, 2, 3, ... indiquent les filières

5. Quelles sont les méthodes d'enseignement auxquelles recourent le plus souvent vos professeurs?

.....
.....
.....

IV. EVALUATION DES CONNAISSANCES

1. Veuillez annexer à ce questionnaire votre règlement de promotion.

2. S'il fallait améliorer ce règlement, quelles conditions de réussite ou d'échec aimeriez-vous voir introduire dans le règlement aujourd'hui en vigueur?

.....
.....
.....

3. Quelles sont les méthodes qu'appliquent vos professeurs pour évaluer les connaissances des élèves tout le long du trimestre?

.....
.....
.....

ANNEXE 3:

LISTE DES ECOLES ECHANTILLONNEES

-KIGALI

1. Collège APACOPE
2. Groupe Scolaire du Mont Kigali
3. Groupe Scolaire de Rugunga
4. E.T.M Muhazi
5. Collège saint-Georges
6. C.E.T.A.I. Rugunga
7. E.T.L. Gikondo
8. Collège de Rusororo
9. Ecole Sécondaire de Musha

-GITARAMA

1. A.C.E.J. Mushubati
2. E.S.A.P.A.G. Gitwe
3. Groupe Scolaire de Mushubati
4. Ecoles des Laboratins de Gatagara
5. Groupe Scolaire A.P.S. Nyabikenke
6. A.P.P.E.C. de Remera

-BYUMBA

1. Groupe Scolaire A.P.A.P.E.B.
2. Institut Notre-Dame de la Paix de Tumba
3. Groupe Scolaire Nyabishambi

-KIBUNGO

1. Institut Saint-Aloys de Kibungo
2. Ecole Agri-Vétérinaire de Gitwe (Rukara)

-BUTARE

1. A.P.E.F. de Butare
2. ESAPANYA
3. Groupe Scolaire de Runyinya
4. E.D.A. Save

-GIKONGORO

1. A.C.E.P.R.
2. Ecole Sécondaire des Parents de Kirarangombe

-CYANGUGU

1. Groupe Scolaire A P E E D U C de Kamembe
2. Institut John Wesley de Kibogora

-KIBUYE

1. Institut Présbytérien de Kilinda
2. URUMULI de Birambo
3. E.S.I. de Mugonero

-GISENYI

1. E.N.P. Gacuba II
2. E.N.P. IBUKA (Kabaya)
3. Groupe Scolaire Kibihekane
4. Ecole Sécondaire de Bihembe
5. A.P.E.F.O.C.

-RUHENGELI

1. Collège A.P.I.C.U.R.
2. Groupe Scolaire Marie-Reine de Rwaza
3. Collège Adventiste de Rwankeli
4. Institut Saint Joseph de Busogo

ANNEXE 4:

EFFECTIFS DES ELEVES PAR SECTION ET PAR NIVEAU, LE CONCEPTEUR DES PROGRAMMES, CURRICULA, ET GRILLES HORAIRES SUIVIS

PREFECTURE	ETABLISSEMENT	SECTIONS	EFFECTIFS PAR NIVEAU						PROGRAMMES, GRILLES TOTAL HORAIRES, CURRICULA DU MINERISSEC				
			1e	2e	3e	4e	5e	6e					
1. BUTARE	1. Ecole secondaire des Parents de Nyanza (ESPANVA) 2. Droit et Administration	1. Commerce et Comptabilité	100	78	70	38	-	-	286	Oui			
			2. Groupe Scolaire des Parents de Butare	1. Normale Primaire	53	50	-	-	-	-	103	Oui. Une réserve: l'école	
				2. Commerce et Comptabilité	46	50	37	44	-	-	177	Fait fonctionner une section non prévue sur la	
				3. Electronique	40	31	30	23	-	-	124	liste officielle.	
				4. Assistants Médicaux	51	56	32	-	-	-	139	liste officielle.	
				3. Petit Séminaire Baptiste de Butare	41	39	27	-	-	-	107	Oui. Suppression d'EPS Cependant. Anglais ajouté.	
			4. Ecole de droit et d'Administration de Save	1. Droit et Administration	82	-	-	-	-	-	82	Oui	
				2. Economique	29	-	-	-	-	-	29	Oui	
			5. Groupe Scolaire de RUMYINYA	1. Normale Technique	46	-	-	-	-	-	46	Oui	
				2. Economique	29	-	-	-	-	-	29	Oui	
			S/total		5	488	304	196	105	-	-	1093	

PRELECTURE ETABLISSEMENT
SECTIONS
1e **2e** **3e** **4e** **5e** **6e** **TOTAL**
PROGRAMMES, GRILLES
HORAIRE, CURRICULA
DU MINERESEC

PRELECTURE ETABLISSEMENT	SECTIONS	1e	2e	3e	4e	5e	6e	TOTAL
2. BYUMBA	1. Groupe Scolaire							
	2. Collège APECON de Murambili	43	47					90
	3. Groupe scolaire APAPKE de KIGALI	37	38					75
	4. Groupe scolaire APAPEDUC de BUNGWE	27						27
	5. Institut Notre Dame de la Paix (APAKI) TUMBA	52						52
	6. Collège SOPAK de RUKOMO	224	152					376
s/total								165

PREFECTURE ETABLISSEMENT	SECTIONS	EFFECTIFS PAR NIVEAU						PROGRAMMES, GRILLES TOTAL HORAIRES, CURRICULA DU MINEPRISEC
		1e	2e	3e	4e	5e	6e	
3. CYANGUGU	1. Groupe Scolaire APEDUC KAMEMBE	36	-	-	-	-	-	36
	2. Institut John Wesley de KIBOGORA	35	-	-	-	-	-	35 OUI
S/total		56	33	35	35	33	30	-
4. GIKONGORO	1. Groupe scolaire ACEPER GIKONGORO	127	33	35	35	33	30	293
	2. Ecole secondaire des parents de KIRARANGOMBE	30	25	-	-	-	-	55
S/total		30	19	-	-	-	-	49 OUI
5. GISINYI	1. Groupe scolaire de KIBHEKANE	24	-	-	-	-	-	24
	2. SNP GACUBA II	24	-	-	-	-	-	24 OUI
S/total		108	44	-	-	-	-	152
6. INYANGA	1. Groupe scolaire de KIBHEKANE	74	-	-	-	-	-	74
	2. SNP GACUBA II	62	-	-	-	-	-	62 OUI
S/total		80	75	40	40	30	25	290 OUI
7. KIRARANGOMBE	3. Collège St Wenceslas (APEFOC) de NYUNDO	30	43	28	-	-	-	101 OUI. Ajoute le cours d'arts ménagers.
	4. Collège APARAPE de KAYOVI	43	33	33	-	-	-	109 OUI
8. KIRARANGOMBE	5. SNP IBUKA	67	-	-	-	-	-	67 OUI
	6. Institut Député SEGATWA de RUHANGA	46	55	-	-	-	-	101 OUI. L'école envisage d'ajou- ter Maths-physique.
S/total		43	76	84	67	-	-	270 OUI.*
9. KIRARANGOMBE	7. SNP NYAGAHINIKA	445	282	185	107	30	25	1074
	8. Ecole Secondaire BIHEMBE	-	-	-	-	-	-	-

* Ici, les élèves-maîtres pratiquent l'enseignement dans les écoles primaires environnantes.

PROGRAMMES, GRILLES
TOTAL HORAIRES, CURRICULA
DU MINERIESEC

PREFECTURE ETABLISSEMENT	SECTIONS	EFFECTIFS PAR N. N. N. N. N. N.						TOTAL HORAIRES, CURRICULA DU MINERIESEC		
		1e	2e	3e	4e	5e	6e			
6. GITARAMA	1. Groupe Scolaire ESADPAG de GITWE	1. Normale primaire	58	46	71	43	41	36	297 177 Oui 36	
		2. Math-physique	32	35	29	21	28	25		
		3. Infirmiere A2	36	-	-	-	-	-		
	2. Groupe scolaire APRS de Nyabikente	1. Economique	26	20	26	-	-	-	72	50 Oui 72
		2. Commerce et Comptabilité	-	24	26	-	-	-		
		3. Agricole	27	29	16	-	-	-		
	3. Ecole secondaire ACSJ de MUSHUBATI	1. Commerce et Comptabilité	56	57	62	48	-	-	223 Oui	
		1. Laborantins	20	27	-	19	-	-	66 Progr. élaborés avec la collaboration de la D.P.E.S.	
5. Collège St Emmanuel de HANYA	1. Economique	30	30	20	-	-	-	86 Oui		
	1. Economique	51	32	34	33	-	-	150 Oui		
7. Groupe scolaire de MUSHISHIRO	1. Droit et Administration	21	-	-	-	-	-	21 Oui		
	1. Economique	20	-	-	-	-	-	20		
8. Groupe scolaire APRCAS de MUYUNWE	1. Economique	25	-	-	-	-	-	25 Oui		
	2. Action Sociale	26	-	-	-	-	-	26		
s/total		428	300	290	173	69	61	1321		

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale, Le rôle de la Commune dans le développement du Rwanda, 1987.
- Banque Mondiale, L'éducation en Afrique Subsaharienne, EUA, Janvier 1988
- Banque Mondiale, Rapport sur le coût et financement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, Octobre 1988.
- BEAUDOIN Paternostre de la MAIRIEU, Le Rwanda son effort de développement, Edition A DE BOECK Bruxelles, 1972 Editions Rwandaises Kigali, 1972.
- BUREAU SOCIAL URBAIN CARITAS, "Ecoles secondaires à Kigali" Cahiers du Bureau Social, Kigali 1988
- De LANDSHEERE Gilbert, Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, PUF, 1979
- De LANDSHEERE Gilbert et De LANDSHEERE V, Définir les objectifs de l'éducation, 5ème édition. Editions Georges Thone S.a. Liège, 1984.
- De VOGUE Ane, "L'orientation" Editions Armand Colin Paris, 1973
- ERNEY Pierre J.P., De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900 -1975). Tome 4. Thèse, Université de STRASGOURG II, octobre 1979.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Ministère de l'Education, Institutions associées et Institutions Privées, Québec, Avril 1966
- JAVEAU Claude, Essai sur la réforme administrative des écoles de l'empirisme à la rationalité. Editions de l'Institut de Sociologie. Université Libre de Bruxelles, 1970.
- LESARD Dionel, Legislation scolaire au Rwanda, UNR, 1968 Tome I
- MBONIGABA Joseph, L'enseignement secondaire privé non subsidié au Rwanda, Mémoire, IPN, Butare, 1979.
- MBUGULIZE E, "Reforme scolaire: on demande un débat" in Dialogue N° 100 sept-octobre 1983.

PROGRAMMES, GRILLES
TOTAL HORAIRE S, CURRICULA
DU MIN PRISEC

EFFECTIFS PAR NIVRA

SECT.

PREFECTURE D'ABLISSMENT

	1e	3e	4e	5e	6e	
7. KIBUNGO						
1. Ecole Agri-vétérinaire de GITWE	15	-	-	-	-	15 Oui (en théorie, car prof. pour 16 cours)
2. Institut St Aloys de KIBUNGO	37	-	-	-	-	37 Oui 45
3. Petit Séminaire de GAHINI	19	15	10	22	-	86 Oui. Ajoute le cours 84 d'étude biblique
2. Normale Primaire	20	22	21	-	-	
4. Institut Paroissial de MUKARANGA	76	-	-	-	-	76 Oui
S/total	162	37	31	22	0	343
8. KIBUYE						
1. Groupe Scolaire KARAN de Ngoma	32	22	20	22	33	207
2. Math-Physique	19	16	10	-	-	117
2. Institut Presbytérien de Commerce et Comptabilité de KIRINDA	44	46	39	28	37	243 Oui *
3. Ecole Normale Primaire URUMULI de BIRANBO	33	-	-	-	-	33 Oui
4. Collège APAKAPI de HABANZA	21	-	-	-	-	42 Oui
5. Ecole des sciences infir-1. Sciences infirmières Mères de MUGONERO	35	38	-	27	-	100 Oui
* Les clauses de 2x, 4x et 6x n'existent pas encore.						
S/total	184	137	148	107	93	767

PREFECTURE ETABLISSEMENT	SECTIONS	EFFECTIFS PAR NIVEAU						TOTAL PROGRAMMES, GRILLES HORAIRES, CURRICULA DU MINPRESEC
		1e	2e	3e	4e	5e	6e	
9. KIGALI	1. Ecole Economique de NDEBA	26	24	31	19	-	-	100 OUI, Ajoute 2 jours
	2. Secréariat	25	28	26	-	-	-	79 -Org. et compétences jud.
2. Collège APERWA de RUSOBORO	1. Normale Primaire	30	-	-	-	-	-	30 OUI
	2. Agricole	29	-	-	-	-	-	29
3. Collège APACOFE	1. Secréariat	97	82	53	53	43	23	351 OUI, Réduction nombre d'heures
	2. Littéraire	-	-	50	39	33	23	145 consacrées aux travaux produc-
	3. Economique	95	79	41	30	-	-	245 tifs. Ajoute anglais (5 heures)
	4. Commerce et Comptabilité	-	-	56	39	-	-	95
4. Groupe scolaire du Mont KIGALI (APACE)	1. Normale Primaire	26	39	4	-	-	-	69
	2. Secréariat	30	41	41	23	10	-	145 OUI
	3. Commerce et Comptabilité	23	38	37	23	16	-	137
5. Groupe scolaire APR de RUGUNGA	1. Economique	30	21	13	14	16	10	104 OUI
	2. Commerce et Comptabilité	?	?	?	?	?	?	?
6. Ecole Technique Libre de GIKONDO	1. Commerce et Comptabilité	39	44	34	36	24	18	195
	2. Mécanique Auto	34	38	30	20	-	-	122 OUI
	3. Electricité	-	-	25	27	17	9	117 -Projet électricité A2 non 57 soumis à l'approbation (MINPRESEC) 78 -légères modifications sur grilles horaires sur les 2 autres filières.
7. Collège APAPE	1. Secréariat	31	31	23	17	15	-	-
	2. Commerce et Comptabilité	14	12	7	13	11	-	-
8. Collège St Georges	1. Economique	39	26	43	29	-	-	137 OUI
	2. Secréariat	-	37	48	31	34	-	150

PREFECTURE ETABLISSEMENT

SECTIONS

PROGRAMMES, GRILLES
TOTAL HORAIRES, CURRICULA
DU MINEPRISEC

	1e	2e	3e	4e	5e	6e	
9. CETAI RUGUNGA							
1. Mécanique générale A3	79	70	15	-	-	-	164
2. Mécanique auto A3	-	-	57	60	-	-	117 OUI
3. Electronique A2	-	-	8	9	-	-	17
10. ESA KIMSANGE							
1. Biochimie	19	18	21	17	19	-	94 OUI
2. Droit et Administration	21	25	19	25	-	-	90
11. Ecole Technique MUHAZI							
1. Commerce et Comptabilité	39	36	31	29	23	-	158
2. Mécanique auto	91	57	48	42	-	-	238 OUI
12. Ecole Secondaire APEBU de NYAMATA (St François X.)							
1. Normale primaire	36	22	-	-	-	-	58 OUI
13. Ecole Secondaire de Musha							
1. Normale primaire	46	-	-	-	-	-	46 OUI
14. Centre de formation technique Croix-Rouge KACYIRU							
1. A3 Menuiserie	35	-	-	-	-	-	35 Souci de se conformer aux programmes officiels.
S/total	934	768	761	595	261	83	3402

ANNEXE 5 :

PREVISIONS DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN SORTANTS
SELON IIIème PLAN

Prévisions relatives à la filière pédagogique

! Préfecture	! Besoins en	! Sortants	! Sortants addi-
	! sortants par	! moyens	! tionnels néces
	! an	! actuels	! saires par an
		! par an	!
! Butare	! 125	! 115	! 10
! Byumba	! 100	! 60	! 40
! Cyangugu	! 75	! 85	! (10)
! Gikongoro	! 75	! 60	! 15
! Gisenyi	! 100	! 80	! 20
! Gitarama	! 125	! 120	! 5
! Kibungo	! 75	! 145	! (-70)
! Kibuye	! 75	! 80	! (-5)
! Kigali	! 150	! 25	! 125
! Ruhengeri	! 100	! 30	! 70
! RWANDA	! 1000	! 800	! 200

Source : IIIème Plan, P 388

Filière agricole

! Préfecture	! Besoins en	! Sortants moyens!	! Sortants
	! sortants par	! actuels par an!	! additionnels!
			! nécessaires!
			! par an
! Butare	! 85	! 30	! 55
! Byumba	! 70	! 30	! 40
! Cyangugu	! 55	! -	! 55
! Gikongoro	! 55	! -	! 55
! Gisenyi	! 70	! -	! 70
! Gitarama	! 85	! -	! 85
! Kibungo	! 55	! -	! 55
! Kibuye	! 50	! 30	! 20
! Kigali	! 105	! 25	! 80
! Ruhengeri	! 70	! -	! 70
! RWANDA	! 700	! 115	! 585

Source: IIIème Plan p 389

Prévisions relatives à la filière paramédicale

Préfecture	Besoins en sortant par an	Sortants possibles pendant le IIIème Plan par an	Sortants additionnels nécessaires par an
Butare	35	20	15
Byumba	30	-	30
Cyangugu	25	-	25
Gikongoro	25	-	25
Gisenyi	30	-	30
Gitarama	35	15	20
Kibungo	25	20	5
Kibuye	20	40	(-20)
Kigali	45	25	20
Ruhengeri	30	-	30
RWANDA	300	120	180

Source: IIIème Plan, p. 390

Filière technique industrielle

Préfecture	Besoins en sortant par an	Sortants possibles pendant le IIIème Plan par an	Sortants additionnels nécessaires par an
Butare	100	80	20
Byumba	80	-	80
Cyangugu	60	-	60
Gikongoro	60	-	60
Gisenyi	80	-	80
Gitarama	100	-	100
Kibungo	60	-	60
Kibuye	60	-	60
Kigali	120	110	10
Ruhengeri	80	-	80
RWANDA	800	190	610

Source: IIIème Plan, p. 391

Prévisions relatives à la filière économique
et administrative

Préfecture	Besoins en sortant par an	Sortants possib- les pendant le IIIème Plan an	Av. Réf	Après Réf	Sortants additionnels nécessaires par an
Butare	70	60	80	80	-
Byumba	60	-	-	-	60
Cyangugu	50	-	30	30	20
Gikongoro	50	-	-	-	50
Gisenyi	60	50	90	90	-
Gitarama	70	-	-	-	70
Kibungo	50	-	60	60	-
Kibuye	40	-	30	30	10
Kigali	90	35	60	60	30
Ruhengeri	60	15	-	-	60
RWANDA	600	160	350	350	300

Source : IIIème Plan p 393

ANNEXE 6:

TAUX DE PROMOTION DANS LES ECOLES URBAINES

MILIEU URBAIN

	NGOMA BUTARE	ETL GIK.	APAPAC	APACOPE	APICUR	ACRS	RNP	ST ALOYS	APEDUC	ACEPER	URUMULI
1ère	85/86 57%	86/87 66%	87/88 61%	85/86 54%	86/87 75%	87/88 80%	79%	66,2%	82,2%	80%	91%
2ème	85/86 63%	86/87 90%	87/88 76%	85/86 77%	86/87 80%	87/88 77%	89%	88%	89%	88%	88%
3ème	85/86 91%	86/87 71%	87/88 55%	85/86 83%	86/87 86%	87/88 51%	71%	96%	96%	96%	96%
4ème	85/86 100%	86/87 100%	87/88 39%	85/86 100%	86/87 96%	87/88 100%	91,6%	61,3%	84,4%	57%	76%
5ème	85/86 86/87 87/88	85/86 69,2%	86/87 80%	87/88 60%	85/86 100%	86/87 84%	87/88 95,7%	76,9%	90,9%	92,5%	88,8%
6ème	85/86 86/87 87/88	85/86 100%	86/87 100%	87/88 100%	85/86 100%	86/87 100%	87/88 100%	100%	100%	100%	100%

1. AGRICOLE
2. COMMERCE ET COMPTABILITE
3. ECONOMIQUE
4. INFIRMIERES
5. NORMALE PRIMAIRE
6. SECRETARIAT
7. PATHS PHYSIQUE
8. DROIT ET ADMINISTRATION
9. AGRI-VETERINAIRE
10. NORMALE TECHNIQUE
11. ASSISTANTS MEDICAUX
12. ELECTRONIQUE
13. LETTRES
14. MECANIQUE AUTO.

ANNEXE 6: (suite)

TAUX DE PROMOTION DANS LES ECOLES RURALES

MILIEU RURAL

Mug. Wesley Nyabikenke Kilinda Busogo Kibihekane Rwaza Tumba Mushishiro Shyanda Musha Gitwe Runyinya Ibuka

	4	1	2	3	2	1	5	6	5	7	8	5	9	10	3	5
1ère	85/86	94,3	67,7	52,7	55,8	66,1	72,5	75	95	96	95,2	77,7	86	69,5	90	77
	86/87		76,6	62,9	76,9	87,2										
	87/88	88,5	79,1		75	65,9	66,6	55,1	58	70	80	80	100			
2ème	85/86					76	75,8		92							
	86/87	90,4	88,8	77,4		78,8										
	87/88	87,5	86,9	72,7		67,3										
3ème	85/86															
	86/87															
	87/88	73,7	100	75	75	53,03										
4ème	85/86															
	86/87	82,8				80										
	87/88					66,6										
5ème	85/86					80										
	86/87					96,4										
	87/88	81,5				64,2										
6ème	85/86					45,4										
	86/87															
	87/88															

1. AGRICOLE
2. COMMERCE ET COMPTABILITE
3. ECONOMIQUE
4. INFIRMIERES
5. NORMALE PRIMAIRE
6. SECRETARIAT
7. MATHS PHYSIQUE
8. DROIT ET ADMINISTRATION
9. AGRI-VETERINAIRE
10. NORMALE TECHNIQUE
11. ASSISTANTS MEDICAUX
12. ELECTRONIQUE
13. LETTRES
14. MECANIQUE AUTO.

ANNEXE 7:

AFFECTATION DU BUDGET TOTAL PAR GRANDES RUBRIQUES DE DEPENSES
DES ECOLES PRIVEES (*)

: GRANDES RUBRIQUES	: 1985/86	: %	: 1986/87	: %	: 1986/87	: %
: D'AFFECTATION	:	:	:	:	:	:

: Matériel et livres	: 3552487	: 4,14%	: 4387698	: 3,43%	: 8682242	: 4,92%
: Salaires du personnel	: 30187046	: 35,16%	: 54124063	: 42,28%	: 87080584	: 49,36%
: (enseignants inclus)	:	:	:	:	:	:
: Entretien des infra-	: 3145972	: 3,66%	: 4885545	: 3,82%	: 10247150	: 5,81%
: structures	:	:	:	:	:	:
: Formation continue	: 165350	: 0,19%	: 228580	: 0,18%	: 393160	: 0,22%

: BUDGET TOTAL	: 85851960	: 100%	: 128012991	: 100%	: 176432249	: 100%

L'enseignement concerné dans ses attributions.

Cependant la loi peut créer des écoles à caractère particulier et en confier la direction et la surveillance à l'autorité qu'elle détermine.

Aux termes de la présente loi, est enseignement privé tout enseignement défini aux articles 25 et 27. Les établissements d'enseignement définis à l'article 26.

L'Etat garantit le respect des convictions religieuses de chacun en matière d'éducation.

Art. 26: Les établissements privés sont ceux créés et gérés par toute personne physique ou morale de statut privé.

Ils sont à charge de leur propre fonctionnement. Ils doivent répondre aux conditions énoncées.

(*) Ces données ont été recueillies auprès des 9,12 et 19 de écoles secondaires privées respectivement pour les années scolaires 1987/86, 1986/87 et 1987/88.

- MINEPRISEC, Réforme de l'Enseignement. Evaluation et rectifications, Kigali, Août 1981.
- MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, Kigali, décembre, 1987.
- MINEPRISEC, Recueil des principaux textes légaux et Réglementaires régissant l'Enseignement Rwandais, Kigali, 12 Août 1987.
- MINEPRISEC, Rapport d'Inspection des écoles privées d'octobre-novembre 1987. Kigali, Décembre 1987. Tomes 1,2 et 3.
- MINEPRISEC, Situation de l'Enseignement privé, Kigali, Avril 1988.
- MINEPRISEC, La problématique de l'Education au Rwanda: sept ans après le démarrage de la Réforme de l'Enseignement, Kigali 1988
- MINIFOP, Rapport annuel, 1985, 1986, 1987.
- MINIPLAN, IIIème Plan de Développement Economique Social et Culturel (1982-1986); Evaluation 1982-1985, Kigali, déc. 1986.
- NTURO Mathias, Les dispositions légales et l'éducation chrétienne au Rwanda. Editions API - Fribourg/Suisse, 1973.
- OCDE, Méthodes et besoins statistiques de la planification de l'enseignement, Paris, 1967.
- OCDE, L'utilisation efficace des ressources pour la construction scolaire, Paris, 1966.
- O.I.T., Le Défi de l'emploi pour le Rwanda. B.I.T., 1984.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, IIIème Plan de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, Journal Officiel N° 6 du 15 mars 1985 et N° 42 du 15 novembre 1985.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, Annexe à l'Arrêté Présidentiel n° 173 du 23 février 1984 portant Organisation et attributions des services de l'administration Centrale. Journal Officiel N° 6 du 15 mars 1984.

ANNEXE 8:

LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES RELATIVES
A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

1°. Les dispositions légales (Loi Organique sur l'Education Nationale de la République Rwandaise n° 1/1985 du 25 janvier 1985)

Source: Journal Officiel n° 6 du 15 mars 1985

Art 18: Toute personne physique ou morale peut demander d'ouvrir une école. Elle est tenue de signer une convention d'affectation avec le Ministre ayant le niveau d'enseignement concerné dans ses attributions.

Le Ministre oriente l'implantation des écoles privées eu égard aux exigences de la carte scolaire.

Le Ministre ne peut s'opposer à l'ouverture que pour des motifs relevant de l'ordre et de la morale publics, de la moralité et des compétences du requérant.

Art 19: La haute direction de l'enseignement public et la surveillance générale de l'enseignement privé incombent à l'Etat qui les exerce par l'intermédiaire du Ministre ayant l'enseignement concerné dans ses attributions.

Cependant la loi peut créer des écoles à caractère particulier et en confier la direction et la surveillance à l'autorité qu'elle détermine.

Aux termes de la présente loi, est enseignement public tout enseignement définis aux articles 25 et 27. Est enseignement privé tout enseignement dispensé dans les établissements d'enseignement définis à l'article 26.

L'Etat garantit le respect des convictions religieuses de chacun en matière d'éducation.

Art. 26: Les établissements privés sont ceux créés et gérés par toute personne physique ou morale de statut privé.

Ils sont à charge de celle-ci. Ils doivent répondre aux conditions suivantes:

- admettre les élèves sans discrimination aucune notamment de race, d'origine, de clan, d'ethnie, de sexe, de couleur, d'opinion, de religion ou de position sociale;
- accepter des visites régulières du Ministère concerné;
- se soumettre aux dispositions légales concernant l'hygiène des bâtiments scolaires et leur équipement.

Art. 29: Les établissements privés peuvent demander au Ministre concerné la reconnaissance officielle de leurs diplômes ou certificats.

Cette reconnaissance est subordonnée aux résultats probants obtenus après une série d'inspections et de contrôles du niveau d'enseignement de ces établissements.

Art. 30: Les établissements ayant obtenu la reconnaissance officielle de leurs diplômes ou certificats se soumettent aux inspections pédagogiques et administratives et au contrôle de leurs examens par l'Etat.

Art. 32: Les diplômes ou certificats non reconnus officiellement ainsi que les diplômes ou certificats étrangers sans équivalence n'ont pas de valeur légale au Rwanda.

Le Ministre, par l'intermédiaire d'un jury central, organise, pour les cas prévus par l'alinéa précédent ainsi que pour les autodidactes, des examens pour l'obtention d'un diplôme ou certificat déterminé.

2°. Les dispositions réglementaires (Arrêté Présidentiel n° 509/13 du 10 octobre 1985 fixant le Règlement Général de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire)

Source: Journal Officiel n° 22 du 15 novembre 1985

Art. 4: L'ouverture de toute école privée est soumise à l'accord préalable du Ministre ayant l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire dans ses attributions.

La requête doit contenir un exposé sur les objectifs de l'école, ses programmes, les diplômes qu'elle entend délivrer, la salubrité des bâtiments et les ressources dont elle dispose pour assurer son existence.

Art. 5: Pour que le Ministre admette l'ouverture d'une école privée, les compétences du requérant doivent être au moins égales à celles qui sont exigées pour les écoles publiques de même nature et de même degré.

En l'absence d'une école publique comparable, le Ministre détermine conformément à la loi les conditions d'agrément.

La décision du Ministre est prise sous forme d'arrêté ministériel.

Art. 57: Les Etablissements Privés doivent assurer une instruction au moins équivalente à celle qui est prescrite dans les écoles publiques. S'il y a des doutes sérieux sur le niveau de l'enseignement, le Ministre peut charger un Inspecteur de visiter les classes et le cas échéant, ordonner des mesures d'amélioration.

Art. 58: Les Etablissements Privés sont tenus de fournir aux Autorités Scolaires les renseignements statistiques nécessaires au contrôle des normes appliquées dans les Etablissements Libres Subsidiés et Publics relatives aux exigences d'implantation, de construction et d'équipement scolaires, aux conditions d'admission des élèves et de recrutement du personnel enseignant et au respect de l'horaire et des programmes officiels.

Art. 59: Si le Ministre constate que le propriétaire d'un Etablissement Privé ne respecte pas les normes de l'article précédent, il l'invite à régulariser la situation. Si, endéans un an, le propriétaire n'a pas obtempéré, le Ministre prend toute mesure nécessaire pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'Etablissement. La fermeture est décidée après avis du Conseil de Préfecture pour l'Enseignement.

Art. 73: Les Etablissements privés désirent obtenir la reconnaissance officielle des diplômes ou certificats qu'ils délivrent, adressent au Ministre une demande écrite accompagnée d'un exposé sur leur brut, du contenu analytique des programmes, du nombre et de la qualification du personnel enseignant.

Cette reconnaissance peut être accordée après une série d'inspections pédagogiques et de contrôles du niveau d'enseignement dans ces établissements.

ANNEXE 9:

TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT

- Mener une étude approfondie sur les motivations de l'ouverture des écoles privées.
- Définir les compétences scientifiques et pédagogiques appropriées à l'exercice de la fonction de Directeur d'établissement secondaire privé, proposer les divers moyens de les acquérir et en estimer les coûts respectifs.
- Faire une analyse des possibilités de regroupement des fonctions administratives d'une école secondaire privée selon la taille des établissements et montrer les économies qui résulteraient de ce regroupement.
- Redéfinir le concept de qualification d'un enseignant du secondaire et s'en servir dans l'appréciation du taux de qualification à ce niveau dans l'enseignement privé et en déduire les implications salariales dans les budgets des écoles privées.
- Faire des analyses nécessaires pour une explication objective de la forte présence zaïroise parmi les professeurs des écoles secondaires privées.
- Faire une étude comparative des structures des dépenses d'enseignement des écoles secondaires privées et des écoles secondaires publiques du pays et d'ailleurs et déterminer les critères de rationalisation des dites dépenses.
- Elaborer un tableau comparatif des coûts d'investissement et de fonctionnement dans les écoles secondaires privées, en déduire un niveau de frais de scolarité à exiger des élèves, faire un rapprochement entre ces frais et les revenus des ménages rwandais et en tirer des conclusions sur la viabilité à court, moyen et long terme des écoles privées selon les milieux d'implantation.
- Faire une étude comparative des coûts des infrastructures d'accueil des élèves selon les diverses capacités d'accueil de ces dernières.
- Déterminer l'influence de l'externat sur le comportement des effectifs dans les écoles secondaires privées.
- Déterminer le seuil optimum d'intervention de l'Etat dans le financement des écoles secondaires privées qui ne compromette pas le statut de privé de ces dernières.

- Faire une étude exploratoire des possibilités de diversification des sources de financement des écoles secondaires privées en insistant particulièrement sur celles qui auraient un caractère relativement permanent, en l'occurrence l'autofinancement.
- Procéder à l'élaboration d'une batterie de tests aux fins de l'homologation des diplômes.
- Exploiter le rapport sur "l'évaluation de la réforme de l'enseignement primaire rural et artisanal intégré et secondaire" pour en tirer des enseignements susceptibles de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des écoles secondaires privées.

Redéfinir le concept de qualification d'un enseignant du secondaire et s'en servir dans l'appréciation du niveau de qualification à ce niveau dans l'enseignement privé et en déduire les implications salariales dans les budgets des écoles privées.

Faire des analyses nécessaires pour une explication objective de la forte présence salariale parmi les professeurs des écoles secondaires privées.

Faire une étude comparative des structures des dépenses d'enseignement des écoles secondaires privées et des écoles secondaires publiques du pays et d'ailleurs et déterminer les critères de rationalisation des dites dépenses.

Elaborer un tableau comparatif des coûts d'investissement et de fonctionnement dans les écoles secondaires privées, en déduire un niveau de frais de scolarité à exiger des élèves, faire un rapprochement entre les frais et les revenus des ménages ruraux et en tirer des conclusions sur la viabilité à court, moyen et long terme des écoles privées selon les milieux d'implantation.

Faire une étude comparative des coûts des infrastructures d'accueil des élèves selon les diverses capacités d'accueil de ces dernières.

Déterminer l'influence de l'externat sur le comportement des effectifs dans les écoles secondaires privées.

Déterminer le seul optimum d'intervention de l'Etat dans le financement des écoles secondaires privées qui ne compromette pas le statut de privé de ces dernières.

- SCHIEFELBEIN Ernesto, Financement de l'Education dans les pays en développement, C.R.D.I., 1983.
- UNESCO, Les politiques de l'éducation et de la Formation en Afrique Sub-saharienne, Problématique, Orientations, perspectives, Paris, 1987.
- UNESCO, Méthodes d'analyse des dépenses d'enseignement, UNESCO, 1967.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, Rapport d'inspection des écoles privées d'octobre-novembre 1987, Kigali, Décembre 1987, Tome 1, 2 et 3.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, Situation de l'enseignement privé, Kigali, Avril 1988.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, La problématique de l'éducation en Rwanda, sept ans après le démarrage de la réforme de l'enseignement, Kigali, 1988.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, Rapport annuel, 1985, 1986, 1987.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, Troisième Plan de Développement Économique, Social et Culturel (1982-1986), Évaluation 1982-1985, Kigali, déc. 1986.
- MINISTRE DE L'EDUCATION, Les dispositions légales et l'éducation chrétienne au Rwanda, Éditions AFI - Eridon, Suisse, 1977.
- OCDE, Méthodes et besoins statistiques de la planification de l'enseignement, Paris, 1967.
- OCDE, L'utilisation efficace des ressources pour la construction scolaire, Paris, 1985.
- O.I.T., Le rôle de l'emploi pour le Rwanda, O.I.T., 1984.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, Troisième Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, Journal Officiel N° 6 du 12 mars 1985 et N° 42 du 15 novembre 1985.
- REPUBLIQUE RWANDAISE, Arrêté N° 1173 du 23 février 1984 portant Organisation des attributions des services de l'Administration Centrale, Journal Officiel N° 6 du 13 mars 1984.

ANNEXE 1 :

ETUDE D'IDENTIFICATION DU SOUS-SECTEUR
"ENSEIGNEMENT PRIVE"

TERMES DE REFERENCE.

Les experts chargés de mener l'étude d'identification devront notamment se pencher sur:

1. Le contexte et l'historique de l'enseignement privé au Rwanda, Les facteurs explicatifs du développement accéléré de l'enseignement privé, sa concentration dans certaines filières, son mode de création et de recrutement, son financement, sa structure, son fonctionnement et son mode de gestion.
2. La traduction retenue des objectifs généraux de la réforme scolaire et donc de la politique éducative du pays, en particulier dans ses aspects démocratisation et production de main d'oeuvre qualifiée en termes de structures et de modalités de professionnalisation.
3. La prospection des voies et moyens pour mieux atteindre les objectifs fixés.
4. Situer l'éventail des changements possibles en vue de l'accroissement de l'efficacité dans l'allocation et utilisation des ressources existantes et de mobilisation de ressources nouvelles.
5. Les indicateurs de gestion et de fonctionnement de l'enseignement privé.
6. Les ressources allouées au matériel didactique, à la formation continue des enseignants et la maintenance des infrastructures et équipement.
7. L'échelle des salaires; conséquences prévisibles pour le budget des promoteurs privés à moyen et long termes
8. Les propositions pour le développement et la mise en place des standards de gestion et la formation des responsables ainsi que sur le système de budgétisation et de contrôle.
9. L'adéquation formation-emploi et niveau éducatif vers lequel orienter l'investissement privé.
10. La place de l'enseignement privé dans la promotion du secteur privé en général, l'investissement et l'emploi en particulier.
11. La complémentarité enseignement public et privé.
12. Le niveau éducatif vers lequel orienter l'investissement privé.

13. La qualité de l'enseignement privé et modalités d'incitation et de contrôle pour son amélioration.
14. L'ébauche d'un système adéquat de stimulants à l'intention des promoteurs privés et collectivités locales et mécanismes d'incitation pour accroître l'expansion du privé.
15. Structurer de manière précise les problèmes posés, les objectifs de développement et leur ordonnancement.
16. Suggérer pour chacun des problèmes le maximum d'options possibles et leur évaluation en fonction des critères d'adéquation, faisabilité et degré de facilité, difficulté d'application.
17. Etablir une liste des services gouvernementaux impliqués dans les études futures à mener, déterminer les responsables des services qui devront être impliqués dans ces études et dans la préparation du projet "soutien à l'enseignement privé".
18. Etablir une liste et un énoncé des problèmes et questions pratiques sur lesquels l'étude de faisabilité devra faire la lumière tant du point de vue juridique et financière que de l'impact socio-économique de l'enseignement privé dans le pays;
19. Etablir les tâches précisées et les points qui devront être éclaircis par le consultant qui sera chargé de mener l'étude de faisabilité. (termes de référence)
20. Déterminer le profil du consultant à recruter pour l'étude de faisabilité et le budget estimatif de l'étude.
21. Constituer des fiches "techniques" pour les écoles privées recensées dans le pays selon le modèle ci-annexé.

ANNEXE 10:

PROFIL DU CONSULTANT

Pour mener à bien l'étude de faisabilité projetée, le consultant devrait présenter le profil suivant:

- Expert en économie de l'Education avec une bonne expérience dans la planification de la main-d'oeuvre et l'orientation scolaire
- Analyste financier
- Statisticien-économiste

En général le niveau requis est un deuxième cycle universitaire, une expérience en matière de recherche en éducation étant indispensable.

Par ailleurs les services gouvernementaux susceptibles d'être impliqués dans l'étude seraient choisis sur base de leurs attributions telles que définies dans l'Annexe à l'Arrêté Présidentiel n° 173/06 du 23 février 1984 portant Organisation et Attribution des services de l'Administration Centrale. Néanmoins, cet organigramme risque de subir certains changements si l'on se réfère au discours-programme du Chef de l'Etat , du 15 janvier 1989.

SIGLES

Art.	: Article
B.I.T.	: Bureau International du Travail
C.N.R.E.	: Centre National de Recyclages des Enseignants
C.R.A.F.O.P.	: Centre de Recherche Appliquée et de Formation Permanente
MINAFET	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MINEPRISEC	: Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
MINESUPRES	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINIFINECO	: Ministère des Finances et de l'Economie
MINIFOP	: Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle
MINIPLAN	: Ministère du Plan
PECTA	: Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique
P.I.B.	: Produit Intérieur Brut
P.U.F.	: Presses Universitaires de France
UNESCO	: United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation
U.N.R.	: Université Nationale du Rwanda